



Pour aller plus loin, retrouvez
toutes les données d'Oscard 2020
et bien plus encore

**Données des années précédentes, publications
des partenaires, cartographie dynamique ou
encore des profils de territoires**

sur le site de la plateforme d'observation des
données sociales du Centre-Val de Loire :

www.observationsociale-centre.org

Oscard 2020 est disponible sur le site internet
de la DRDJSCS Centre-Val de Loire, Loiret :
www.centre-val-de-loire.drdjcs.gov.fr

ainsi que sur le site de la plateforme d'observation
des données sociales du Centre-Val de Loire :
www.observationsociale-centre.org

et le site internet de l'Observatoire régional de
la santé du Centre-Val de Loire :
www.orscentre.org

Réalisation ORS Centre-Val de Loire
(Franck Géniteau, Céline Leclerc)

Financement DRDJSCS Centre-Val de Loire, Loiret

Création graphique Atelier J-Ph. Germanaud –
Orléans (45)

Impression Imprimerie Inore Groupe – Varennes-
Vauzelles (58) – 11/2020



Observation sociale croisée des acteurs régionaux et départementaux

OSCARD

2020

Observation sociale croisée des acteurs régionaux et départementaux OSCARD 2020

Observation sociale croisée des acteurs régionaux et départementaux

OSCARD

DÉMOGRAPHIE
EMPLOI, CHÔMAGE, REVENU
ENSEIGNEMENT, SCOLARITÉ
PERSONNES EN SITUATION
DE HANDICAP
PERSONNES ÂGÉES
LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS
ET INDICATEURS DE PAUVRETÉ
ADULTES ET FAMILLES EN DIFFICULTÉ
PROTECTION DE L'ENFANCE
DONNÉES SANITAIRES

2020

Remerciements

L'équipe de l'Observation Sociale en région Centre-Val de Loire (OSC) remercie toutes les institutions partenaires de la plateforme sociale pour leurs contributions et apports au travers de la mise à disposition de données, leur relecture, mais aussi pour leur participation aux différents comités de pilotage de la plateforme sociale durant l'année 2020.



Partenaires institutionnels de l'État en région Centre-Val de Loire :

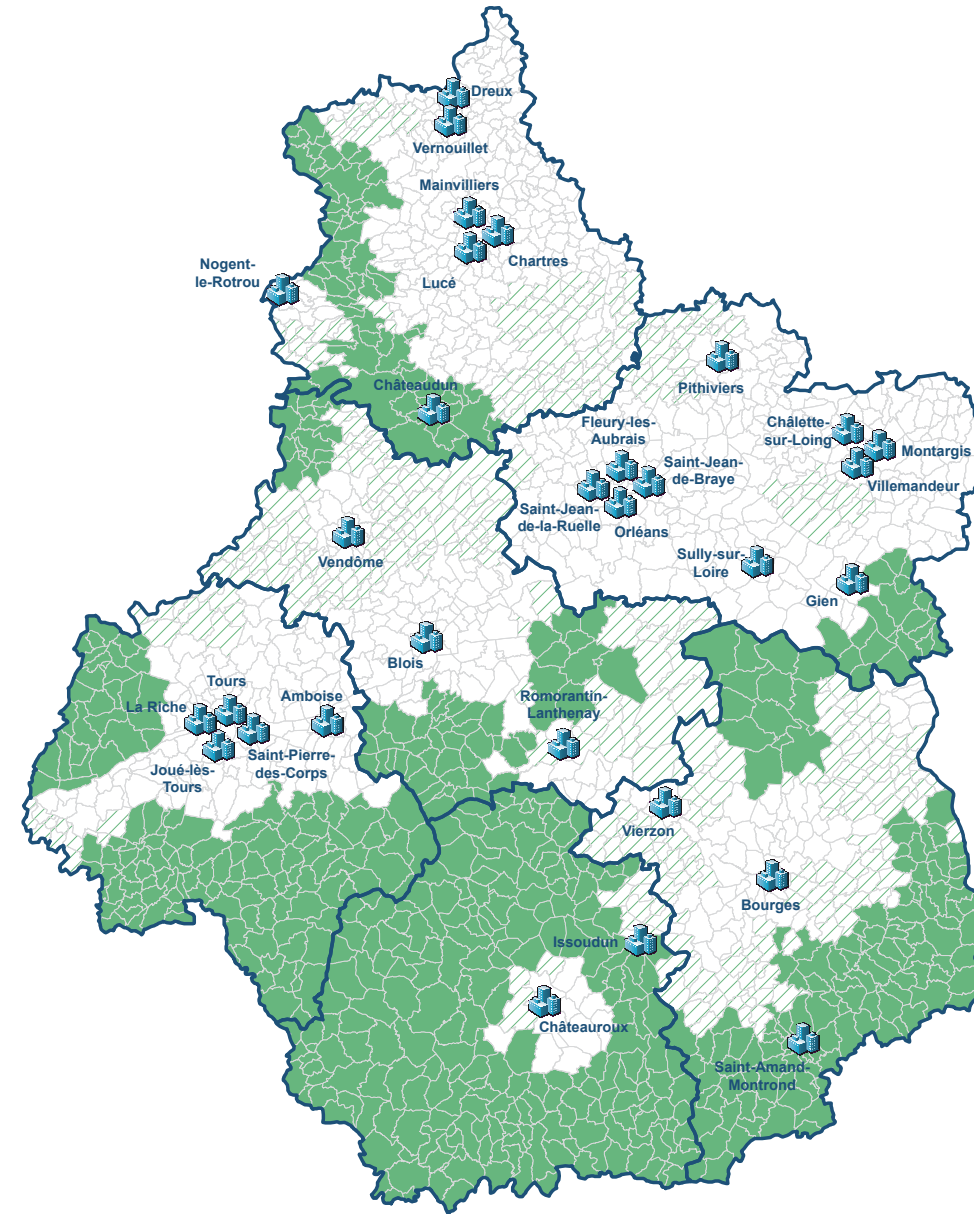
- Préfecture de la Région Centre-Val de Loire
- Région académique Centre-Val de Loire
- Préfecture du Cher
- Préfecture d'Eure-et-Loir
- Préfecture de l'Indre
- Préfecture d'Indre-et-Loire
- Préfecture du Loir-et-Cher
- Préfecture du Loiret
- Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale Centre-Val de Loire, Loiret
- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Centre-Val de Loire
- Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Centre-Val de Loire

Direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Grand-Centre

Autres partenaires :



Communes en zone de revitalisation rurale (ZRR) ou ayant un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV)



- Commune classée en zone de revitalisation rurale (ZRR)
- Commune sortante du dispositif ZRR avec maintien des bénéfices du classement
- Commune ayant au moins un quartier prioritaire de la politique de la ville

Sources : Décret 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville et arrêté du 22 février 2018 constatant le classement des communes en zone de revitalisation rurale



Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) au 1^{er} janvier 2020

Au 1^{er} janvier 2020, 82 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre sont recensés sur le territoire régional, dont 5 EPCI inter-régionaux (CA du Pays de Dreux, CC Interco Normandie Sud Eure, CC Les Bertranges, CC de la Cléry, du Betz et de l'Ouanne et CC du Pays Houdanais) et 2 EPCI inter-départementaux (la CC des Terres du Val de Loire située dans le Loir-et-Cher et le Loiret et la CC du Pays d'Issoudun qui se situe quant à elle dans les départements du Cher et de l'Indre).

Le Centre-Val de Loire compte parmi les 82 EPCI, 7 communautés d'agglomération et 2 métropoles (Orléans Métropole et Tours Métropole Val de Loire).



Édito	3
Observation Sociale Croisée par thématique	5
Faits marquants	6
① Démographie	8
② Emploi, chômage, revenu	13
③ Enseignement, scolarité	20
④ Personnes en situation de handicap	25
⑤ Personnes âgées	32
⑥ Lutte contre les exclusions et indicateurs de pauvreté	38
⑦ Adultes et familles en difficulté	43
⑧ Protection de l'enfance	45
⑨ Données sanitaires - Appui au déconfinement	47
Annexes	53
Formules de calcul	54
Index des sigles	62

Observer un territoire à travers ses caractéristiques socio-démographiques, économiques, sanitaires ou encore sociales est un enjeu majeur. La connaissance fine des spécificités locales permet aux différents acteurs de la vie publique de mettre en œuvre les politiques et les actions les mieux adaptées aux différents besoins des populations. L'observation, comme outil d'une meilleure compréhension des territoires, est indispensable pour améliorer l'efficacité et l'orientation des politiques publiques, ainsi que le service rendu à nos concitoyens.

En région Centre-Val de Loire, s'agissant des données sociales plus particulièrement, cette observation est rendue possible grâce à la plate-forme d'observation sociale, pilotée et animée par la Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, en partenariat avec l'Observatoire régional de la Santé.

La collaboration assidue des membres interinstitutionnels de cette plateforme permet sur ces champs de la cohésion sociale, de l'engagement, du vivre ensemble, la production de différents outils dont notamment le recueil d'indicateurs OSCARD (Observation sociale croisée des acteurs régionaux et départementaux). Ce véritable outil d'aide à la décision apporte une connaissance des territoires tout en démocratisant et rendant accessible les données sociales de notre région.

Je souhaite que cette publication très riche mette en lumière les caractéristiques et les enjeux de la région et apporte toute l'aide nécessaire aux décideurs publics dans leur stratégie.

Le Préfet de la région Centre-Val de Loire



Pierre POUËSSEL

Observation Sociale Croisée par thématique

Faits marquants

Les items ci-dessous énoncent les comparaisons entre les éléments de la région Centre-Val de Loire et ceux de la France hexagonale.

① Démographie

Augmentation moins forte de la population

Davantage de personnes âgées

Indice de vieillissement supérieur

Moins de familles monoparentales et d'enfants vivant dans des familles sans actif occupé ■



② Emploi, chômage, revenu

Taux d'actifs plus élevé

Moins d'actifs occupant un emploi précaire. Quel que soit le territoire, les femmes sont davantage concernées par l'emploi précaire

Taux standardisé d'inactifs inférieur

Davantage d'ouvriers et d'employés. À l'inverse, moins de cadres

Taux de foyers fiscaux imposés inférieur

Densité de situations soumises aux commissions de surendettement inférieure

Davantage de demandeurs d'emploi de longue durée (cat. ABC) et jeunes (cat. A) ■

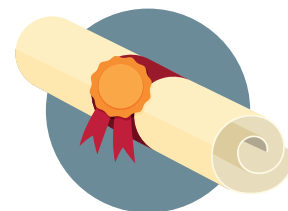
③ Enseignement, scolarité

Élèves de l'académie (collégiens, lycéens et élèves de classes préparatoires aux grandes écoles) davantage issus de familles défavorisées

Taux d'accès au diplôme national du brevet (DNB) inférieur

Taux d'accès des élèves de 2nde au baccalauréat général et technologique légèrement inférieur et taux d'accès des élèves de 2nde professionnelle au baccalauréat professionnel inférieur

Moins de jeunes de 16-24 ans scolarisés et davantage scolarisés dans le secondaire que dans le supérieur ■

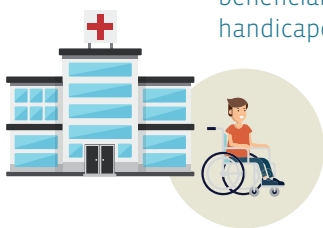


4 Personnes en situation de handicap

Taux d'équipement en établissements pour jeunes en situation de handicap supérieur

Taux d'équipement en places en établissements pour adultes en situation de handicap comparables

Taux de bénéficiaires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) inférieur et taux de bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé (AAH) comparable ■



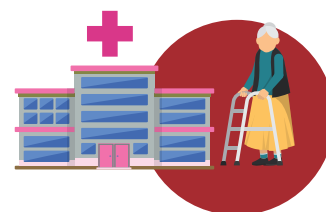
5 Personnes âgées

Moins de personnes âgées vivant seules

Taux d'équipement en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) supérieur

Taux d'équipement en structure d'hébergement non Ehpad inférieur

Taux d'équipement en centres de jour comparable ■



6 Lutte contre les exclusions et indicateurs de pauvreté

Taux de pauvreté inférieur (les moins de 30 ans = classe d'âge la plus impactée)

Taux d'allocataires du revenu de solidarité active (RSA) socle comparable. Taux d'allocataires du RSA socle majoré supérieur

Moins de bénéficiaires de l'allocation supplémentaire d'invalidité (ASI)

Taux de bénéficiaires de l'allocation de soutien familial (ASF) comparable

Densité de logements sociaux équivalente

Taux de ménages bénéficiaires d'une allocation logement inférieur ■



7 Adultes et familles en difficulté

Taux d'équipement en places d'hébergement comparable

Taux de bénéficiaires d'une aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS) et de la couverture maladie universelle complémentaire (CMUC) équivalents ■

8 Protection de l'enfance

Taux d'équipement en établissements de l'aide sociale à l'enfance (ASE) comparable ■



Le Centre-Val de Loire compte, au recensement de population de l'Insee de 2017, **2 576 252 habitants**, soit un accroissement de population entre 2012 et 2017 de 0,1% par an en moyenne (0,4% par an en moyenne en France métropolitaine). Au total, la population régionale a augmenté de 12 666 habitants entre 2012 et 2017. La majorité des départements de la région ont un taux d'accroissement naturel positif à l'exception des départements du Cher et de l'Indre (respectivement -0,5% et -0,6%). Les taux d'accroissement de l'Indre-et-Loire et du Loiret sont comparables à la variation inter-censitaire nationale (+0,3% et +0,5%).

La région compte **52 quartiers prioritaires de la politique de la ville** ⁽¹⁾. Au total, en 2013, ce sont plus de **157 000 habitants** de la région qui **vivent dans un quartier prioritaire**, soit **6,1% de la population** (7,6% en France hexagonale).

Selon l'arrêté du 22 février 2018 modifiant l'arrêté du 16 mars 2017 constatant le classement de communes en zone de revitalisation rurale (ZRR) ⁽²⁾, **470 206 habitants de la région vivent dans une commune en ZRR**, soit **18,2% de la population** (11,7% en France hexagonale). 219 910 habitants vivent dans une commune sortante du dispositif ZRR mais qui continue de bénéficier des avantages du maintien du classement, soit 8,5% de la population (3,3% en France hexagonale).

Les **jeunes de moins de 20 ans** ⁽³⁾ représentent, en 2017, **23,8% de la population régionale** (**24,1% en France hexagonale**). 25,1% des hommes de la région sont âgés de moins de 20 ans contre 22,6% des femmes. Si le nombre de jeunes de moins de 20 ans a augmenté de 0,9% entre 2012 et 2017 en France hexagonale, il a en revanche baissé en Centre-Val de Loire de 0,2%. Dans le Cher, l'Eure-et-Loir, l'Indre et le Loir-et-Cher, le nombre de jeunes de moins de 20 ans a diminué entre les deux recensements (respectivement -4,6%, -1,1%, -4,8% et -0,9%). Le Loiret connaît la plus forte progression avec +3,1%.

En comparaison au niveau national, la **région compte davantage de personnes âgées de 75 ans et plus** ⁽⁴⁾ au recensement de population de 2017 (10,7% contre 9,4%). Le nombre de personnes âgées a augmenté de 2,9% entre les deux recensements (4,8% au niveau national). Les personnes âgées de 75 ans et plus représentent 8,7% de la population masculine régionale et 12,7% de la population féminine. L'Indre a, pour sa part, la proportion de personnes âgées dans la population la plus élevée (13,8%). À l'inverse, le Loiret a la plus faible (9,3%).

L'**indice de vieillissement régional**, en 2017, est **supérieur de 10 points** à celui relevé au niveau national (respectivement 91,5 contre 81,2). La progression de l'indice régional (entre 2012

et 2017) est comparable à celle du niveau national (respectivement +12,5% et +12,9%). En région, c'est dans l'Eure-et-Loir que l'indice a le plus fortement progressé (+16,5%). Dans le Loiret, il a augmenté de 10,6%. L'indice de vieillissement des hommes de la région est de 77,6. Il varie de 64,7 dans le Loiret à 112,1 dans l'Indre. Chez les femmes de la région, l'indice est de 106,1 (89,9 dans l'Eure-et-Loir à 155,4 dans l'Indre).

La région compte, en 2017, 1 157 587 ménages composés de 36,1% de ménages d'une personne, 62,3% de ménages avec familles et 1,6% d'autres ménages sans famille. Tandis que le **nombre de ménages progresse d'une manière générale sur l'ensemble des territoires, les ménages isolés et les familles monoparentales croissent davantage que les autres structures familiales** (+8,3% de ménages isolés et +12,2% de ménages avec familles monoparentales contre -0,3% de ménages couples sans enfant et -3,1% de ménages couples avec enfants).

En 2017, les **familles monoparentales** ⁽⁵⁾ de la région sont au nombre de 79 492, ce qui représente 22,9% des familles avec enfants et un **taux inférieur au niveau national** (24,4%). Le taux de familles monoparentales en région varie de 20,9% dans l'Eure-et-Loir à 25,0% dans le Cher. Entre les recensements de population de 2012 et 2017, le **nombre de familles monoparentales a progressé de 8,8% en région (7,8% en France hexagonale)**. Le Loiret a la plus forte progression et le Cher la plus faible (respectivement +10,8% et +6,3%).

Le **Centre-Val de Loire compte**, en 2017, **moins d'enfants faisant partie de familles ne comptant pas d'actif** ⁽⁶⁾ **en comparaison au niveau national** (11,5% contre 12,4%). Le taux d'enfants de familles sans actif occupé en région varie de 10,3% dans l'Indre-et-Loire à 13,5% dans le Cher. Entre 2012 et 2017, le nombre d'enfants vivant dans une famille sans actif occupé a davantage progressé en région en comparaison avec le niveau national (+9,1% en région contre +6,8% en France hexagonale). La plus forte progression concerne l'Indre (+14,1%). Il est à noter une baisse des effectifs dans le Cher (-0,8%).

D'une manière générale, les représentations cartographiques de familles monoparentales et d'enfants vivant dans une famille sans actif occupé montrent des taux plus élevés dans les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) urbanisés de la région et certains EPCI du Cher, de l'Indre et de l'est du Loiret ■

1. Les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) sont des territoires d'intervention du Ministère de la Cohésion des territoires, définis par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014. Leur liste et leurs contours ont été élaborés par le Commissariat général à l'égalité des territoires. L'identification des quartiers prioritaires a été réalisée à partir des données carroyées de l'Insee (source : RFL 2011). Les périmètres des QPV sont fixés par le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 pour la Métropole.
2. Les zones de revitalisation rurale (ZRR) visent à aider le développement des territoires ruraux principalement à travers des mesures fiscales et sociales. Des mesures spécifiques en faveur du développement économique s'y appliquent. L'objectif est de concentrer les mesures d'aide de l'État au bénéfice des entreprises créatrices d'emplois dans les zones rurales les moins peuplées et les plus touchées par le déclin démographique et économique. Elles ont été créées par la loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement du Territoire (LOADT) du 4 février 1995. La réforme des ZRR, votée en loi de finances rectificative pour 2015 (article 1465A du code général des impôts), a simplifié les critères de classement des territoires pris en compte. Les critères sont désormais examinés à l'échelon intercommunal et entraînent le classement de l'ensemble des communes de l'EPCI. Pour être classé en ZRR au 1er juillet 2017, l'EPCI doit avoir à la fois :
 - une densité de population inférieure ou égale à la médiane des densités par EPCI ;
 - un revenu fiscal par unité de consommation médian inférieur ou égal à la médiane des revenus fiscaux médians.L'arrêté du 22 février 2018 définit les nouveaux contours des ZRR 2018 en intégrant les modifications suivantes par rapport à 2017 :
 - les communes sortantes en 2017 sont réintégrées au dispositif
 - les communes de l'EPCI Decazeville Communauté sont intégrées au dispositif au titre de la baisse de population depuis 40 ans.

Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
Population en 2017	304 256 (11,8%)	433 233 (16,8%)	222 232 (8,6%)	606 511 (23,5 %)	331 915 (12,9 %)	678 105 (26,3 %)	2 576 252 (100,0 %)	64 639 133
<i>hommes</i>	147 370	211 786	107 181	291 538	161 232	329 888	1 248 996	31 288 014
<i>femmes</i>	156 886	221 447	115 051	314 973	170 683	348 217	1 327 256	33 351 119
Densité en habitants par km² en 2017	42,1	73,7	32,7	99,0	52,3	100,1	65,8	118,8
Superficie (en km²)	7 235,0	5 880,0	6 790,6	6 126,7	6 343,4	6 775,2	39 150,9	543 940,9
Taux annuel moyen intercensitaire 2012-2017 (en %)	-0,5	0,1	-0,6	0,3	0,0	0,5	0,1	0,4
Population municipale vivant en quartier prioritaire en 2013*	18 127	27 100	9 592	38 062	15 253	48 932	157 066	485 6046
part de la population vivant en quartier prioritaire	5,8%	6,3%	4,2%	6,3%	4,6%	7,4%	6,1%	7,6%
Population municipale vivant en zone de revitalisation rurale (ZRR) en 2015	78 818	64 263	132 908	113 398	62 118	18 701	470 206	7 547 390
part de la population vivant dans une commune classée en zone de revitalisation rurale	25,5%	14,8%	59,3%	18,7%	18,7%	2,8%	18,2%	11,7%
Population municipale vivant dans une commune sortante du dispositif ZRR avec maintien des bénéfices du classement	58 416	30 840	22 486	12 007	71 295	24 866	219 910	2 090 264
part de la population vivant dans une commune sortante du dispositif ZRR avec maintien des bénéfices du classement	18,9%	7,1%	10,0%	2,0%	21,4%	3,7%	8,5%	3,3%
Population municipale vivant dans une commune non classée en zone de revitalisation rurale	171 758	338 932	68 806	479 561	199 637	629 782	1 888 476	54 663 277
part de la population vivant dans une commune non classée en zone de revitalisation rurale	55,6%	78,1%	30,7%	79,3%	59,9%	93,5%	73,2%	85,0%
Nombre de personnes de moins de 20 ans (pour 100 habitants) en 2017	64 912 21,3%	109 623 25,3%	45 304 20,4%	144 732 23,9%	75 952 22,9%	172 849 25,5%	613 373 23,8%	15 595 731 24,1%
<i>hommes</i>	33 185 22,5%	56 172 26,5%	23 194 21,6%	73 304 25,1%	38 997 24,2%	88 625 26,9%	313 477 25,1%	7 981 520 25,5%
<i>femmes</i>	31 727 20,2%	53 451 24,1%	22 110 19,2%	71 428 22,7%	36 955 21,7%	84 225 24,2%	299 896 22,6%	7 614 211 22,8%
Nombre de personnes de moins de 60 ans (pour 100 habitants) en 2017	206 157 67,8%	319 978 73,9%	145 036 65,3%	440 310 72,6%	229 060 69,0%	504 964 74,5%	1 845 505 71,6%	48 004 137 74,3%
<i>hommes</i>	103 721 70,4%	160 714 75,9%	72 893 68,0%	218 772 75,0%	115 131 71,4%	252 771 76,6%	924 002 74,0%	23 970 965 76,6%
<i>femmes</i>	102 436 65,3%	159 264 71,9%	72 143 62,7%	221 538 70,3%	113 929 66,7%	252 193 72,4%	921 504 69,4%	24 033 173 72,1%
Nombre de personnes de 20 à 64 ans (pour 100 habitants) en 2017	163 151 53,6%	237 963 54,9%	116 561 52,5%	334 094 55,1%	176 287 53,1%	373 288 55,0%	1 401 343 54,4%	36 378 282 56,3%
<i>hommes</i>	81 072 55,0%	118 001 55,7%	57 975 54,1%	163 774 56,2%	87 438 54,2%	183 915 55,8%	692 174 55,4%	17 885 058 57,2%
<i>femmes</i>	82 079 52,3%	119 962 54,2%	58 586 50,9%	170 320 54,1%	88 849 52,1%	189 373 54,4%	709 170 53,4%	18 493 224 55,5%

Sources: Insee RP (2012, 2017)

* Insee, RP 2013 exploitation principale, ANCT (Agence nationale de la cohésion des territoires)

VALEURS COMMENTÉES

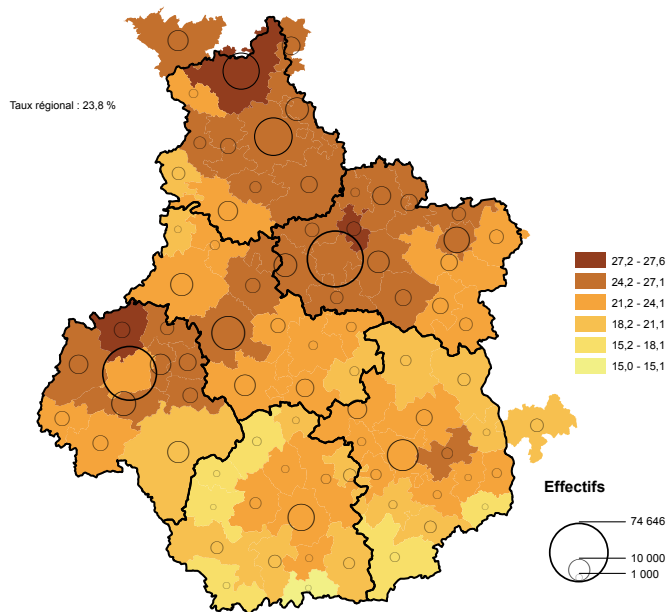
DONNÉES GÉNÉRALES

Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
Nombre de personnes de 65 ans et plus (pour 100 habitants) en 2017	76 193 25,0%	85 647 19,8%	60 367 27,2%	127 685 21,1%	79 676 24,0%	131 968 19,5%	561 536 21,8%	12 665 121 19,6%
<i>hommes</i>	33 114 22,5%	37 614 17,8%	26 012 24,3%	54 461 18,7%	34 798 21,6%	57 348 17,4%	243 346 19,5%	5 421 436 17,3%
<i>femmes</i>	43 080 27,5%	48 034 21,7%	34 355 29,9%	73 224 23,2%	44 878 26,3%	74 620 21,4%	318 190 24,0%	7 243 685 21,7%
Indice de vieillissement en 2017 (65 ans et plus pour 100 personnes de -20 ans)	117,4	78,1	133,2	88,2	104,9	76,3	91,5	81,2
<i>hommes</i>	99,8	67,0	112,1	74,3	89,2	64,7	77,6	67,9
<i>femmes</i>	135,8	89,9	155,4	102,5	121,4	88,6	106,1	95,1
Nombre de personnes de 75 ans (pour 100 habitants) en 2017	37 355 12,3%	41 152 9,5%	30 732 13,8%	63 368 10,4%	40 296 12,1%	63 340 9,3%	276 244 10,7%	6 085 451 9,4%
<i>hommes</i>	14 539 9,9%	16 260 7,7%	11 877 11,1%	24 621 8,4%	16 042 9,9%	24 794 7,5%	108 134 8,7%	2 332 341 7,5%
<i>femmes</i>	22 816 14,5%	24 892 11,2%	18 856 16,4%	38 747 12,3%	24 254 14,2%	38 545 11,1%	168 110 12,7%	3 753 111 11,3%
Nombre de ménages en 2017	141 937	184 262	105 725	279 393	149 567	296 704	1 157 587	28 733 024
Ménages d'une personne (en %)	53 255 37,5%	59 166 32,1%	41 205 39,0%	106 746 38,2%	52 863 35,3%	104 157 35,1%	417 392 36,1%	10 450 926 36,4%
<i>dont hommes seuls</i>	23 033	25 871	18 028	44 636	22 977	46 009	180 554	4 506 757
<i>dont femmes seules</i>	30 221	33 296	23 177	62 111	29 886	58 148	236 838	5 944 170
Autres ménages sans familles (en %)	2 378 1,7%	2 696 1,5%	1 590 1,5%	4 907 1,8%	2 195 1,5%	4 764 1,6%	18 531 1,6%	605 205 2,1%
Ménages avec familles (en %)	86 304 60,8%	122 400 66,4%	62 930 59,5%	167 740 60,0%	94 508 63,2%	187 783 63,3%	721 664 62,3%	17 676 892 61,5%
<i>dont couple sans enfant</i>	43 060	53 499	32 504	79 180	46 759	82 929	337 932	7 581 985
<i>dont couple avec enfant(s)</i>	31 194	52 892	21 850	65 938	36 137	78 614	286 625	7 387 051
<i>dont famille monoparentale</i>	12 049	16 009	8 576	22 622	11 612	26 239	97 107	2 707 856
Nombre de personnes de 25 à 59 ans (pour 100 habitants) en 2017	128 157 42,1%	191 224 44,1%	90 995 40,9%	260 558 43,0%	139 583 42,1%	296 411 43,7%	1 106 928 43,0%	28 774 147 44,5%
<i>hommes</i>	63 505 43,1%	94 584 44,7%	45 025 42,0%	128 464 44,1%	68 931 42,8%	145 654 44,2%	546 163 43,7%	14 150 227 45,2%
<i>femmes</i>	64 652 41,2%	96 640 43,6%	45 970 40,0%	132 094 41,9%	70 653 41,4%	150 757 43,3%	560 765 42,2%	14 623 920 43,8%
Nombre de personnes de 25 à 59 ans vivant seules (pour 100 personnes de 25 à 59 ans) en 2017	21 144 16,5%	25 313 13,2%	15 563 17,1%	43 625 16,7%	20 777 14,9%	45 427 15,3%	171 849 15,5%	4 566 799 15,9%
<i>hommes</i>	12 325 19,4%	15 093 16,0%	9 339 20,7%	25 208 19,6%	12 213 17,7%	26 521 18,2%	100 699 18,4%	2 607 732 18,4%
<i>femmes</i>	8 819 13,6%	10 219 10,6%	6 224 13,5%	18 417 13,9%	8 564 12,1%	18 907 12,5%	71 150 12,7%	1 959 067 13,4%
Nombre de familles monoparentales ayant des enfants de moins de 25 ans (pour 100 familles ayant des enfants de moins de 25 ans) en 2017	9 581 25,0%	12 907 20,9%	6 605 24,7%	19 026 23,5%	9 243 21,5%	22 130 23,1%	79 492 22,9%	2 206 904 24,4%
Nombre d'enfants de moins de 25 ans vivant dans une famille sans actif occupé (pour 100 enfants de moins de 25 ans) en 2017	9 097 13,5%	12 652 11,0%	6 150 13,3%	14 917 10,3%	8 607 11,0%	21 472 12,0%	72 895 11,5%	2 040 122 12,4%

Sources: Insee RP (2012, 2017)

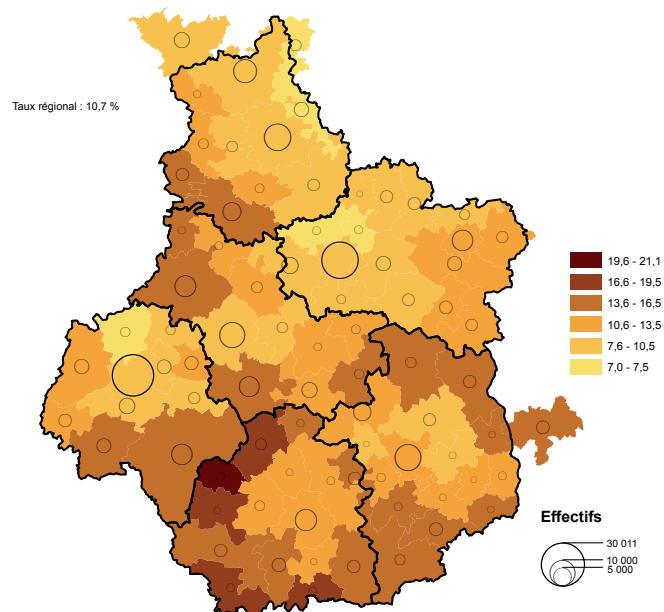


1 Nombre de personnes âgées de moins de 20 ans pour 100 personnes en 2017



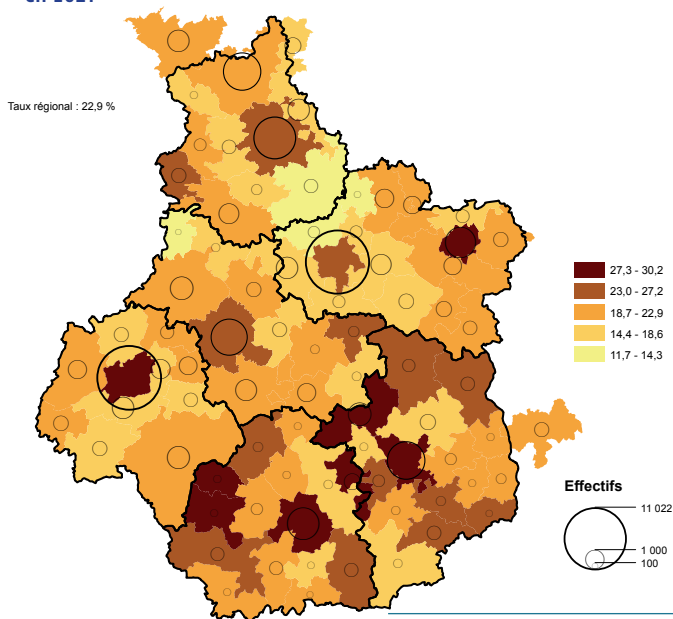
Sources : Insee (RP 2017) -
IGN Geofla
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

2 Nombre de personnes âgées de 75 ans ou plus pour 100 personnes en 2017



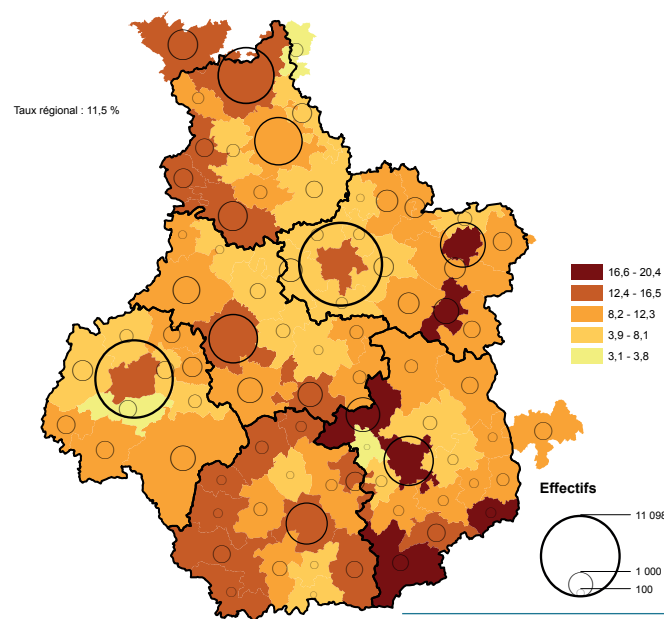
Sources : Insee (RP 2017) -
IGN Geofla
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

3 Nombre de familles monoparentales ayant des enfants de moins de 25 ans pour 100 familles ayant des enfants de moins de 25 ans en 2017



Sources : Insee (RP 2017) -
IGN Geofla
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

4 Nombre d'enfants de moins de 25 ans vivant dans une famille sans actif occupé pour 100 enfants de moins de 25 ans en 2017



Sources : Insee (RP 2017) -
IGN Geofla
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire



La région **Centre-Val de Loire** compte **1165089 actifs** âgés de 15 à 64 ans au recensement de population de 2017, soit un **taux d'actif de 74,9%** (74,1% au niveau national). Les actifs représentent au niveau régional 77,3% de la population masculine et 72,5% de la population féminine. La **population active a diminué en région** entre les recensements de 2012 et de 2017 (-1,2%), **contrairement au niveau national** (+0,8%). Seuls les départements de l'Indre-et-Loire et du Loiret connaissent une hausse du nombre d'actifs sur la période (respectivement +0,3% et +0,9%).

Le **taux standardisé des inactifs du Centre-Val de Loire** [📍] en 2017 est de **8,1%**. Il est de **9,3% en France hexagonale**. À l'échelle des départements de la région, le taux varie de 7,4% dans l'Indre-et-Loire à 9,3% dans le Cher. Entre les recensements de 2012 et 2017, le taux d'inactifs a diminué en région de 0,2% (-1,1% en France hexagonale). Il a le plus fortement diminué dans le Loiret (-4,0%) et le plus fortement augmenté dans le Cher (+5,4%).

En 2017, 150 477 actifs de 25-54 ans de la **région** occupent un **emploi précaire**⁽¹⁾ [📍], ce qui représente **21,9% des actifs ayant un emploi salarié** et un **taux inférieur au niveau national** (23,4%). Le taux varie en région de 19,8% dans l'Eure-et-Loir à 23,9% dans l'Indre-et-Loire. Si 13,0% des actifs salariés masculins de la région occupent un emploi précaire; chez les femmes, les emplois précaires représentent 30,6% des emplois salariés. Entre 2012 et 2017, le nombre d'emplois précaires a diminué en région comme au niveau national (respectivement -2,9% et -1,9%). Il a diminué en région entre les deux recensements de 2,0% dans le Loir-et-Cher à 11,6% dans l'Indre. Dans l'Indre-et-Loire et le Loiret, le nombre d'emplois précaires est resté stable sur les deux périodes (respectivement 0,0% et 0,1%).

Fin 2017, **90,2% des emplois de la région sont des emplois salariés** [📍]. La part d'emploi salarié varie de 82,4% sur la zone d'emploi du Blanc (Indre) à 92,6% sur celle d'Orléans (Loiret). La **majeure partie de l'emploi salarié provient du secteur tertiaire** (marchand et non-marchand) avec 76,9%, suivi du secteur industriel (16,2%), du secteur de la construction (5,6%) et de l'agriculture (1,3%).

En 2017, en **région**, les **agriculteurs exploitants** [📍] représentent **2,0%** de la population active ayant un emploi (1,6% en France hexagonale et 2,0% en France de province). **Moins de cadres** [📍] sont présents en région en proportion dans la population active occupée en **comparaison avec le niveau national** (13,8% en région contre 18,3% en France hexagonale et 15,0% en France de province). Les **ouvriers** [📍], au nombre de 243 566,

représentent **23,7% de la population active ayant un emploi**, soit un **taux supérieur au niveau national** (20,1% en France hexagonale et 22,0% en France de province). Les **employés** [📍] représentent en région 28,4% de la population active occupée et constituent la **catégorie socioprofessionnelle la plus représentée**. Le **taux d'employés en région est supérieur au taux national** (28,4% contre 27,5% en France hexagonale). En revanche, comparé à la France de province (28,1%), le taux régional est proche.

Les **foyers fiscaux imposés** représentent **43,3% de l'ensemble des foyers fiscaux**, en 2017, en **région Centre-Val de Loire**, soit un **taux inférieur au niveau national** (44,3%) mais **supérieur à celui de la France de province** (42,0%). Le taux de foyers fiscaux imposés varie en région de 36,7% dans l'Indre à 46,2% dans le Loiret. Le **revenu net imposable moyen annuel par foyer fiscal en région est de 25 104 euros** en 2017. Il est **inférieur au revenu de la France hexagonale** (27 155 euros) mais **comparable au revenu de la France de province** (25 470 euros).

Selon les données de la Banque de France, en 2019, **6 544 nouvelles situations soumises aux commissions de surendettement ont été enregistrées en région**. La **densité de situations soumises aux commissions de surendettement du territoire régional est supérieure à celle relevée au niveau national** (309 pour 100 000 habitants de 15 ans et plus contre 268 en France hexagonale). Elle varie en région de 265 dans le Loir-et-Cher à 386 dans le Cher.

Au quatrième trimestre 2019, le **taux de chômage** localisé [📍] en **région** est de 7,7%, soit un **taux proche du niveau national** (7,8%). En région, le Loir-et-Cher a le taux de chômage le plus faible (6,7%). À l'inverse, le Cher a le taux le plus élevé (8,4%).

La **région** compte fin 2019, **plus de 103 150 demandeurs d'emploi en fin de mois de longue durée**, ce qui représente 48,6% de l'ensemble des demandeurs d'emploi en fin de mois de catégorie ABC et un **taux supérieur au niveau national** (47,1%). Le taux varie en région de 47,9% dans l'Indre-et-Loire à 50,5% dans le Loir-et-Cher. Le nombre de demandeurs d'emploi de longue durée a diminué de 3,4% en région par rapport à l'année précédente (-3,2% en France hexagonale). La baisse observée dans l'Indre est de 9,4% contre 2,6% dans l'Eure-et-Loir.

Les **femmes demandeuses d'emploi** représentent, fin 2019, en **région**, 48,6% des demandeurs d'emploi de catégorie A soit un **taux comparable au niveau national** (48,8%). En région, le taux de femmes demandeuses d'emploi est le plus élevé dans

le Loiret (49,6%) et le plus faible dans l'Indre (45,9%). Le nombre de femmes demandeuses d'emploi de catégorie A en région a baissé de 5,1% entre fin 2018 et décembre 2019 (-3,5% en France hexagonale). L'Indre observe la plus forte baisse et le Cher la plus faible (respectivement -9,1% et -2,4%).

Au 31 décembre 2019, les **jeunes** en région représentent **14,8% des demandeurs d'emploi de catégorie A** (13,8% en France hexagonale). Le taux varie en région de 14,1% dans le Cher à 15,5% dans l'Indre-et-Loire. Le nombre de demandeurs d'emploi jeunes a diminué entre 2018 et 2019 en Centre-Val de Loire (-6,0% en Centre-Val de Loire) comme sur le plan national (-2,3% en France hexagonale). La plus forte baisse est constatée dans l'Indre (-12,0%) et la plus faible dans le Cher (-2,0%).

Fin 2019, les **séniors** représentent, en **région**, 27,6% des demandeurs d'emploi de catégorie A, soit un **taux proche du niveau national** (27,2%). Le Loiret présente le taux de séniors demandeurs d'emploi le plus faible (25,9%). À l'inverse, l'Indre a le taux le plus élevé (31,2%). Le nombre de demandeurs d'emploi séniors a également diminué de 2,4% au niveau régional entre 2018 et 2019 (-2,5% en France hexagonale). Seul l'Eure-et-Loir connaît une légère hausse du nombre de DEFM A séniors sur la période (+0,4%). La plus forte baisse est relevée dans l'Indre avec -6,9% ■

1. Est considéré comme un emploi précaire tout autre emploi qu'un contrat à durée indéterminée (CDI) à temps plein

Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
Nombre d'actifs de 15 – 64 ans (pour 100 personnes de 15-64 ans) en 2017	132672 74,0%	200253 76,1%	94476 73,6%	278035 74,3%	146202 74,9%	313452 75,5%	1165089 74,9%	29890440 74,1%
<i>hommes</i>	68439 76,4%	103511 78,9%	48449 75,6%	140618 76,7%	75206 77,2%	160467 78,0%	596691 77,3%	15326358 77,0%
<i>femmes</i>	64232 71,5%	96742 73,3%	46027 71,7%	137417 72,1%	70996 72,6%	152984 73,0%	568399 72,5%	14564082 71,3%
5 Taux standardisé sur l'âge et le sexe des inactifs de 25-54 ans en 2017	9,3%	7,9%	9,2%	7,4%	8,1%	7,9%	8,1%	9,3%
6 Nombre d'actifs de 25-54 ans ayant un emploi précaire (pour 100 actifs de 25-54 ans ayant un emploi salarié) en 2017	16710 22,2%	24014 19,8%	11549 21,9%	39044 23,9%	19167 22,4%	39994 21,1%	150477 21,9%	4081522 23,4%
<i>hommes</i>	4700 12,5%	6751 11,2%	3358 13,0%	11279 14,1%	5672 13,5%	12545 13,2%	44305 13,0%	1219282 14,0%
<i>femmes</i>	12011 31,7%	17263 28,5%	8191 30,4%	27765 33,3%	13495 31,0%	27448 29,0%	106172 30,6%	2862240 32,8%
7 Nombre d'agriculteurs – exploitants (pour 100 actifs ayant un emploi) en 2017	3477 3,0%	3582 2,0%	3645 4,3%	3681 1,5%	2839 2,2%	3289 1,2%	20513 2,0%	411924 1,6%
<i>hommes</i>	2568 4,3%	2914 3,2%	2804 6,5%	2844 2,3%	2237 3,3%	2689 1,9%	16057 3,0%	304712 2,2%
<i>femmes</i>	909 1,6%	668 0,8%	840 2,1%	837 0,7%	602 0,9%	600 0,5%	4456 0,9%	107212 0,8%
8 Nombre de cadres (pour 100 actifs ayant un emploi) en 2017	13253 11,5%	23368 13,2%	7740 9,2%	40013 16,3%	15046 11,5%	42575 15,4%	141995 13,8%	4793388 18,3%
<i>hommes</i>	8159 13,7%	14453 15,6%	4548 10,5%	24250 19,5%	8870 13,2%	25057 17,6%	85338 16,1%	2786472 20,5%
<i>femmes</i>	5094 9,1%	8915 10,5%	3191 7,9%	15763 13,0%	6176 9,7%	17518 13,1%	56657 11,3%	2006916 15,8%
9 Nombre d'ouvriers (pour 100 actifs ayant un emploi) en 2017	28439 24,6%	42565 24,0%	22734 27,1%	51005 20,8%	33901 25,9%	64923 23,5%	243566 23,7%	5270864 20,1%
<i>hommes</i>	22674 38,0%	33036 35,7%	17616 40,6%	40512 32,5%	26204 38,9%	49710 34,9%	189753 35,8%	4238008 31,2%
<i>femmes</i>	5765 10,3%	9528 11,2%	5118 12,6%	10493 8,7%	7696 12,1%	15212 11,4%	53813 10,8%	1032856 8,1%
10 Nombre d'employés (pour 100 actifs ayant un emploi) en 2017	34828 30,1%	49963 28,1%	25647 30,5%	69215 28,2%	37684 28,8%	74650 27,1%	291987 28,4%	7214095 27,5%
<i>hommes</i>	8053 13,5%	11755 12,7%	5850 13,5%	15823 12,7%	8229 12,2%	18446 12,9%	68156 12,9%	1851878 13,6%
<i>femmes</i>	26775 47,8%	38208 44,9%	19797 48,7%	53392 44,1%	29455 46,4%	56203 42,2%	223830 44,8%	5362217 42,3%
Nombre de foyers fiscaux et part de foyers fiscaux imposés en 2017 (en %)	181153 40,6%	241210 45,1%	133090 36,7%	350269 43,4%	192688 42,1%	383066 46,2%	1481476 43,3%	36916199 44,3%
Revenu net imposable moyen annuel par foyer fiscal 2017 (en euros)	23263	26063	21858	25747	24758	26083	25104	27155

Sources: Insee (RP 2017), Insee – DGFIP (revenus fiscaux localisés), Pôle emploi Centre-Val de Loire, Direccte Centre-Val de Loire, Caf, Banque de France

Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
Nombre d'allocataires dont le revenu par unité de consommation avec prestation est nul ou inférieur à un demi Smic mensuel de l'année de référence des ressources au 31.12.2019 (pour 100 familles dont les ressources sont connues)	4745 9,2%	5494 7,7%	2828 8,0%	9803 8,9%	4264 8,1%	9481 8,1%	36615 8,3%	1 069 432 9,3%
Nombre d'allocataires dont le revenu par unité de consommation avec prestation est compris entre un demi et trois quart de Smic mensuel de l'année de référence des ressources au 31.12.2019 (pour 100 familles dont les ressources sont connues)	7854 15,2%	8053 11,4%	4988 14,0%	13683 12,4%	6374 12,1%	14467 12,3%	55419 12,6%	1 554 179 13,6%
Nombre de situations soumises aux commissions de surendettement en 2019	974	1 162	560	1 408	729	1 711	6 544	143 080
Densité de situations soumises aux commissions de surendettement en 2019 pour 100 000 habitants de 15 ans et plus	386	333	302	279	265	310	309	268
Taux de chômage localisé au 4^e trimestre 2019 (1) (en %)	8,4%	7,7%	7,8%	7,4%	6,7%	7,9%	7,7%	7,8%
Nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM**) de catégories ABC au 31 décembre 2019	24 660	35 158	16 765	52 013	25 257	58 429	212 282	5 487 015
dont de DEFM** de catégorie A au 31 décembre 2019	15 418	21 098	9 869	29 624	13 530	33 387	122 926	3 358 718
Nombre de DEFM** de longue durée (>1 an) de catégories ABC au 31 décembre 2019	12 198	17 069	8 187	24 903	12 755	28 040	103 152	2 585 471
Part des DEFM de longue durée (>1 an) parmi les DEFM ABC	49,5%	48,5%	48,8%	47,9%	50,5%	48,0%	48,6%	47,1%
Nombre de DEFM** femmes de catégories ABC au 31 décembre 2019	12 939	18 864	8 521	27 301	13 272	30 512	111 409	2 852 102
Part des DEFM femmes parmi les DEFM ABC	52,5%	53,7%	50,8%	52,5%	52,5%	52,2%	52,5%	52,0%
dont DEFM** femmes de catégorie A au 31 décembre 2019	7 350	10 362	4 532	14 416	6 483	16 555	59 698	1 639 276
Part des DEFM femmes parmi les DEFM A	47,7%	49,1%	45,9%	48,7%	47,9%	49,6%	48,6%	48,8%
Nombre de DEFM** hommes de catégories ABC au 31 décembre 2019	11 721	16 294	8 244	24 712	11 985	27 917	100 873	2 634 913
Part des DEFM hommes parmi les DEFM ABC	47,5%	46,3%	49,2%	47,5%	47,5%	47,8%	47,5%	48,0%
dont DEFM** hommes de catégorie A au 31 décembre 2019	8 068	10 736	5 337	15 208	7 047	16 832	63 228	1 719 442
Part des DEFM hommes parmi les DEFM A	52,3%	50,9%	54,1%	51,3%	52,1%	50,4%	51,4%	51,2%
Nombre de DEFM** jeunes (moins de 25 ans) de catégories ABC au 31 décembre 2019	3 357	4 721	2 488	7 441	3 548	8 236	29 791	713 191
Part des DEFM jeunes parmi les DEFM ABC	13,6%	13,4%	14,8%	14,3%	14,0%	14,1%	14,0%	13,0%
dont DEFM** jeunes de catégorie A au 31 décembre 2019	2 180	3 012	1 477	4 605	2 010	4 893	18 177	464 521
Part des DEFM jeunes parmi les DEFM A	14,1%	14,3%	15,0%	15,5%	14,9%	14,7%	14,8%	13,8%
Nombre de DEFM** seniors (50 ans et plus) de catégories ABC au 31 décembre 2019	7 158	9 309	4 950	13 053	7 128	14 161	55 759	1 435 652
Part des DEFM seniors parmi les DEFM ABC	29,0%	26,5%	29,5%	25,1%	28,2%	24,2%	26,3%	26,2%
dont DEFM** seniors de catégorie A au 31 décembre 2019	4 628	5 766	3 080	7 715	4 032	8 658	33 879	911 941
Part des DEFM seniors parmi les DEFM A	30,0%	27,3%	31,2%	26,0%	29,8%	25,9%	27,6%	27,2%

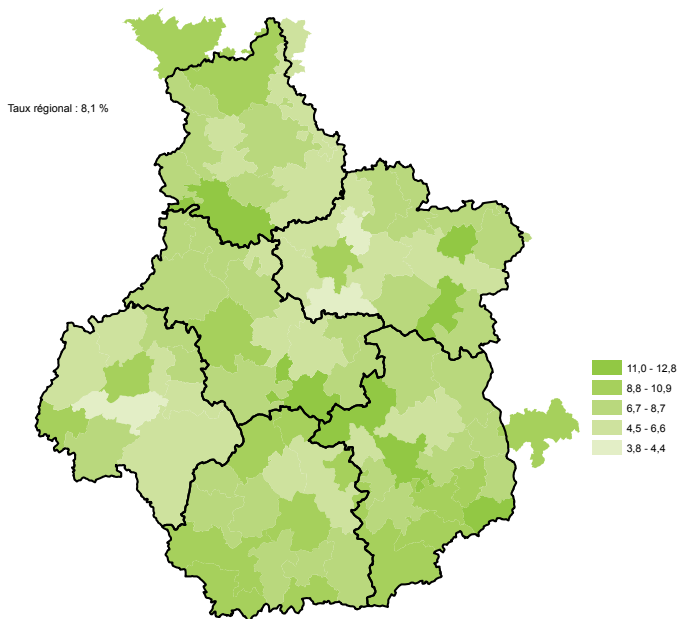
Sources : Insee (RP 2017), Insee - DGFIP (revenus fiscaux localisés), Pôle emploi Centre-Val de Loire, Direccte Centre-Val de Loire, Caf, Banque de France

**DEFM : données brutes au 31.12.2019. Source : Pôle emploi Centre-Val de Loire /STMAT

(1) Insee (taux de chômage localisé au 4^e trimestre 2019)

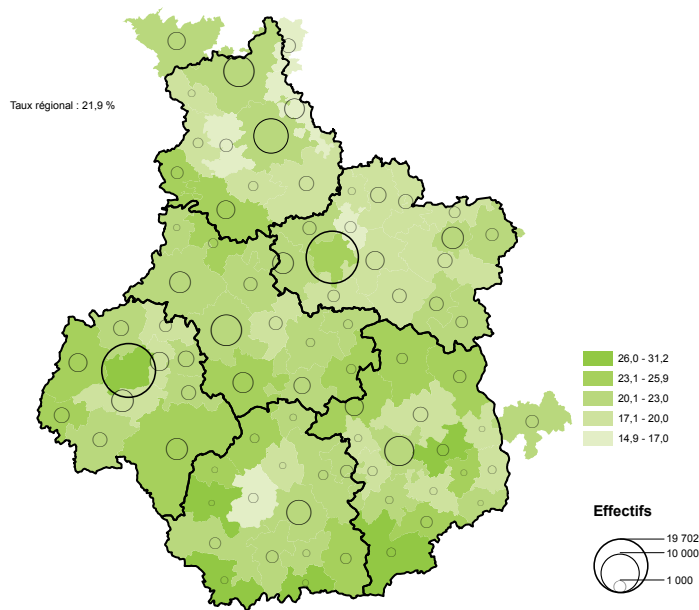


5 Taux standardisé des inactifs de 25-54 ans en 2017



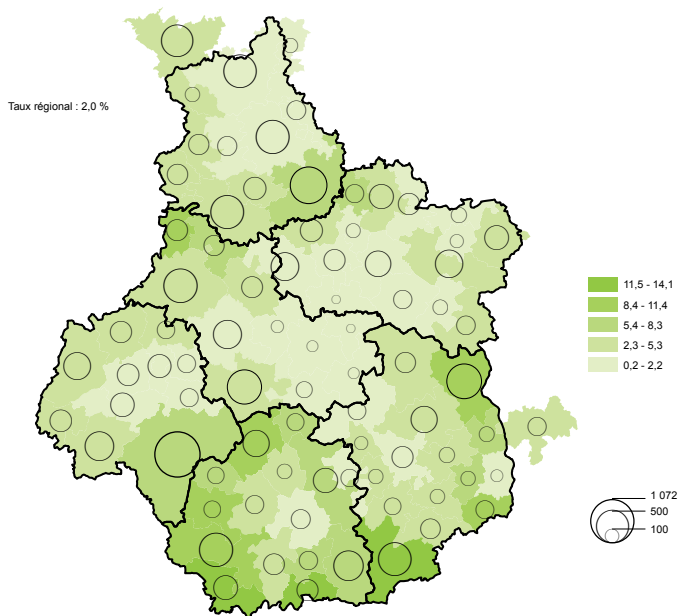
Sources : Insee (RP 2017) – IGN Geofla
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

6 Nombre d'actifs de 25-54 ans ayant un emploi précaire pour 100 actifs de 25-54 ans ayant un emploi salarié en 2017



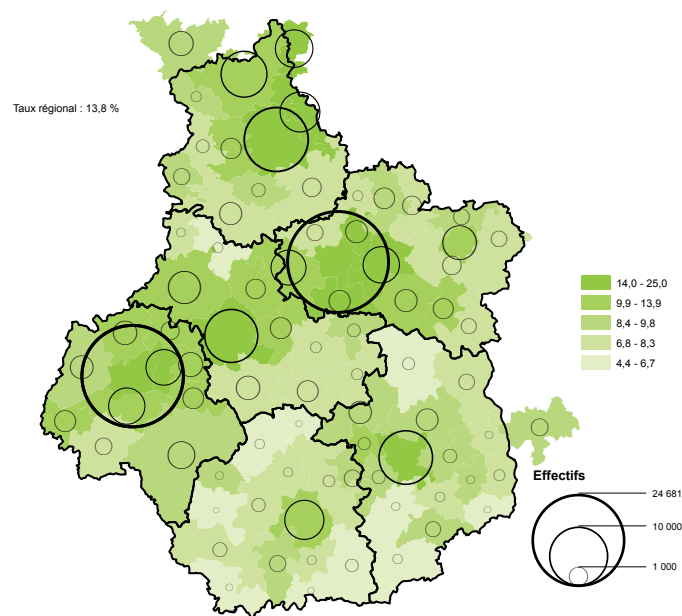
Sources : Insee (RP 2017) – IGN Geofla
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

7 Nombre d'agriculteurs exploitants pour 100 personnes actives ayant un emploi en 2017



Sources : Insee (RP 2017) – IGN Geofla
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

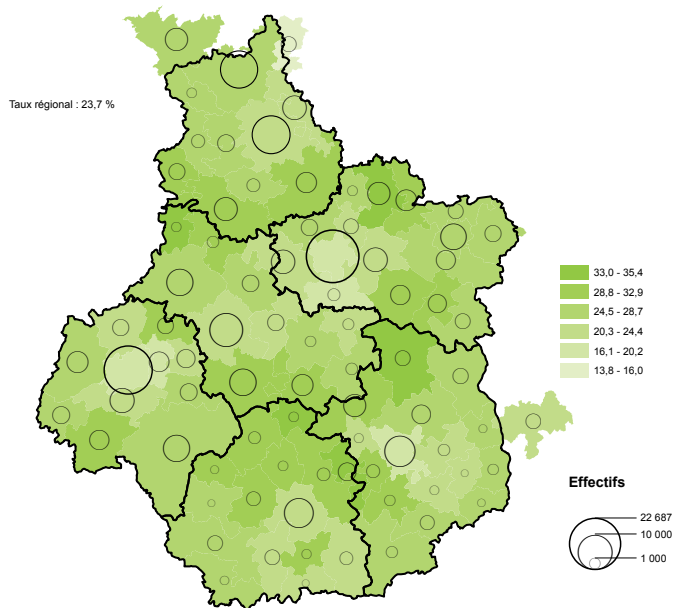
8 Nombre de cadres pour 100 personnes actives ayant un emploi en 2017



Sources : Insee (RP 2017) – IGN Geofla
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

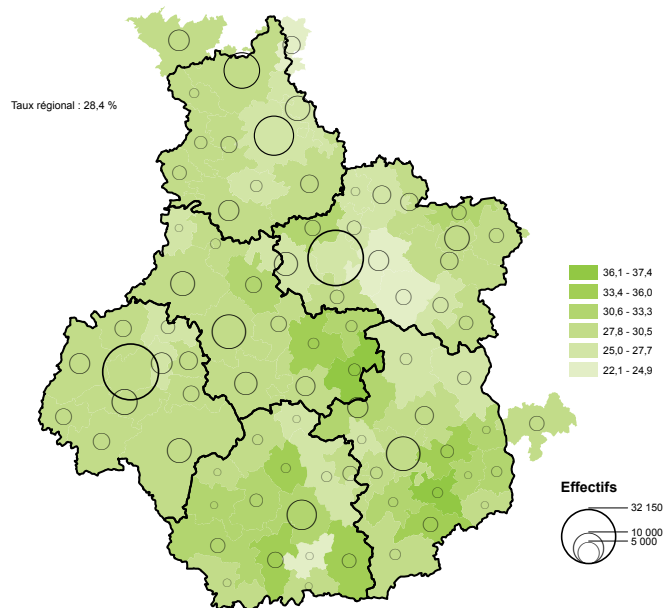


9 [Nombre d'ouvriers pour 100 personnes actives ayant un emploi en 2017



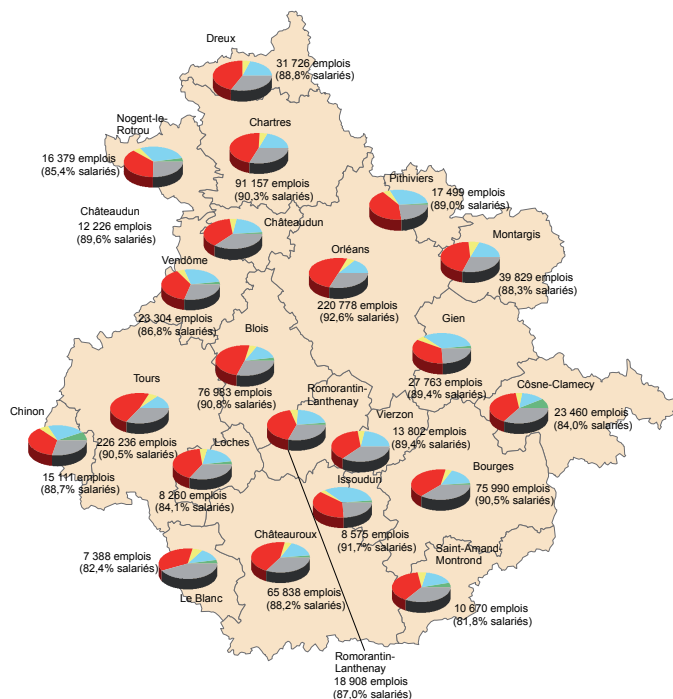
Sources : Insee (RP 2017) – IGN Geofla
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

10 [Nombre d'employés pour 100 personnes actives ayant un emploi en 2017

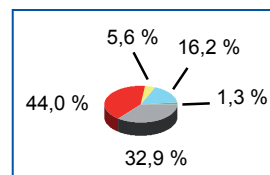


Sources : Insee (RP 2017) – IGN Geofla
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

11 [Emploi salarié par secteur d'activité par zone d'emploi au 31 décembre 2017 (en %)



Région Centre-Val de Loire



Source : Insee (estimation localisée d'emploi)
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire



12 Situation du marché du travail fin décembre 2019 (en %)

Région Centre-Val de Loire France hexagonale

DEFM A : 122 926	DEFM A : 3 358 718
% jeunes : 14,8%	% jeunes : 13,8%
% femmes : 48,6%	% femmes : 48,8%
% séniors : 27,6%	% séniors : 27,2%
DELD ABC : 48,6%	DELD ABC : 47,1%
Taux de chômage* : 7,7%	Taux de chômage* : 7,8%

Données brutes au 31.12.2019 pour le Centre-Val de Loire et la France hexagonale



Catégorie A : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, sans emploi, tenus d'être disponibles et d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi.

Catégorie B : Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, tenus d'être disponibles et d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi et ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois).

Catégorie C : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, tenus d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi et ayant exercé une activité réduite longue (i.e. de plus de 78 heures au cours du mois).

DEFM : données brutes au 31.12.2019 pour les zones d'emploi.

*Taux de chômage localisé au 4^e trimestre 2019 (Source : Insee, taux de chômage localisés)

Sources : STMT- Pôle emploi, Dares; Traitement DIRECCTE Centre-Val de Loire

Exploitation ORS Centre-Val de Loire

3 Enseignement, scolarité

Les collégiens boursiers⁽¹⁾ représentent **24,0% des collégiens de la région**, pour l'année scolaire 2019-2020. Dans l'Indre-et-Loire, 21,2% des collégiens sont boursiers contre 27,2% dans l'Indre.

D'une manière générale, la **région compte davantage d'élèves de familles défavorisées⁽²⁾ en comparaison avec le niveau national** (collégiens, lycéens, à l'exception des élèves en section de technicien supérieur). Quel que soit le niveau de scolarisation, l'Indre-et-Loire présente les taux d'élèves de familles défavorisées les plus faibles. À l'inverse, l'Indre a les plus élevés.

À la session d'examen de 2019, le **taux d'accès au diplôme national du brevet (DNB)⁽³⁾ est inférieur en région** à celui relevé sur le plan national (82,3% contre 85,1%). Le taux régional est inférieur à celui de la session précédente (82,3% en 2019 et 83,3% en 2018) tandis qu'au niveau national le taux d'accès au DNB est resté stable (85,1% en 2019 contre 85,2% en 2018).

En 2019, le **taux d'accès des élèves de 2nde au baccalauréat général et technologique de la région est légèrement inférieur au taux national** (89,8% en région contre 90,3% au niveau national). Le taux régional est inférieur en raison d'un plus grand nombre de réorientations à la fin de la 2nde générale et technologique vers la voie professionnelle. Les filles ont un taux d'accès supérieur aux garçons (91,2% contre 88,3% dans l'académie). S'agissant du **taux d'accès des élèves de 2nde professionnelle au baccalauréat professionnel** sous statut scolaire⁽⁴⁾, le **taux régional est inférieur à celui relevé au niveau national** (66,3% contre 67,4%). Les filles présentent également de meilleurs résultats (74,1% contre 60,8% chez les garçons de la région). Entre la session d'examen de 2018 et celle de 2019, le taux d'accès en région est resté stable tout comme au niveau national (66,3% en 2019 contre 66,3% en 2018 dans l'académie et 67,4% en 2019 contre 67,5% en 2018 au niveau national).

Dans l'**académie Orléans-Tours, 72,6% des nouveaux bacheliers ont poursuivi leurs études dans l'enseignement supérieur** au cours de l'année scolaire 2018-2019. Le taux de poursuite des études dans l'enseignement supérieur des néo-bacheliers est le plus élevé dans le Loiret et le plus faible dans l'Indre (respectivement 75,6% et 69,5%).

L'**académie compte, en 2017-2018, moins de jeunes de 16-24 ans scolarisés⁽⁵⁾ par rapport au niveau national** (53,4% contre 59,7%). Les filles de la région sont davantage scolarisées que les garçons âgés de 16 à 24 ans (54,3% contre 52,5%

en région). **Contrairement au niveau national, les jeunes de la région sont davantage scolarisés dans le secondaire que dans le supérieur** (30,6% dans le secondaire contre 22,4% dans le supérieur en région et 28,1% dans le secondaire et 31,3% dans le supérieur en France).

Selon le recensement de population de l'Insee de 2017, plus de **14 500 jeunes de la région âgés de 20 à 24 ans sont sortis du système scolaire sans diplôme⁽⁶⁾ [🔴]**, soit un taux de 17,4%. Le **taux en région est comparable à celui relevé au niveau national** (17,0%). Quel que soit le territoire, les taux de sortie sans diplôme dans la classe d'âge sont plus élevés chez les garçons que chez les filles. Le nombre de jeunes sortis sans diplôme a diminué entre 2012 et 2017 de -19,9% en région (-20,7% en France hexagonale). Dans le Cher, il a diminué de 12,0% et de 23,2% dans l'Eure-et-Loir. Quant aux jeunes de 20-29 ans, 15,2% des jeunes de la région non scolarisés sont sortis du système scolaire sans diplôme (14,3% au niveau national) [🔴]. Le taux de sortie sans diplôme varie en région de 12,1% dans l'Indre-et-Loire à 16,8% dans le Loir-et-Cher. Pour cette classe d'âge également, les garçons sont davantage sortis du système scolaire sans diplôme ou avec uniquement le diplôme national du brevet.

Les représentations cartographiques mettent en évidence une répartition plus importante des hauts niveaux de qualification (baccalauréat +2 et plus) [🔴] dans les agglomérations et plus particulièrement celles de l'axe ligérien ainsi que les marges franciliennes. À l'inverse, les taux de plus faibles niveaux de formation [🔴] sont plus importants dans les EPCI ruraux.

En 2016, la **part de jeunes non insérés⁽⁷⁾ en France est de 22,4%**. En région Centre-Val de Loire, la part varie de 19,8% dans l'Indre-et-Loire à 29,1% dans l'Indre ■

1. Les bourses sont destinées à favoriser la scolarité des élèves. Elles sont attribuables pour une année scolaire, sous conditions de ressources, en fonction des charges des familles ou du représentant légal de l'élève.
2. Définition de l'Éducation nationale: on entend par familles défavorisées, les professions et catégories socioprofessionnelles comprenant les ouvriers (qualifiés et non qualifiés), les ouvriers agricoles, les retraités employés ou ouvriers et les personnes sans activité professionnelle. Cette classification a été établie à partir des professions déclarées par les parents et non par rapport aux ressources financières.
3. Les taux d'accès au diplôme national du brevet (DNB) est une proportion de diplômés du DNB au sein de la génération de jeunes susceptibles de passer ce diplôme (13-18 ans).
4. Le taux d'accès des élèves de seconde professionnelle au baccalauréat professionnel a été créé en lien avec la réforme du baccalauréat. Ainsi, il prend une réelle signification à partir de 2011 car la généralisation du baccalauréat professionnel a débuté à la rentrée 2009.
5. Sont considérés comme étant scolarisés, les jeunes de 16 à 24 ans inscrits dans un opérateur de formation du 2nd degré et de l'enseignement supérieur (public, privé, agriculture, apprentissage, enseignement supérieur, santé...). Ce sont les jeunes scolarisés dans la zone géographique considérée.
6. Indicateur extrait des indicateurs sociaux départementaux du Cnis. Il représente, au sein de la population des 20-24 ans non inscrite dans un établissement d'enseignement, la part des personnes sorties des cursus scolaires et non titulaires, au minimum d'un CAP, d'un brevet de compagnon, d'un brevet d'études professionnelles (BEP) ou d'un baccalauréat.
7. La part des jeunes non insérés est le rapport des jeunes de 18 à 25 ans qui n'ont pas d'emploi et ne sont ni étudiants, élèves ou stagiaires à l'ensemble de la population des 18 à 25 ans, au lieu de résidence des individus.

Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France entière
Taux de collégiens boursiers (public et privé) sous contrat (année scolaire 2019-2020)	25,7%	22,2%	27,2%	21,2%	24,7%	25,8%	24,0%	
<i>filles</i>	26,2%	22,0%	28,1%	21,7%	25,1%	26,2%	24,4%	ND
<i>garçons</i>	25,3%	22,4%	26,2%	20,8%	24,3%	25,4%	23,7%	
Taux de lycéens boursiers (public et privé) sous contrat (année scolaire 2019-2020)	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	
<i>filles</i>	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
<i>garçons</i>	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	
Proportion d'élèves de familles défavorisées parmi les collégiens (public et privé) (année scolaire 2019-2020)	38,1%	35,5%	42,2%	30,9%	38,0%	39,4%	36,6%	34,3%
<i>filles</i>	37,2%	35,4%	42,2%	31,0%	38,2%	39,6%	36,7%	34,4%
<i>garçons</i>	39,0%	35,6%	42,1%	30,9%	37,7%	39,3%	36,6%	34,2%
Proportion d'élèves de familles défavorisées parmi les lycéens (public et privé) (année scolaire 2019-2020)	36,0%	33,6%	40,6%	26,7%	34,6%	33,8%	32,9%	32,1%
<i>filles</i>	35,7%	34,0%	41,5%	27,0%	34,6%	34,1%	33,1%	32,7%
<i>garçons</i>	36,5%	33,2%	39,5%	26,3%	34,7%	33,6%	32,6%	31,6%
Proportion d'élèves de familles défavorisées parmi les élèves de classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) (année scolaire 2019-2020)	16,7%	20,0%	Pas de CPGE dans l'Indre	8,0%	21,8%	15,6%	13,1%	12,1%
<i>filles</i>	18,2%	26,1%		8,4%	19,0%	16,2%	13,7%	11,8%
<i>garçons</i>	15,6%	18,3%		7,8%	23,5%	15,2%	12,7%	12,3%
Proportion d'élèves de familles défavorisées parmi les élèves en section de technicien supérieur (STS) (année scolaire 2019-2020)	42,5%	39,6%	51,3%	31,5%	35,6%	35,9%	36,4%	36,7%
<i>filles</i>	43,2%	40,3%	54,6%	32,0%	34,4%	37,4%	37,3%	38,3%
<i>garçons</i>	41,6%	38,9%	48,9%	31,0%	37,3%	34,7%	35,7%	35,2%
Taux d'accès au diplôme national du brevet (DNB) (session 2019)	78,5%	81,6%	85,3%	86,4%	79,9%	81,3%	82,3%	85,1%
<i>filles</i>	84,7%	85,0%	90,0%	91,2%	84,0%	84,8%	86,5%	89,4%
<i>garçons</i>	72,6%	78,4%	80,5%	81,8%	76,0%	78,0%	78,3%	81,0%
Taux d'accès des élèves de seconde générale et technologique au baccalauréat général et technologique (session 2019)	86,8%	88,3%	89,3%	91,0%	91,7%	90,2%	89,8%	90,3%
<i>filles</i>	89,5%	89,5%	90,9%	92,1%	93,7%	91,1%	91,2%	92,1%
<i>garçons</i>	83,4%	87,0%	87,2%	89,7%	89,3%	89,2%	88,3%	88,2%
Taux d'accès des élèves de seconde professionnelle au baccalauréat professionnel (session 2019)	65,7%	65,6%	62,0%	71,7%	66,4%	64,3%	66,3%	67,4%
<i>filles</i>	68,4%	77,6%	73,5%	76,7%	76,9%	72,1%	74,1%	73,9%
<i>garçons</i>	63,5%	57,6%	53,6%	68,2%	58,9%	59,0%	60,8%	62,9%
Taux de poursuite des bacheliers dans l'enseignement supérieur (année scolaire 2018-2019)*	71,2%	70,3%	69,5%	71,8%	73,5%	75,6%	72,6%	ND

Sources : Insee (RP 2017), Rectorat de l'académie Orléans-Tours, Insee (Indicateurs sociaux départementaux - Cnis)

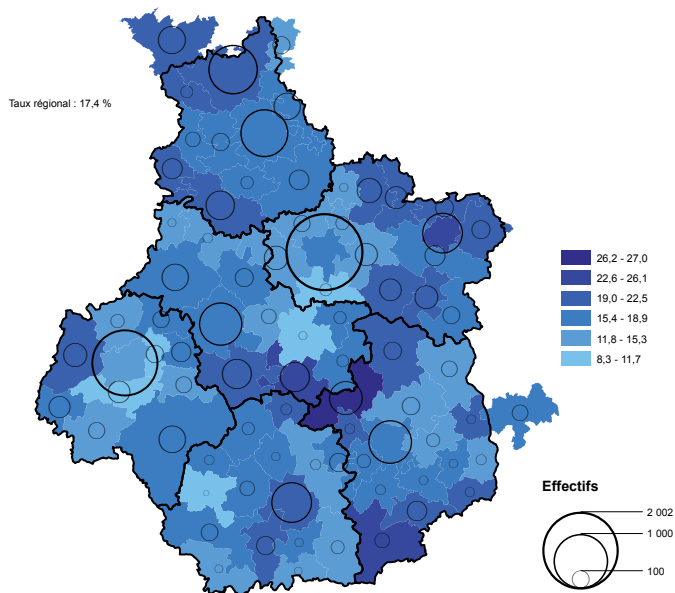
* Poursuite vers Classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), Section de technicien supérieur (STS) et assimilés et Universités hors agriculture et hors apprentissage

Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
Part de jeunes de 16 à 24 ans scolarisés dans un opérateur de formation (année scolaire 2017-2018) (données provisoires)	47,0%	41,1%	44,1%	66,3%	43,5%	56,3%	53,4%	59,7% (France hexagonale)
<i>filles</i>	48,9%	40,9%	43,1%	69,3%	42,5%	55,2%	54,3%	60,8%
<i>garçons</i>	45,3%	41,2%	45,0%	63,1%	44,3%	57,3%	52,5%	58,7%
scolarisés dans le secondaire	30,0%	34,3%	32,8%	27,9%	32,0%	30,2%	30,6%	28,1%
<i>filles</i>	32,6%	34,2%	32,4%	26,0%	31,8%	30,0%	30,1%	27,2%
<i>garçons</i>	27,8%	34,5%	33,2%	29,9%	32,3%	30,3%	31,1%	29,0%
scolarisés dans le supérieur	16,5%	6,1%	10,8%	38,1%	11,0%	25,8%	22,4%	31,3%
<i>filles</i>	15,9%	6,3%	10,3%	43,2%	10,5%	25,0%	23,9%	33,3%
<i>garçons</i>	17,0%	6,0%	11,3%	32,8%	11,5%	26,6%	21,0%	29,3%
Nombre de jeunes de 20 à 24 ans sortis du système scolaire sans diplôme ou au plus le BEPC, le brevet des collèges ou le diplôme national du brevet en 2017 (pour 100 jeunes de 20 à 24 ans inscrits dans un établissement scolaire)	1 845	2 563	1 272	2 785	1 831	4 282	14 578	359 896 (France hexagonale)
<i>hommes</i>	18,7%	17,7%	18,3%	14,5%	18,1%	18,4%	17,4%	17,0%
<i>femmes</i>	19,8%	19,7%	20,5%	16,3%	18,5%	20,3%	19,0%	18,8%
	1 060	1 540	785	1 672	1 020	2 519	8 596	212 385
	786	1 023	486	1 113	811	1 763	5 982	147 511
	17,5%	15,4%	15,6%	12,5%	17,6%	16,3%	15,5%	15,0%
Nombre de jeunes de 20 à 29 ans sortis du système scolaire sans diplôme ou au plus le BEPC, le brevet des collèges ou le diplôme national du brevet en 2017 (pour 100 jeunes de 20 à 29 ans sortis du système scolaire)	3 820	5 793	2 642	5 904	4 240	9 438	31 837	796 002 (France hexagonale)
<i>hommes</i>	16,1%	16,0%	16,3%	12,1%	16,8%	16,0%	15,2%	14,3%
<i>femmes</i>	17,2%	17,8%	18,2%	13,5%	17,7%	17,7%	16,7%	16,1%
	2 141	3 340	1 535	3 385	2 312	5 317	18 030	457 149
	1 679	2 453	1 107	2 519	1 928	4 121	13 807	338 853
	14,9%	14,0%	14,2%	10,6%	15,9%	14,2%	13,6%	12,4%
Nombre de personnes de 15 ans et plus non scolarisées sans qualification ou de faibles niveaux de formation en 2017 (aucun diplôme, CEP, BEPC, Brevet des collèges ou DNB) (pour 100 personnes de 15 ans et plus non scolarisées)	73 341	101 011	60 875	118 970	82 438	144 099	580 735	13 191 616 (France hexagonale)
<i>hommes</i>	31,0%	31,6%	34,7%	26,9%	32,6%	29,3%	30,3%	27,9%
<i>femmes</i>	29 299	42 507	24 554	48 014	33 766	60 797	238 937	5 585 049
	25,9%	27,6%	29,4%	22,8%	27,9%	25,8%	26,0%	24,8%
	44 042	58 504	36 321	70 956	48 672	83 301	341 797	7 606 567
	35,7%	35,4%	39,5%	30,5%	36,9%	32,5%	34,1%	30,8%
Nombre de personnes de 15 ans et plus non scolarisées titulaires d'un bac+2 en 2017 (pour 100 personnes de 15 ans et plus non scolarisées)	51 475	73 889	31 752	129 439	55 195	132 924	474 673	14 259 331 (France hexagonale)
<i>hommes</i>	21,8%	23,1%	18,1%	29,2%	21,8%	27,0%	24,7%	30,2%
<i>femmes</i>	23 876	33 709	14 202	59 103	24 934	61 293	217 117	6 601 069
	21,1%	21,9%	17,0%	28,1%	20,6%	26,0%	23,7%	29,3%
	27 599	40 180	17 550	70 336	30 260	71 631	257 556	7 658 262
	22,3%	24,3%	19,1%	30,3%	22,9%	27,9%	25,7%	31,0%
Part des jeunes de 18 à 25 ans non insérés en 2016	27,7%	25,8%	29,1%	19,8%	25,6%	23,2%	ND	22,4%

Sources : Insee (RP 2017), Rectorat de l'académie Orléans-Tours, Insee (Indicateurs sociaux départementaux - Cnis)

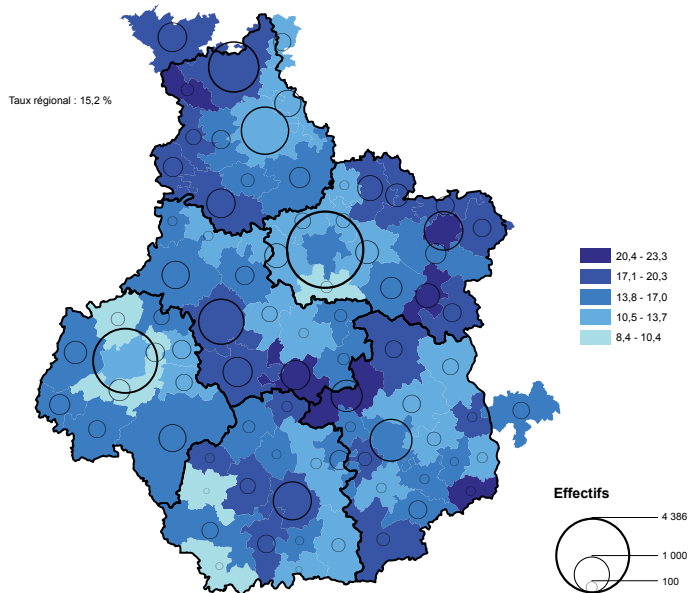


13 Nombre de jeunes de 20 à 24 ans non diplômés pour 100 jeunes de 20 à 24 ans non inscrits dans un établissement scolaire en 2017



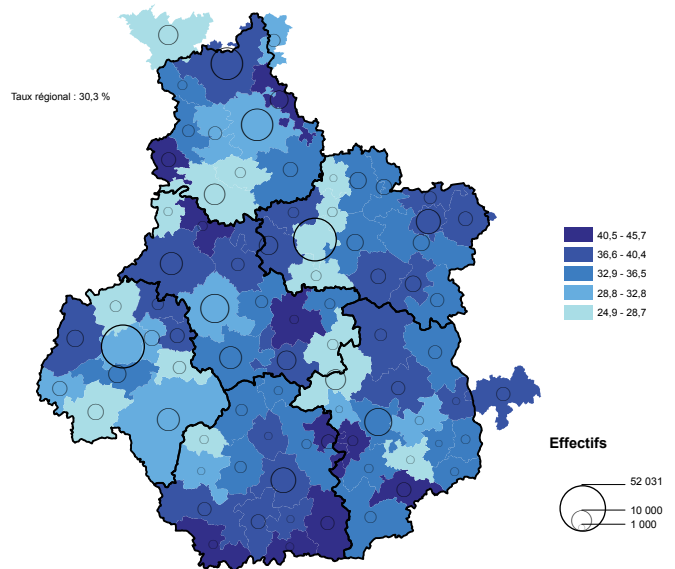
Sources : Insee (RP 2017) - IGN Geofla
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

14 Nombre de jeunes de 20 à 29 ans non diplômés pour 100 jeunes de 20 à 29 ans non inscrits dans un établissement scolaire en 2017



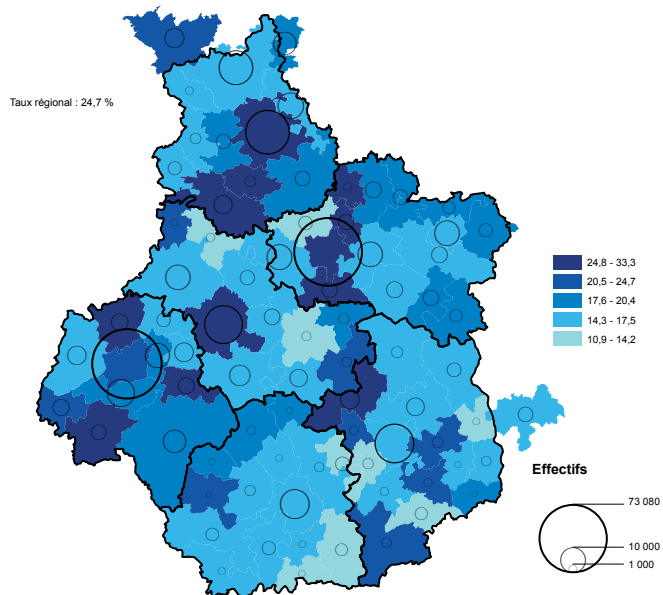
Sources : Insee (RP 2017) - IGN Geofla
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

15 Nombre de personnes de 15 ans et plus non scolarisées, sans qualification ou de faibles niveaux de formation (CEP, BEPC, Brevet des collèges ou DNB) pour 100 personnes de 15 ans et plus non scolarisées en 2017



Sources : Insee (RP 2017) - IGN Geofla
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

16 Nombre de personnes de 15 ans et plus non scolarisées titulaires d'un bac + 2 pour 100 personnes de 15 ans et plus non scolarisées en 2017



Sources : Insee (RP 2017) - IGN Geofla
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

Fin 2018, la **région** compte près de **250 établissements d'hébergement pour adultes en situation de handicap** proposant plus de **6 900 places**.

Le **Centre-Val de Loire** compte fin 2018, **0,7 place d'accueil spécialisé pour adultes en situation de handicap** pour 1 000 adultes âgés de 20 à 59 ans (0,8 ‰ en France hexagonale). En région, le taux d'équipement varie de 0,4 ‰ dans l'Eure-et-Loir et l'Indre-et-Loire à 1,9 ‰ dans l'Indre. **Le taux d'équipement en place d'accueil médicalisé en région** est quant à lui de **1,2 place** fin 2018 pour 1 000 adultes (0,8 ‰ au niveau national). Le taux d'équipement en place d'accueil médicalisé en région est le plus faible dans l'Indre-et-Loire et le Loiret (0,9 ‰) et le plus élevé dans l'Eure-et-Loir et le Loir-et-Cher (1,8 ‰). **Le taux d'équipement régional en foyer de vie**, fin 2018 est de **1,8 place** pour 1 000 adultes de 20 à 59 ans (1,6 ‰ en France hexagonale). Il varie de 1,5 ‰ dans le Loir-et-Cher et le Loiret à 2,4 ‰ dans l'Eure-et-Loir.

Fin 2018, la **région** compte plus de **80 entreprises de service et d'aide par le travail (Esat) offrant près de 4 950 places**, soit un **taux d'équipement en Esat en région** de **4,1 places** pour 1 000 adultes (3,6 ‰ en France hexagonale). Le Loiret a le taux le plus faible (3,7 ‰). À l'inverse, l'Indre a le taux le plus élevé (5,0 ‰).

L'offre régionale en établissements est complétée par les services d'accompagnement médico-social pour adultes en situation de handicap (**Samsah**) et les services d'accompagnement à la vie sociale (**SAVS**)⁽¹⁾ qui comptent **2 055 places**.

Pour les **jeunes en situation de handicap**, la **région** compte fin 2018, **114 établissements** accueillant des jeunes avec un handicap et offre près de **4 650 places d'accueil**. Le **taux d'équipement** (hors Sessad, jardins d'enfants spécialisés et accueil temporaire) est de **7,4 places** pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans. Il est de 6,6 ‰ au niveau national. En région, il varie de 6,3 ‰ dans le Loiret à 9,1 ‰ dans l'Indre.

Les services d'éducation spéciale et de soins à domicile (**Sessad**)⁽²⁾ de la **région** comptent, fin 2018, **2 042 places**.

Au cours de l'année scolaire 2019-2020, les élèves en situation de handicap de l'académie représentent 2,8 % des élèves scolarisés dans le 1^{er} degré. Dans le 2nd degré, la part d'élèves en situation de handicap scolarisés est de 2,7 %. **Dans l'académie, les élèves en situation de handicap sont majoritairement scolarisés en classe ordinaire**⁽³⁾ (respectivement 66,0 % des élèves du 1^{er} degré et 63,4 % des élèves du 2nd degré contre 34,0 % des élèves du 1^{er} degré et 36,6 % des élèves du 2nd degré, scolarisés en unité localisée pour l'inclusion scolaire) (ULIS)⁽⁴⁾.

Des aides peuvent être accordées sous certaines conditions aux personnes en situation de handicap.

Fin 2019, l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (**AEEH**)⁽⁵⁾ **[O]** est délivrée en **région** à près de 10 700 allocataires, soit un **taux de 17,4 pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans**. Il est **inférieur au taux national** à la même période (19,8 ‰) et varie en région de 13,2 ‰ dans le Loiret à 25,0 ‰ dans le Loir-et-Cher. Entre fin 2018 et fin 2019, le nombre d'allocataires de l'AEEH en région a progressé de 6,5 % (6,6 % au niveau national). Il a cependant progressé de 8,7 % dans le Loir-et-Cher contre 3,6 % dans le Loiret.

La **région** compte, fin 2019, plus de **45 500 bénéficiaires** de l'allocation adulte handicapé (**AAH**)**[O]**⁽⁶⁾, soit un **taux de 3,3 allocataires pour 100 adultes** de 20 à 64 ans (3,2 % en France hexagonale). À l'échelle infrarégionale, le taux d'allocataires varie de 2,5 ‰ dans le Loiret à 5,0 ‰ dans l'Indre. Le nombre d'allocataires de l'AAH entre 2018 et 2019 a augmenté de 2,8 % (2,2 % au niveau national). Le département du Cher observe la plus forte progression (+4,9 %) et celui de l'Indre-et-Loire la plus faible (+0,7 %). *L'implantation des services et établissements sur les territoires impactent les forts taux d'allocataires de l'AAH et l'AEEH observés localement. L'interprétation des représentations cartographiques pour ces indicateurs doit être réalisée avec prudence.*

La prestation de compensation du handicap (**PCH**) ou l'allocation compensatrice pour tierce personne (**ACTP**)⁽⁷⁾ concernent, fin 2018, en France, 5,5 allocataires pour 1 000 personnes de moins de 60 ans et 5,8 ‰ pour les 60 ans et plus. À l'échelle des départements de la région, le **Cher** présente les taux d'allocataires de la PCH et de l'ACTP les plus élevés et ce, quelle que soit la classe d'âge (**8,8 ‰ pour les moins de 60 ans et 9,3 ‰ pour les plus de 60 ans**). Le **Loiret** a quant à lui le taux d'allocataires **le plus faible** pour les moins de 60 ans (4,7 ‰) et l'**Indre-et-Loire** pour les 60 ans et plus (4,0 ‰). ■

1. Le Service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) ainsi que le Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (Samsah) sont deux types de services qui proposent des modes de prise en charge diversifiés selon chaque situation. L'accompagnement que ces structures délivrent, défini par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH), peut être permanent, temporaire ou séquentiel. L'ensemble de leurs prestations peut être réalisé en milieu ordinaire ou protégé, à domicile, sur les lieux où s'exercent les activités sociales, scolaires ou professionnelles de la personne handicapée, ou le cas échéant, dans les locaux mêmes de ces services.
2. Les services d'éducation spéciale et de soins à domicile (Sessad) assurent un soutien des enfants et adolescents de moins de 20 ans à l'intégration scolaire ou à l'acquisition de l'autonomie.
3. La loi du 11 février 2005 confirme le droit à la scolarisation pour tous les enfants handicapés. Les enfants peuvent être scolarisés en milieu ordinaire tout en bénéficiant de dispositifs d'accompagnement particulier.
4. Les unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) sont des dispositifs au service de la construction du parcours des élèves en situation de handicap. Elles leur proposent, en milieu ordinaire, des modalités d'apprentissage et des enseignements adaptés. Dotées d'un projet intégré au projet d'établissement, les ULIS concernent et impliquent l'ensemble des personnels de l'établissement dont elles sont partie intégrante.
5. L'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) est destinée à soutenir les personnes qui assurent la charge d'un enfant handicapé.
6. Pour les adultes, l'allocation adulte handicapé (AAH), financée par l'État et versée par la Caisse d'allocations familiales et la Mutualité sociale agricole vise à assurer un revenu d'existence afin de permettre aux personnes handicapées de faire face aux dépenses de la vie courante.
7. Depuis le 1^{er} janvier 2006, la prestation de compensation du handicap (PCH) peut être accordée par la CDAPH. Cette prestation est financée par le département. Elle a vocation à remplacer l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP).

DONNÉES GÉNÉRALES

Places installées au 31.12.2018 par catégorie d'établissements (1) – Taux d'équipement

Type d'accueil	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
Établissements d'hébergement								
Maisons d'accueil spécialisées (Mas)								
<i>nombre d'établissements</i>	3	2	6	7	5	5	28	689
<i>nombre de places installées</i>	99	89	185	199	148	183	903	28662
Foyers d'accueil médicalisé (Fam) (2)								
<i>nombre d'établissements</i>	6	11	5	11	11	14	58	972
<i>nombre de places installées</i>	190	380	125	271	241	302	1509	28503
Foyers de vie (foyers occupationnels inclus)								
<i>nombre d'établissements</i>	7	11	11	22	12	19	82	1776
<i>nombre de places installées</i>	224	497	203	575	282	510	2291	51964
Foyers d'hébergement								
<i>nombre d'établissements</i>	9	11	10	17	9	13	69	1268
<i>nombre de places installées</i>	368	283	137	469	300	509	2066	38192
Foyers d'accueil polyvalent (3)								
<i>nombre d'établissements</i>	0	0	0	0	0	2	2	94
<i>nombre de places installées</i>	0	0	0	0	0	35	35	3460
Établissements expérimentaux								
<i>nombre d'établissements</i>	0	0	0	4	2	1	7	145
<i>nombre de places installées</i>	0	0	0	114	6	11	131	2930
Places d'accueil temporaire (hors accueil de jour) (4)								
<i>nombre de places installées</i>	19	16	9	12	24	53	133	3109
Places d'accueil de jour (5)								
<i>nombre de places installées</i>	66	105	64	285	63	199	782	20370
Établissements de travail protégé								
Entreprises de service et d'aide par le travail (Esat)								
<i>nombre d'établissements</i>	8	12	12	16	11	23	82	1465
<i>nombre de places installées</i>	600	787	479	1255	598	1222	4941	116179
Centres de rééducation professionnelle (CRP), Centres de préorientation (CPO), Unités d'évaluation, de réentraînement et d'orientation sociale et professionnelle (UEROS)								
<i>nombre d'établissements</i>	1	0	0	3	2	1	7	155
<i>nombre de places installées</i>	86	0	0	101	122	8	317	10890
Services d'accompagnement à la vie sociale pour adultes handicapés (SAVS et Samsah) (6)								
<i>nombre de services</i>	9	13	7	16	16	17	78	1439
<i>nombre de places</i>	315	279	256	493	351	361	2055	51138

Type d'accueil	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
Taux d'équipement en places d'accueil spécialisé pour adultes en situation de handicap au 31.12.2018 pour 1000 adultes de 20 à 59 ans	0,7‰	0,4‰	1,9‰	0,4‰	1,0‰	0,5‰	0,7‰	0,8‰
Taux d'équipement en places d'accueil médicalisé au 31.12.2018 pour 1000 adultes de 20 à 59 ans	1,3‰	1,8‰	1,3‰	0,9‰	1,8‰	0,9‰	1,2‰	0,8‰
Taux d'équipement en places dans les foyers de vie au 31.12.2018 (y compris les foyers occupationnels) pour 1000 adultes de 20 à 59 ans	1,6‰	2,4‰	2,0‰	1,9‰	1,5‰	1,5‰	1,8‰	1,6‰
Taux d'équipement en places dans les établissements et service d'aide par le travail (Esat) au 31.12.2018 pour 1000 adultes de 20 à 59 ans	4,4‰	3,8‰	5,0‰	4,3‰	3,9‰	3,7‰	4,1‰	3,6‰

Pages 26-27 :

Sources : Panorama statistique 2019 Jeunesse, sports, cohésion sociale (Drees, Finess ; Insee, estimations de population 2019)

(1) On compte la capacité totale des établissements indépendamment de la spécificité des places

(2) Les établissements classés en catégorie FAM sont ceux qui disposent de lits d'accueil médicalisé, même si d'autres types de lits y sont présents

(3) La catégorie «foyer d'accueil polyvalent» a été créée dans Finess dans le but d'attribuer un seul numéro Finess aux foyers d'hébergement qui proposent simultanément de l'hébergement ouvert, de l'accueil foyer de vie et de l'accueil médicalisé (et éviter ainsi que les diverses activités d'un même établissement ne fassent pas l'objet d'immatriculations distinctes)

(4) On compte l'ensemble des places de la discipline quelle que soit la catégorie d'établissement

(5) On compte l'ensemble des places d'accueil de jour dans les établissements et services pour adultes en situation de handicap

(6) Services autonomes et services rattachés à un établissement

Prestations sociales	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
Nombre et taux d'allocataires de l'allocation adulte handicapé (AAH) au 31.12.2019 pour 100 adultes de 20 à 64 ans	7 636 4,7%	6 070 2,6%	5 782 5,0%	10 318 3,1%	6 403 3,6%	9 355 2,5%	45 564 3,3%	1 174 537 3,2%
Taux d'allocataires de l'allocation compensatrice tierce personne (ACTP) au 31.12.2018* pour 1000 personnes de moins de 60 ans pour 1000 personnes de 60 ans ou plus	1,1‰ 2,2‰	0,6‰ 0,9‰	1,0‰ 1,3‰	0,4‰ 0,6‰	0,6‰ 0,9‰	0,7‰ 1,1‰	ND	0,7‰ 1,2‰
Taux d'allocataires de la prestation de compensation du handicap (PCH) au 31.12.2018* pour 1000 personnes de moins de 60 ans pour 1000 personnes de 60 ans ou plus	7,7‰ 7,1‰	4,5‰ 4,5‰	6,1‰ 4,9‰	4,5‰ 3,4‰	7,3‰ 5,5‰	4,0‰ 3,9‰	ND	4,7‰ 4,6‰
Taux d'allocataires de la prestation de compensation du handicap (PCH) ou de l'allocation compensatrice tierce personne (ACTP) au 31.12.2018* pour 1000 personnes de moins de 60 ans pour 1000 personnes de 60 ans ou plus	8,8‰ 9,3‰	5,1‰ 5,3‰	7,0‰ 6,2‰	4,9‰ 4,0‰	7,9‰ 6,4‰	4,7‰ 5,0‰	ND	5,5‰ 5,8‰

Sources : Caf, MSA, Insee (RP 2017)

*Sources : Insee (indicateurs sociaux départementaux - Cnis) ; Drees, enquête Aide sociale ; Insee, estimations provisoires de population au 01/01/2019. Les données des départements non répondants ont été estimées par la Drees.

VALEURS COMMENTÉES

DONNÉES GÉNÉRALES

Places installées au 31.12.2018 par catégorie d'établissements – Taux d'équipement

Type d'accueil	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
Instituts médico-éducatifs (IME)								
<i>nombre d'établissements</i>	9	10	7	13	9	14	62	1 244
<i>nombre de places installées</i>	328	672	275	644	385	757	3 061	66 824
Établissements enfants et adolescents polyhandicapés								
<i>nombre d'établissements</i>	1	2	1	1	3	2	10	188
<i>nombre de places installées</i>	25	57	7	50	29	54	222	5 404
Instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (Itep)								
<i>nombre d'établissements</i>	2	2	1	7	5	3	20	448
<i>nombre de places installées</i>	83	51	52	311	146	110	753	15 400
Établissements pour déficients moteurs (IEM)								
<i>nombre d'établissements</i>	1	0	1	1	0	2	5	139
<i>nombre de places installées</i>	54	0	62	60	0	57	233	6 919
Établissements pour déficients sensoriels (1)								
<i>nombre d'établissements</i>	0	1	0	1	0	1	3	111
<i>nombre de places installées</i>	0	52	0	50	0	80	182	6 679
Établissements expérimentaux								
<i>nombre d'établissements</i>	0	1	1	1	0	0	3	109
<i>nombre de places installées</i>	0	12	24	10	0	0	46	1 193
Jardins d'enfants spécialisés								
<i>nombre d'établissements</i>	0	3	0	0	1	2	6	8
<i>nombre de places installées</i>	0	39	0	0	18	45	102	165
Foyers d'hébergement pour enfants et adolescents handicapés								
<i>nombre d'établissements</i>	0	0	0	0	0	5	5	22
<i>nombre de places installées</i>	0	0	0	0	0	50	50	225
Places d'accueil temporaire								
<i>nombre de places installées</i>	0	0	0	0	0	0	0	267
Services d'éducation spéciale et de soins à domicile (Sessad, y compris structures externes) (2)								
<i>nombre de services</i>	6	13	6	21	12	17	75	1 747
<i>nombre de places installées</i>	265	264	173	620	271	449	2 042	51 946
Taux d'équipement global en établissement pour enfants en situation de handicap (hors Sessad, jardins d'enfants spécialisés et accueil temporaire) au 31.12.2018 pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans	7,7‰	7,8‰	9,1‰	7,8‰	7,3‰	6,3‰	7,4‰	6,6‰

Sources : Panorama statistique 2019 Jeunesse, sports, cohésion sociale (Drees, Finess ; Insee, estimations de population 2019)

(1) Rassemblent trois types d'établissements : ceux pour déficients visuels, pour déficients auditifs, et pour déficients auditifs et visuels

(2) Services autonomes et services rattachés à un établissement

DONNÉES GÉNÉRALES

18

Prestations sociales

	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
Nombre et taux d'allocataires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) au 31.12.2019								
pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans	1 218 18,8‰	2 143 19,5‰	1 033 22,8‰	2 091 14,4‰	1 896 25,0‰	2 288 13,2‰	10 669 17,4‰	309 005 19,8‰

Sources : Caf, MSA, Insee (RP 2017)

Prestations sociales

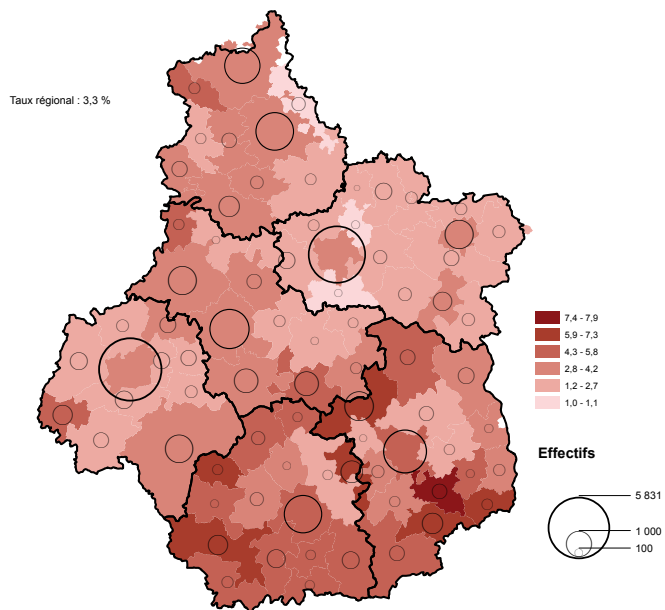
	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
Proportion d'élèves en situation de handicap parmi les élèves scolarisés dans le 1^{er} degré (public et privé) (année scolaire 2019-2020) (en %)								
<i>filles</i>	2,7%	2,9%	4,4%	2,8%	3,2%	2,1%	2,8%	ND
<i>garçons</i>	1,6%	2,0%	3,0%	1,6%	2,0%	1,3%	1,7%	ND
Proportion d'élèves en situation de handicap parmi les élèves scolarisés dans le 2nd degré (public et privé) (année scolaire 2019-2020) (en %)								
<i>filles</i>	2,5%	3,3%	3,8%	2,9%	2,8%	1,9%	2,7%	ND
<i>garçons</i>	1,8%	2,1%	2,3%	1,8%	1,8%	1,3%	1,7%	ND
Part d'élèves en situation de handicap scolarisés dans le 1^{er} degré (public et privé) (année scolaire 2019-2020) (en %)								
En classe ordinaire	58,0%	73,2%	68,7%	71,6%	66,8%	55,3%	66,0%	ND
<i>filles</i>	49,3%	69,9%	58,8%	64,3%	59,1%	47,5%	59,1%	ND
<i>garçons</i>	61,7%	74,8%	73,5%	74,6%	70,2%	58,5%	69,0%	ND
En enseignement spécial	42,0%	26,8%	31,3%	28,4%	33,2%	44,7%	34,0%	ND
<i>filles</i>	50,7%	30,1%	41,2%	35,7%	40,9%	52,5%	40,9%	ND
<i>garçons</i>	38,3%	25,2%	26,5%	25,4%	29,8%	41,5%	31,0%	ND
Part d'élèves en situation de handicap scolarisés dans le 2nd degré (public et privé) (année scolaire 2019-2020) (en %)								
En classe ordinaire	60,3%	72,1%	71,6%	73,4%	55,9%	43,9%	63,4%	ND
<i>filles</i>	47,6%	64,4%	68,0%	67,1%	48,9%	38,2%	56,0%	ND
<i>garçons</i>	66,9%	75,6%	73,3%	76,2%	59,1%	46,8%	66,8%	ND
En enseignement spécial	39,7%	27,9%	28,4%	26,6%	44,1%	56,1%	36,6%	ND
<i>filles</i>	52,4%	35,6%	32,0%	32,9%	51,1%	61,8%	44,0%	ND
<i>garçons</i>	33,1%	24,4%	26,7%	23,8%	40,9%	53,2%	33,2%	ND

Source : Rectorat de l'académie Orléans-Tours

VALEURS COMMENTÉES

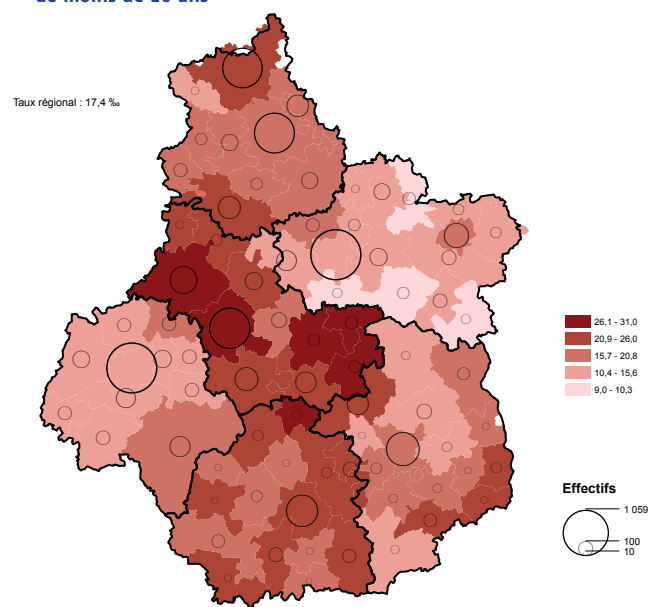


17 Nombre de bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé (AAH) au 31.12.2019 pour 100 personnes de 20 à 64 ans



Sources : Caf, MSA, Insee (RP 2017) – IGN
Geofla – Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

18 Nombre de bénéficiaires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) au 31.12.2019 pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans



Sources : Caf, MSA, Insee (RP 2017) – IGN
Geofla – Exploitation : ORS Centre-Val de Loire



5 Personnes âgées

L'espérance de vie à 60 ans en France au 1^{er} janvier 2019 est de 23,4 ans chez les hommes et 27,8 ans chez les femmes. **En région, ce sont les habitants de l'Indre-et-Loire qui ont l'espérance de vie la plus élevée** (24,0 ans chez les hommes et 28,4 ans chez les femmes). À l'inverse, les **habitants du Cher ont l'espérance de vie à 60 ans la plus faible** des départements du Centre-Val de Loire (22,5 ans chez les hommes et 26,4 ans chez les femmes).

Au recensement de population de 2017, les **personnes âgées de 75 ans et plus vivant seules** [👤] en région Centre-Val de Loire représentent **37,7% des personnes âgées de 75 ans et plus** (21,9% des hommes de 75 ans et plus et 47,9% des femmes de 75 ans et plus). Le **taux national** de personnes âgées vivant seules est de **38,4%**. Le nombre de personnes âgées vivant seules en région a progressé de 2,4% entre les recensements de 2012 et 2017 (+4,4% au niveau national). Cette progression s'explique en partie par le développement de l'offre de proximité de services à la personne, en ville comme en milieu rural. Les personnes âgées vivent donc de plus en plus longtemps à domicile. En région, le département de l'Indre a la part de personnes âgées vivant seules la plus élevée des départements (39,7%). À l'inverse, le Loir-et-Cher a la plus faible (36,7%).

Au total, en 2017, **89,7% des personnes âgées de la région vivent à leur domicile et 10,2% dans un établissement** social de court-séjour ou dans un établissement et service de moyen ou long séjour, une maison de retraite, une résidence autonomie ou une résidence sociale (contre 90,2% et 9,5% au niveau national).

Fin 2018, la **région dispose de 29463 places d'accueil de personnes âgées en Ehpad** [🏠], auxquelles s'ajoutent **3960 places en résidence autonomie et 206 dans les autres établissements d'hébergement pour personnes âgées**. Le **taux d'équipement en places dans les Ehpad de la région est ainsi de 106,9** pour 1000 personnes âgées de 75 ans et plus, soit un **taux supérieur au niveau national** (99,5‰). Il varie en région de 99,4‰ dans l'Indre-et-Loire à 119,5‰ dans le Loir-et-Cher. **Pour les structures d'hébergement non Ehpad, le taux d'équipement régional en places pour personnes âgées est de 20,1‰** (25,7‰ au niveau national). L'Eure-et-Loir a le taux le plus faible (14,6‰) tandis que celui de l'Indre-et-Loire est le plus élevé (27,6‰). L'offre régionale est complétée par **1365 lits et places en établissements de soins de longue durée (ESLD)**.

Les différents établissements d'accueil de la région proposent, fin 2018, **927 places d'hébergement temporaire** [🏠] et **577 places d'accueil de jour**.

Fin 2018, la région compte 14 centres de jour⁽³⁾ totalisant 213 places soit un taux d'équipement en places de 0,8 pour 1000 personnes âgées de 75 ans et plus (0,6‰ au niveau national). Le taux d'équipement en région varie de 0,3‰ dans le Cher à 1,8‰ dans le Loir-et-Cher. Il est à noter l'absence de centres de jour dans l'Eure-et-Loir et l'Indre.

Les **bénéficiaires de l'aide personnalisée à l'autonomie (Apa)**⁽⁴⁾ représentent, fin 2018, au **niveau national, 20,9% des personnes âgées de 75 ans et plus (12,1% des personnes âgées bénéficiaires de l'Apa à domicile et 8,8% bénéficiaires de l'Apa en établissement)**. En région, le taux de bénéficiaires de l'Apa varie de 16,7% dans l'Indre à 23,9% dans le Loir-et-Cher; ce dernier présentant les proportions de bénéficiaires de l'Apa à domicile et en établissement les plus importantes des départements de la région (respectivement 13,3% et 10,7%).

Des aides peuvent être accordées aux personnes âgées pour les actes de la vie quotidienne. Ainsi, au 31 décembre 2019, près de 9500 **personnes âgées de la région bénéficient d'une aide financière pour une aide-ménagère à domicile** [👤], soit un **taux de 34,2 pour 1000 personnes âgées de 75 ans et plus**. Le nombre de personnes âgées bénéficiaires d'une aide-ménagère à domicile a augmenté en région de 7,3% entre fin 2018 et fin 2019. À l'échelle des départements, de grosses disparités sont relevées quant aux proportions de bénéficiaires. Si le taux n'est que de 16,1‰ dans l'Eure-et-Loir, il est de 60,7‰ dans l'Indre.

L'**indice de grand vieillissement** [👤]⁽⁵⁾ mesuré en 2017 en **région est de 48,2 personnes âgées de 80 ans et plus pour 100 personnes de 65 à 79 ans** (37,5 chez les hommes et 57,6 chez les femmes). **L'indice est de 45,3 au niveau national** (34,6 chez les hommes et 54,4 chez les femmes). Ce dernier a diminué entre les recensements de population de 2012 et 2017 de 4,2% en région (-4,9% au niveau national). Il varie en région de 46,0 dans le Loiret à 51,1 dans l'Indre.

Au 31 décembre 2019, la **région Centre-Val de Loire compte 16300 allocataires du minimum vieillesse** [👤]⁽⁶⁾, soit un **taux de 29,0 bénéficiaires pour 1000 personnes âgées de 65 ans et plus** (30,0‰ chez les hommes de 65 ans et plus et 28,3‰ chez les femmes). Le Loir-et-Cher est le département de la région comptant, en proportion, le moins de bénéficiaires du minimum vieillesse tandis que le Cher est le département en ayant le plus (respectivement 24,1‰ et 33,2‰). Le nombre de bénéficiaires du minimum vieillesse entre fin 2018 et fin 2019 a augmenté en région de 23,1%. Cette augmentation s'explique par la mise en place d'une nouvelle allocation dans le cadre du minimum vieil-

lesse, l'allocation de solidarité aux personnes âgées (SASPA)⁽⁷⁾, la Mutualité sociale agricole prenant le relais de la Caisse des dépôts à partir du 1^{er} janvier 2020. Il est alors normal de retrouver des bénéficiaires de cette allocation dans le décompte du minimum vieillesse dès décembre 2019. La représentation cartographique montre des taux de bénéficiaires plus élevés dans les EPCI urbanisés mais aussi dans certaines communautés de communes rurales du sud de la région ■

1. Avec l'avancée en âge, lorsque le maintien à domicile n'est plus possible, la personne âgée peut être accueillie dans un établissement d'hébergement et/ou de soins adaptés, pour un accueil permanent. Différentes structures permettent de répondre à des besoins différents. Les maisons de retraite accueillent des publics variés. Elles continuent d'accueillir des personnes valides mais la majorité reste des personnes dépendantes. Les résidences autonomie (<https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/choisir-un-hebergement/vivre-dans-un-logement-independant-et-beneficier-de-services/les-logements>) proposent majoritairement un accueil aux personnes vieillissantes sans incapacité (personnes autonomes). Les unités de soins de longue durée (USLD) accueillent principalement des personnes âgées très dépendantes. Elles sont progressivement transformées en établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad). Les Ehpad sont des établissements médicalisés. Ils disposent d'une équipe soignante chargée d'assurer les soins nécessaires à chaque résident.
2. L'hébergement temporaire est une forme d'accueil et d'hébergement intermédiaire entre le maintien à domicile et l'hébergement permanent. Il est limité dans le temps (3 mois maximum par an) et permet de pallier les aléas de la vie courante des personnes âgées (absence de proche, travaux dans le logement, sortie d'hospitalisation, familiarisation avec l'établissement pour un éventuel accueil permanent...).
3. Les centres de jour sont des lieux qui accueillent à la journée (ou à la demi-journée) des personnes âgées valides ou dépendantes avec l'objectif de maintenir l'autonomie et la socialisation en la faisant participer à des ateliers par petits groupes et à la vie communautaire.
4. Depuis le 1^{er} janvier 2002, pour répondre aux besoins des personnes âgées en perte d'autonomie, a été instituée l'aide personnalisée à l'autonomie (Apa), administrée et financée principalement par les Conseils départementaux. Cette aide permet aux personnes âgées de 60 ans et plus, en situation de perte d'autonomie, de bénéficier d'une allocation pour accomplir les actes essentiels de la vie. La grille Aggir (Autonomie, Gérontologie, Groupe Iso-Ressources) qui distingue 5 niveaux, permet d'évaluer le niveau d'autonomie de la personne âgée et les ressources nécessaires à mobiliser en fonction de la perte d'autonomie.
5. L'indice de grand vieillissement permet d'appréhender les déséquilibres dans la structure par âge des aînés sachant que les « plus jeunes » parmi ceux-ci constituent souvent des aidants potentiels des « plus anciens ». L'indice de grand vieillissement est le rapport entre les personnes âgées de 80 ans et plus et celles âgées entre 65 et 79 ans.
6. Afin de garantir un revenu de retraite minimal pour les personnes âgées de 65 ans et plus (ou 60 ans en cas d'inaptitude au travail), des prestations peuvent être versées aux personnes âgées. L'ordonnance n°2004-605 du 24 juin 2004 simplifiant le minimum vieillesse a institué une prestation unique et différentielle, l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa). L'allocation supplémentaire vieillesse (ASV) n'est plus attribuée. L'Aspa remplace, pour les nouveaux bénéficiaires, les prestations servies au titre du minimum vieillesse. Les anciens bénéficiaires de l'ASV continuent de recevoir cette allocation, mais peuvent y renoncer et l'Aspa remplace progressivement les allocations qui constituaient le minimum vieillesse. Elle est entrée en vigueur le 13 janvier 2007, après la parution du décret n°2007-57 du 12 janvier 2007.
7. La loi de financement de la sécurité sociale 2016 prévoit le transfert de la gestion du minimum vieillesse (ASPA et ASV/AS) à la MSA à compter du 1^{er} janvier 2020. La MSA prend donc le relais de la Caisse des dépôts à compter du 1^{er} janvier 2020 pour la gestion des dossiers en cours, y compris pour les périodes antérieures à la date du transfert et pour les demandes à venir.

19

Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
Nombre de personnes de 75 ans et plus vivant seules à domicile (pour 100 personnes de 75 ans et plus) en 2017	14 287	15 338	12 216	24 135	14 804	23 423	104 204	2 339 426
	38,2%	37,3%	39,7%	38,1%	36,7%	37,0%	37,7%	38,4%
<i>hommes</i>	3 392	3 486	2 938	5 051	3 479	5 306	23 651	515 538
	23,3%	21,4%	24,7%	20,5%	21,7%	21,4%	21,9%	22,1%
<i>femmes</i>	10 896	11 852	9 278	19 084	11 326	18 117	80 553	1 823 889
	47,8%	47,6%	49,2%	49,3%	46,7%	47,0%	47,9%	48,6%
Mode d'habitation des personnes âgées de 75 ans et plus en 2017 (effectifs et en % des 75 ans et plus)								
Vivent en logement ordinaire	33 221	36 846	27 561	57 334	35 779	56 972	247 712	5 491 855
	88,9%	89,5%	89,7%	90,5%	88,8%	89,9%	89,7%	90,2%
<i>hommes</i>	13 497	15 162	11 090	23 142	14 877	23 292	101 060	2 186 657
	92,8%	93,2%	93,4%	94,0%	92,7%	93,9%	93,5%	93,8%
<i>femmes</i>	19 724	21 684	16 471	34 192	20 902	33 680	146 653	3 305 198
	86,4%	87,1%	87,4%	88,2%	86,2%	87,4%	87,2%	88,1%
Vivent en établissement social de court séjour, dans un service ou établissement de moyen ou long séjour, maison de retraite, foyer ou résidence sociale	4 104	4 214	3 142	5 893	4 432	6 299	28 083	579 904
	11,0%	10,2%	10,2%	9,3%	11,0%	9,9%	10,2%	9,5%
<i>hommes</i>	1 032	1 094	768	1 458	1 140	1 475	6 966	142 513
	7,1%	6,7%	6,5%	5,9%	7,1%	5,9%	6,4%	6,1%
<i>femmes</i>	3 072	3 120	2 374	4 435	3 292	4 824	21 117	437 390
	13,5%	12,5%	12,6%	11,4%	13,6%	12,5%	12,6%	11,7%
Autre	0,1%	0,2%	0,1%	0,2%	0,2%	0,1%	0,2%	0,2%
Indice de grand vieillissement en 2017 (Nombre de personnes de 80 ans et plus pour 100 personnes de 65 à 79 ans)	47,3	46,5	51,1	49,3	51,0	46,0	48,2	45,3
<i>hommes</i>	35,8	36,3	39,0	38,8	40,4	35,9	37,5	34,6
<i>femmes</i>	57,5	55,6	61,8	58,2	60,5	54,8	57,6	54,4
Part des 85 ans et plus parmi les 65 ans et plus en 2017	17,0%	17,1%	18,3%	17,9%	18,3%	16,7%	17,5%	16,5%
<i>hommes</i>	12,3%	13,1%	13,4%	13,5%	14,2%	12,7%	13,2%	12,1%
<i>femmes</i>	20,5%	20,2%	22,1%	21,1%	21,6%	19,8%	20,8%	19,9%
Espérance de vie à 60 ans au 1^{er} janvier 2019*								
<i>hommes</i>	22,5	22,8	22,4	24,0	23,2	23,4	ND	23,4
<i>femmes</i>	26,4	27,3	27,2	28,4	27,6	27,5		27,8

Source : Insee (RP 2017)

*Sources : Insee, estimations de population, État civil

DONNÉES GÉNÉRALES

Places installées au 31.12.2018 (publiques ou privées)

Types d'accueil	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
Hébergement permanent :								
Autres établissements d'hébergement pour personnes âgées (1)								
<i>nombre d'établissements</i>	2	2	2	5	1	2	14	318
<i>nombre de places installées</i>	0	46	22	107	0	31	206	6 661
Résidence autonomie								
<i>nombre d'établissements</i>	15	7	7	29	12	15	85	2 285
<i>nombre de places installées</i>	626	346	244	1 451	453	840	3 960	119 544
Ehpad								
<i>nombre d'établissements</i>	42	46	42	63	52	69	314	7 453
<i>nombre de places installées</i>	4 206	4 271	3 353	6 351	4 681	6 601	29 463	607 212
Hébergement temporaire								
<i>nombre de places installées (2)</i>	86	105	84	253	143	256	927	16 666
Accueil de jour								
<i>nombre de places installées (3)</i>	90	55	46	169	96	121	577	15 845
Établissements de soins de longue durée (ESLD) (4)								
<i>nombre d'établissements</i>	6	4	4	2	2	5	23	583
<i>nombre de lits</i>	277	222	172	204	160	330	1 365	30 627
Centres de jour pour personnes âgées								
<i>nombre d'établissements</i>	1	0	0	6	2	5	14	281
<i>nombre de lits</i>	10	0	0	117	28	58	213	3 607
Taux d'équipement en places dans les structures d'hébergement non Ehpad (pour 1 000 personnes de 75 ans et plus) au 31.12.2018								
(places en établissements non Ehpad, logements de résidences-autonomie, places en USLD)	24,6‰	14,6‰	14,7‰	27,6‰	15,6‰	18,8‰	20,1‰	25,7‰
Taux d'équipement en places dans les Ehpad (pour 1 000 personnes de 75 ans et plus) au 31.12.2018								
	114,7‰	101,3‰	112,5‰	99,4‰	119,5‰	103,4‰	106,9‰	99,5‰
Taux d'équipement en places dans les centres de jour (pour 1 000 personnes de 75 ans et plus) au 31.12.2018								
	0,3‰	0,0‰	0,0‰	1,8‰	0,7‰	0,9‰	0,8‰	0,6‰

Sources : Panorama statistique 2019 Jeunesse, sports, cohésion sociale (Drees, Finess, SAE; Insee, estimations de population 2019)

(1) Y compris Établissements expérimentaux pour personnes âgées

(2) On compte l'ensemble des places d'accueil temporaire quelle que soit la catégorie d'établissement (Hors places en foyer club restaurant)

(3) On compte l'ensemble des places d'accueil de jour dans les établissements et services pour personnes âgées (Hors places en foyer club restaurant)

(4) Source SAE – Établissements ayant rempli le bordereau USLD (ayant signé ou non une convention tripartite)

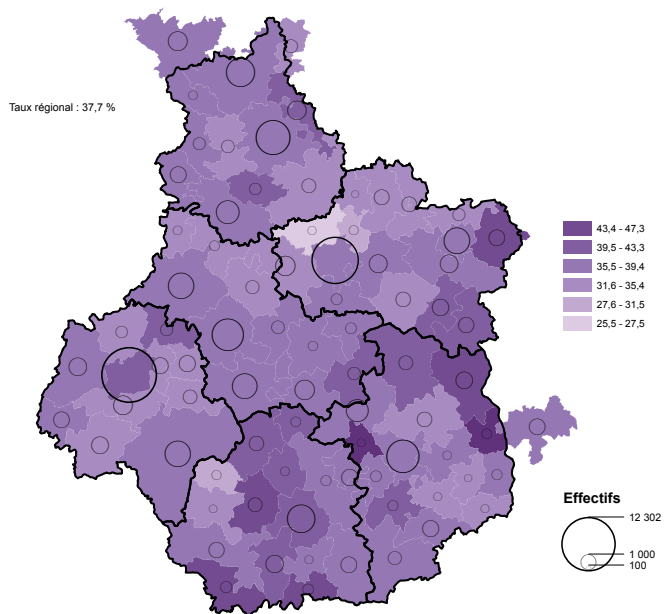
Prestations sociales	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
Bénéficiaires de l'Apa à domicile ou en établissement en % de la population de 75 ans et plus* au 31.12.2018	19,6%	17,8%	16,7%	19,3%	23,9%	17,8%		20,9%
Bénéficiaires de l'Apa à domicile en % de la population de 75 ans et plus* au 31.12.2018	9,3%	9,0%	7,9%	10,4%	13,3%	8,1%	ND	12,1%
Bénéficiaires de l'Apa en établissement en % de la population de 75 ans et plus* au 31.12.2018	10,3%	8,8%	8,8%	8,9%	10,7%	9,7%		8,8%
21 Nombre d'allocataires du minimum vieillesse** pour 1000 personnes de 65 ans ou plus (31.12.2019)	2531 33,2‰	2128 24,8‰	1832 30,3‰	3929 30,8‰	1920 24,1‰	3960 30,0‰	16300 29,0‰	
<i>hommes</i>	1133 34,2‰	1004 26,7‰	751 28,9‰	1671 30,7‰	888 25,5‰	1861 32,5‰	7308 30,0‰	ND
<i>femmes</i>	1398 32,5‰	1124 23,4‰	1081 31,5‰	2258 30,8‰	1032 23,0‰	2099 28,1‰	8992 28,3‰	
22 Nombre de bénéficiaires d'une aide financière pour une aide-ménagère à domicile** pour 1000 personnes de 75 ans ou plus (31.12.2019)	1430 38,3‰	662 16,1‰	1865 60,7‰	2725 43,0‰	823 20,4‰	1934 30,5‰	9439 34,2‰	
<i>hommes</i>	303 20,8‰	138 8,5‰	448 37,7‰	579 23,5‰	199 12,4‰	424 17,1‰	2091 19,3‰	ND
<i>femmes</i>	1127 49,4‰	524 21,1‰	1417 75,1‰	2146 55,4‰	624 25,7‰	1510 39,2‰	7348 43,7‰	

*Sources: Insee (Indicateurs sociaux départementaux - Cnis); Drees, Enquête Aide sociale; Insee, estimations provisoires de population au 01/01/2019

**Sources: Carsat Centre-Val de Loire, MSA, Insee (RP 2017)

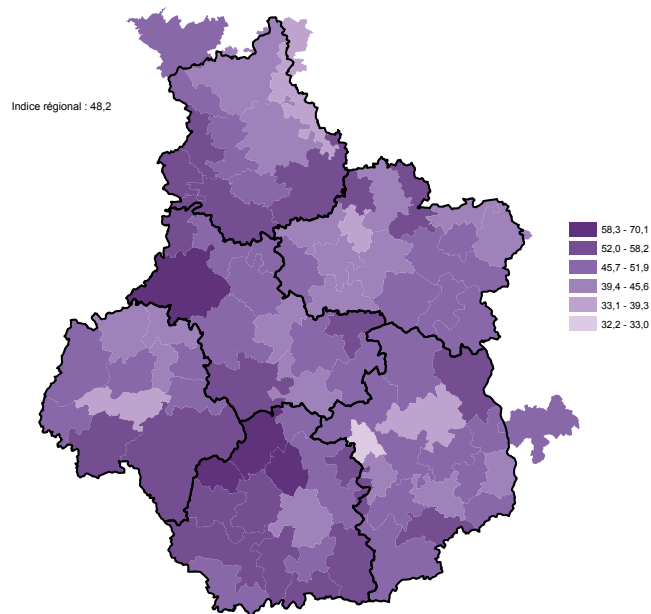


19 [Nombre de personnes de 75 ans et plus vivant seules pour 100 personnes de 75 ans et plus en 2017



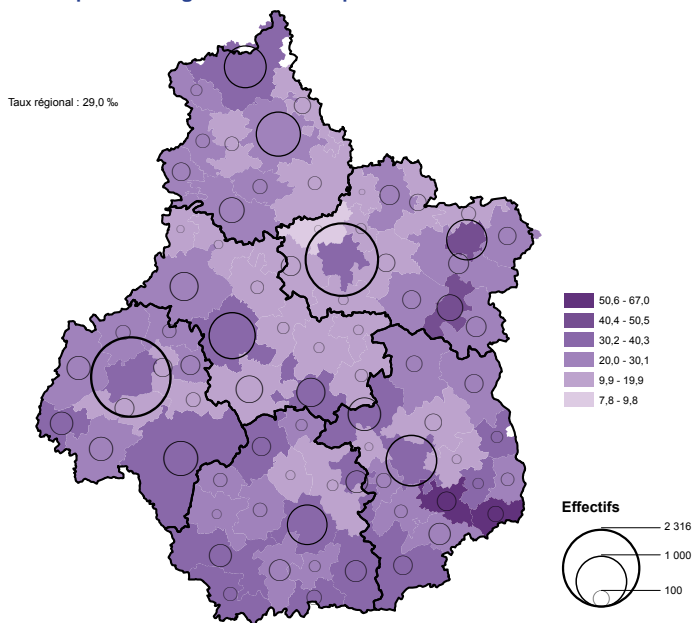
Sources: Insee (RP 2017) – IGN Geofla
Exploitation: ORS Centre-Val de Loire

20 [Indice de grand vieillissement en 2017



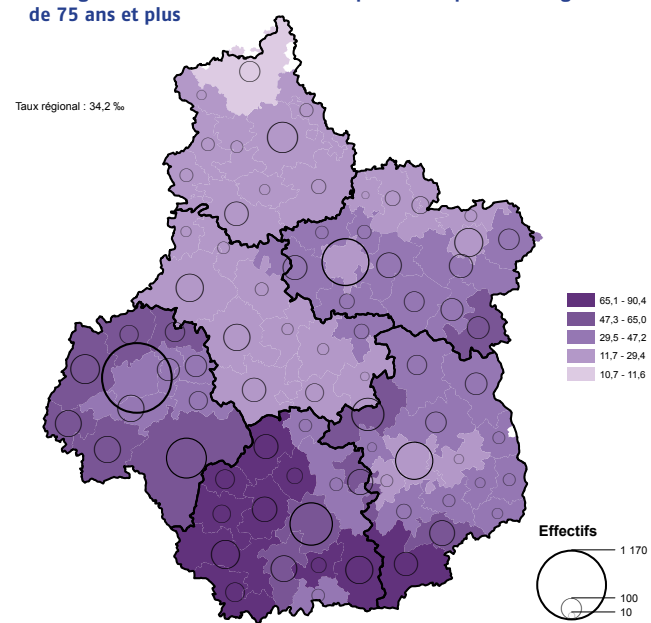
Sources: Insee (RP 2017) – IGN Geofla
Exploitation: ORS Centre-Val de Loire

21 [Nombre de bénéficiaires du minimum vieillesse au 31.12.2019 pour 1 000 personnes âgées de 65 ans et plus



Sources: Carsat, MSA, Insee (RP 2017) – IGN Geofla
Exploitation: ORS Centre-Val de Loire

22 [Nombre de bénéficiaires d'une aide financière pour une aide ménagère à domicile au 31.12.2019 pour 1 000 personnes âgées de 75 ans et plus



Sources: Carsat, MSA, Insee (RP 2017) – IGN Geofla
Exploitation: ORS Centre-Val de Loire

Le taux de pauvreté ⁽¹⁾ [🇫🇷] de la région Centre-Val de Loire en 2017 est inférieur à celui du niveau national (13,2% en région contre 14,5% en France hexagonale). À l'échelle des départements de la région, celui de l'Eure-et-Loir a le taux le plus faible (12,4%). À l'inverse, le département du Cher a le taux le plus élevé (14,7%). **Quel que soit le territoire, les moins de 30 ans restent la classe d'âge dans laquelle le taux de pauvreté est le plus élevé** (22,1% en Centre-Val de Loire et 22,4% en France hexagonale). D'une manière générale, le Cher et l'Indre ont les taux de pauvreté par classes d'âge les plus élevés de la région. Les taux de pauvreté restent cependant plus élevés en milieu urbain. La cartographie régionale par EPCI montre les taux les plus élevés sur les préfectures et les sous-préfectures mais aussi sur des plus petites communautés de communes : CC de la Marche Occitane-Val d'Anglin (Indre), CC des Trois Provinces (Cher), CC de la Marche Berrichonne (Indre).

Afin de lutter contre les exclusions, le dispositif français de minima sociaux, fondé sur un principe de solidarité, permet le versement de prestations sociales non contributives visant à assurer un minimum de ressources à une personne et à sa famille.

La région compte au 31 décembre 2019, près de **517 000 allocataires**, ce qui représente **44,7% des ménages**. Au total, **48,5% de la population régionale bénéficie d'au moins une allocation** de la Caisse d'allocations familiales (CAF) ou de la Mutualité sociale agricole (MSA). À l'échelle des départements, le taux varie de 42,6% dans l'Indre à 51,0% dans le Loiret.

Au 31 décembre 2019, le **RSA socle** [🇫🇷] ⁽²⁾ concerne plus de **60 350 allocataires de la région** (nombre d'allocataires en hausse de 1,7% par rapport à fin 2018), soit **un taux de bénéficiaires de 3,9 pour 100 personnes âgées de 15 à 64 ans (4,2% au niveau national au 31.12.2018)**. Le **RSA socle majoré** est attribué en région à **7 730 allocataires** (12,8% de l'ensemble des allocataires du RSA socle) et le **RSA socle non majoré à 52 591 allocataires** (87,1%). Le taux d'allocataires du RSA socle varie en région de 3,3% dans l'Eure-et-Loir à 5,3% dans le Cher. Les taux de bénéficiaires du RSA socle sont d'une manière générale plus élevés dans les EPCI urbanisés de la région mais aussi dans les communautés de communes du sud du Cher.

Le **Centre-Val de Loire** compte à la fin de l'année 2019, **9,7 allocataires du RSA socle majoré pour 100 familles monoparentales**. Le taux est de 8,9% au niveau national (31.12.2018) et varie en région de 8,3% dans l'Eure-et-Loir à 12,8% dans le Cher.

Fin 2019, plus de **175 500 allocataires de la région bénéficient de la prime d'activité, soit une augmentation de 45,5% par rapport à l'année précédente** (+42,9% au niveau national). Ceci fait suite à l'annonce du Président de la République début décembre 2018, la prime d'activité a ainsi été élargie à de nouveaux bénéficiaires

depuis le 1^{er} janvier 2019. L'augmentation de la prime d'activité doit permettre de toucher des personnes qui perçoivent un peu plus que le Smic mais qui vivent tout de même dans un foyer modeste.

L'allocation de soutien familial (ASF) [🇫🇷] ⁽³⁾ est délivrée, fin 2019, à près de **26 800 allocataires de la région**, soit un taux de **7,7 bénéficiaires pour 100 familles monoparentales (7,8% au niveau national)**. Le nombre d'allocataires de l'ASF est globalement resté stable en région entre 2018 et 2019 tout comme au niveau national (+0,8% en région et +0,5% en France hexagonale). Le taux varie en région de 6,7% dans l'Eure-et-Loir à 8,8% dans l'Indre. L'analyse cartographique montre des taux de bénéficiaires de l'ASF plus élevés dans les EPCI les plus urbanisés.

Au 31 décembre 2019, **l'allocation de solidarité spécifique (ASS)** ⁽⁴⁾ est délivrée en **région Centre-Val de Loire à plus de 12 200 allocataires**, ce qui représente **9,5 bénéficiaires pour 1000 adultes** âgés de 18 à 59 ans (9,3‰ au niveau national). Le taux varie en région de 8,4‰ dans l'Indre-et-Loire à 12,4‰ dans le Cher. Le nombre d'allocataires en région a diminué de 8,6% entre la fin de l'année 2018 et la fin de l'année 2019 (-8,1% au niveau national).

L'allocation temporaire d'attente (ATA) ⁽⁵⁾ concerne, en **région Centre-Val de Loire**, au 31 décembre 2019, **33 bénéficiaires**, soit 50,0% d'allocataires de moins qu'en 2018.

Fin 2018, la **région compte près de 2 250 bénéficiaires de l'allocation supplémentaire d'invalidité (ASI)** ⁽⁶⁾, soit **un taux de 2,0 bénéficiaires pour 1000 adultes** âgés de 20 à 59 ans (**2,8‰ en France hexagonale**). Le taux de bénéficiaires en région varie de 1,5‰ dans l'Eure-et-Loir à 3,4‰ dans l'Indre.

Une offre de logement dans le parc locatif social ⁽⁷⁾ permet aux personnes à faibles revenus d'y avoir accès. Au 1^{er} janvier 2019, la **région compte plus de 193 250 logements sociaux**, soit une **densité de 16,7 logements sociaux pour 100 résidences principales** (17,1% en France hexagonale).

La construction de logements sociaux est l'une des réponses apportées aux difficultés pour se loger des personnes à faibles revenus ⁽⁸⁾. Une autre réponse réside dans l'attribution d'allocation logement qui a pour objectif de réduire les dépenses inhérentes au logement et ce, dans un contexte où le logement impacte fortement le budget des ménages. En effet, ce dernier est le 1^{er} poste de dépenses des foyers français.

Au total, **230 150 résidents de la région ont bénéficié d'au moins une allocation logement (ALS, ALF, APL)** [🇫🇷] au 31 décembre 2019, ce qui représente **198,8 bénéficiaires pour 1000 ménages (222,0‰ en France hexagonale)**. Le taux varie en région de 160,9‰ dans

l'Eure-et-Loir à 236,3 % dans l'Indre-et-Loire. Les taux de bénéficiaires d'une allocation logement sont étroitement liés à l'offre de logement social. À l'échelle infra-départementale, les densités de logements sociaux et les taux de bénéficiaires d'une allocation logement sont plus élevés d'une manière générale dans les EPCI les plus urbanisés de la région ■

1. Un individu (ou ménage) est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Le seuil est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. Eurostat et les pays européens utilisent en général un seuil à 60% (seuil retenu en l'occurrence) de la médiane des niveaux de vie.
2. Le revenu de solidarité active (RSA) est une allocation qui a été instaurée au 1er juin 2009. Le RSA socle a remplacé le revenu minimum d'insertion (RMI), l'allocation parent isolé (API) et les dispositifs associés d'intéressement à la reprise d'emploi. Le RSA activité a été supprimé en 2016. Une prime d'activité s'est substituée au RSA activité. Dès lors, le RSA correspond au RSA socle et au RSA jeune.
3. L'allocation de soutien familial (ASF) est versée par la Caisse d'allocations familiales (Caf) ou la Mutualité sociale agricole (MSA) au parent qui élève seul son enfant ou à la personne qui a recueilli un enfant, qu'elle vive seule ou en couple.
4. L'allocation de solidarité spécifique (ASS) est versée sous conditions de ressources par Pôle emploi aux demandeurs d'emploi qui arrivent au terme de leurs droits.
5. L'allocation temporaire d'attente (ATA) est versée aux demandeurs d'asile pendant la durée d'instruction de leur demande d'asile, à certaines catégories de ressortissants étrangers et à des personnes en attente de réinsertion. À compter du 1^{er} novembre 2015, les demandeurs d'asile (toutes procédures confondues), les ressortissants étrangers bénéficiaires de la protection temporaire ainsi que les ressortissants étrangers admis au séjour sur le fondement de l'article L.316-1 du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA) sont concernés par l'allocation demandeur d'asile (ADA) et sont transférés vers l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII). Les ressortissants étrangers bénéficiaires de la protection subsidiaire, les apatrides, les salariés expatriés et les détenus libérés demeurent à la charge de Pôle emploi au titre de l'ATA.
6. L'allocation supplémentaire d'invalidité (ASI) complète une pension d'invalidité ou une pension de veuf ou de veuve invalide. Elle est versée sous conditions de ressources.
7. Le répertoire du parc locatif des bailleurs sociaux recense l'ensemble des logements appartenant aux bailleurs sociaux. Le parc locatif social désigne l'ensemble des logements, conventionnés ou non, pour lesquels le statut du bailleur contraint son activité (OPH, ESH, associations agréées) auquel s'ajoutent les logements conventionnés des autres bailleurs (SEM...). Le parc locatif des bailleurs sociaux pris en compte ici n'inclut pas les logements non conventionnés des SEM.
8. Le logement social a été créé pour améliorer les conditions de logement des couches populaires et moyennes. L'article 140 de la loi SRU précise ainsi que « toute personne ou famille éprouvant des difficultés particulières » a droit à ce type de logement « en raison notamment de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'existence ». Les plafonds de loyers et de revenus des locataires sont fixés chaque année par décret et diffèrent selon la localisation, le type de conventionnement et la composition des ménages locataires. Depuis l'an 2000, le logement social vise à répondre aux objectifs de mixité sociale définie par la loi SRU rendant obligatoire un pourcentage de 20% de logements sociaux dans les communes de plus de 3 500 habitants (1 500 en Île-de-France) comprises dans une agglomération de plus de 50 000 habitants, comprenant au moins une commune de plus de 15 000 habitants.

DONNÉES GÉNÉRALES

23

Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
Taux de pauvreté monétaire en 2017	14,7%	12,4%	14,5%	12,8%	12,7%	13,4%	13,2%	14,5%
Taux de pauvreté selon l'âge des individus en 2017								
<i>Moins de 30 ans</i>	24,8%	18,6%	25,1%	23,5%	20,2%	21,7%	22,1%	22,4%
<i>De 30 à 39 ans</i>	19,0%	14,8%	17,6%	15,2%	16,6%	16,8%	16,3%	16,6%
<i>De 40 à 49 ans</i>	17,5%	14,9%	17,5%	14,6%	15,9%	16,0%	15,7%	16,7%
<i>De 50 à 59 ans</i>	14,9%	12,1%	15,2%	12,6%	12,8%	12,4%	13,0%	14,6%
<i>De 60 à 74 ans</i>	9,5%	8,1%	9,4%	7,8%	7,6%	8,4%	8,3%	9,9%
<i>75 ans ou plus</i>	8,7%	6,4%	10,5%	7,5%	6,9%	6,1%	7,4%	9,0%
Nombre total d'allocataires au 31.12.2019 pour 100 ménages	61 492 43,3%	78 920 42,8%	43 135 40,8%	135 141 48,4%	61 930 41,4%	136 313 45,9%	516 931 44,7%	ND
Nombre total de personnes couvertes par les allocations au 31.12.2019 pour 100 personnes	139 468 45,8%	211 729 48,9%	94 697 42,6%	306 715 50,6%	151 145 45,5%	345 989 51,0%	1 249 743 48,5%	ND
Nombre total d'allocataires du RSA au 31.12.2019	9 462	8 642	5 334	13 803	7 175	15 941	60 357	1 696 600 (31.12.2018)
<i>dont RSA socle majoré</i>	1 222	1 068	785	1 673	771	2 211	7 730	197 200
<i>dont RSA socle non majoré</i>	8 231	7 568	4 548	12 125	6 402	13 717	52 591	1 498 500
Nombre d'allocataires de la prime d'activité (PPA) au 31.12.2019	21 135	26 164	15 873	44 494	22 090	45 786	175 542	4 345 452
Nombre d'allocataires du RSA au 31.12.2019 pour 100 personnes de 15 à 64 ans	9 462 5,3%	8 642 3,3%	5 334 4,2%	13 803 3,7%	7 175 3,7%	15 941 3,8%	60 357 3,9%	1 696 600 (31.12.2018) 4,2%
Nombre d'allocataires du RSA socle majoré au 31.12.2019 pour 100 familles monoparentales ayant des enfants de moins de 25 ans	1 222 12,8%	1 068 8,3%	785 11,9%	1 673 8,8%	771 8,3%	2 211 10,0%	7 730 9,7%	197 200 (31.12.2018) 8,9%
Nombre d'allocataires dont les prestations sociales Caf représentent jusqu'à 50% des revenus au 31.12.2019 (pour 100 familles dont les ressources sont connues)	36 566 70,6%	56 280 79,4%	25 891 72,8%	84 949 77,1%	40 351 76,4%	91 428 77,9%	335 465 76,5%	8 572 104 74,8%
Nombre d'allocataires dont les prestations sociales Caf représentent 100% des revenus au 31.12.2019 (pour 100 familles dont les ressources sont connues)	8 908 17,2%	8 114 11,4%	5 471 15,4%	14 220 12,9%	6 752 12,8%	14 182 12,1%	57 647 13,1%	1 681 178 14,7%
Nombre d'allocataires de l'allocation de solidarité spécifique (ASS)* au 31.12.2019 pour 1000 personnes de 18 à 59 ans	1 824 12,4‰	1 976 9,0‰	1 223 11,8‰	2 632 8,4‰	1 489 9,3‰	3 080 8,8‰	12 224 9,5‰	314 448 9,3‰
Nombre d'allocataires de l'allocation temporaire d'attente (ATA)* (1) au 31.12.2019	nd	nd	0	14	0	15	33	811

24

Sources : Caf, MSA au 31.12.2019, Carsat Centre-Val de Loire au 31.12.2019, Pôle emploi Centre-Val de Loire au 31.12.2019, Dreal Centre-Val de Loire (SOEs, RPLS au 1^{er} janvier 2019), Insee (RP 2017), Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi)

*Sources : Pôle emploi, Fichier national des allocataires (FNA), données brutes

** Sources : Cnamts, CDC, estimations Drees

***Sources : Cnav, MSA, estimations Drees

DONNÉES GÉNÉRALES

Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
Nombre d'allocataires de l'allocation supplémentaire d'invalidité (ASI)** au 31.12.2018 pour 1000 personnes de 25 à 59 ans	341 2,7‰	287 1,5‰	308 3,4‰	450 1,7‰	213 1,5‰	644 2,2‰	2243 2,0‰	81600 2,8‰
Nombre de logements sociaux au 1 ^{er} janvier 2019 pour 100 résidences principales	21 186 14,9%	32 314 17,5%	17 505 16,5%	50 012 17,9%	21 467 14,3%	50 770 17,1%	193 254 16,7%	4 925 460 17,1%
Nombre d'allocataires de l'aide personnalisée au logement (APL) au 31.12.2019 pour 1000 ménages	13 423 94,6‰	15 990 86,8‰	10 653 100,7‰	32 113 114,9‰	13 080 87,4‰	31 254 105,3‰	116 513 100,6‰	2 956 189 102,9‰
Nombre d'allocataires de l'allocation de logement à caractère social (ALS) au 31.12.2019 pour 1000 ménages	9 172 64,6‰	7 389 40,1‰	6 156 58,2‰	27 343 97,9‰	8 069 53,9‰	19 540 65,8‰	77 669 67,1‰	2 320 608 80,8‰
Nombre d'allocataires de l'allocation de logement à caractère familial (ALF) au 31.12.2019 pour 1000 ménages	5 123 36,1‰	6 266 34,0‰	3 268 30,9‰	6 551 23,4‰	4 424 29,6‰	10 335 34,8‰	35 967 31,1‰	1 044 668 36,4‰
Nombre d'allocataires d'allocations logement (APL, ALS, ALF) au 31.12.2019 pour 1000 ménages	27 718 195,3‰	29 645 160,9‰	20 077 189,8‰	66 007 236,3‰	25 573 170,9‰	61 129 206,0‰	230 149 198,8‰	6 321 465 222,0‰
Nombre d'allocataires de l'allocation de soutien familial (ASF) au 31.12.2019 pour 100 familles avec enfant(s) de moins de 25 ans	3 290 8,6%	4 171 6,7%	2 343 8,8%	6 277 7,8%	3 049 7,1%	7 629 8,0%	26 759 7,7%	710 725 7,8%
Nombre d'allocataires de la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje) au 31.12.2019 pour 1000 familles avec enfant(s) de moins de 25 ans	8 483 221,2‰	13 273 214,8‰	5 543 207,6‰	17 521 216,4‰	8 953 207,9‰	21 744 226,9‰	75 517 217,8‰	1 923 846 212,5‰

25

26

(1) Information relative à la suppression de l'ATA à compter du 1^{er} septembre 2017 :

S'inscrivant dans le cadre de la réforme des minima sociaux, et pris en application de l'article 87 de la loi de finances pour 2017 du 29 décembre 2016, le décret n° 2017-826 du 5 mai 2017 prévoit la suppression de l'allocation temporaire d'attente (ATA) à compter du 1^{er} septembre 2017.

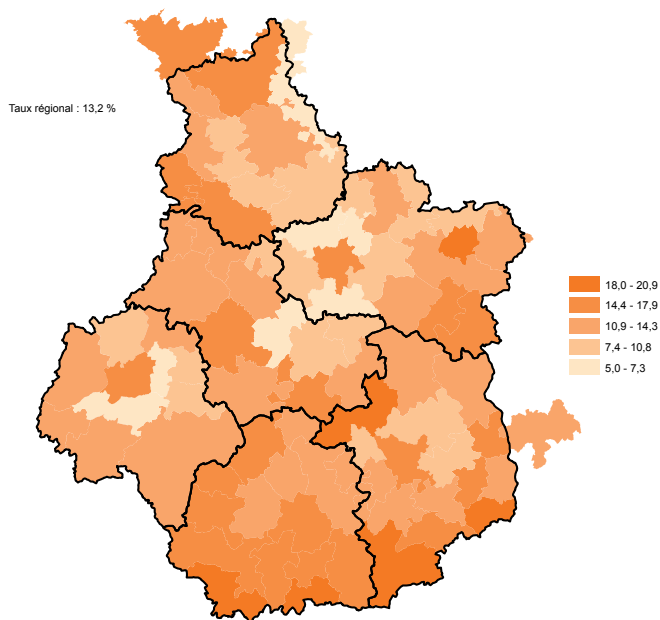
Aucune ouverture de droit au titre de l'ATA ne pourra plus être prononcée à compter du 1^{er} septembre 2017, et ce, pour toutes les catégories. Les personnes qui étaient jusqu'alors concernées par cette allocation devront désormais faire valoir leur droit au titre du revenu de solidarité active (RSA), de la garantie jeune ou du parcours d'accompagnement contractualisé vers l'emploi. Toutefois, les bénéficiaires de l'ATA qui ont des droits ouverts antérieurement au 1^{er} septembre 2017 continuent de percevoir cette allocation dans la limite de sa durée réglementaire. Les bénéficiaires de l'ATA qui bénéficient du dispositif d'intéressement au 1^{er} septembre 2017 continuent de percevoir ce dernier dans les conditions prévues avant l'entrée en vigueur de la réforme et jusqu'à expiration de leurs droits.

VALEURS COMMENTÉES



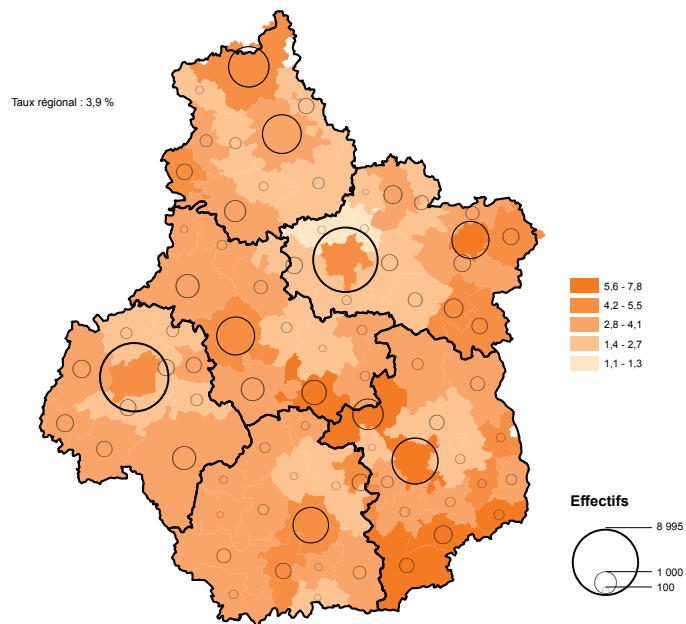
CARTOGRAPHIE

23 Taux de pauvreté en 2017 (en %)



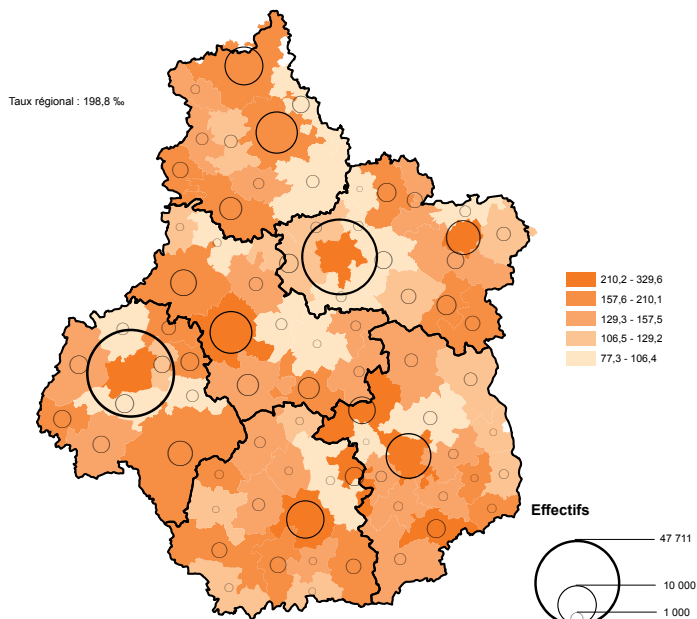
Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal - IGN Geofla
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

24 Nombre d'allocataires du revenu de solidarité active (RSA) au 31.12.2019 pour 100 personnes âgées de 15 à 64 ans



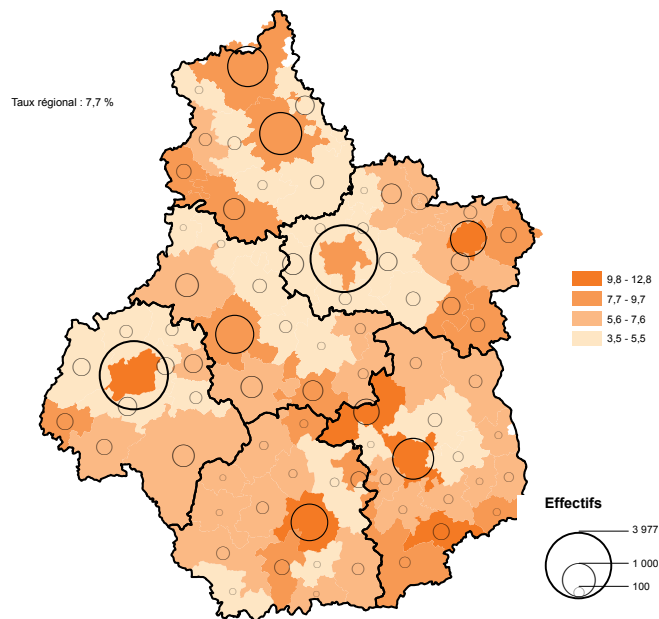
Sources : Caf, MSA, Insee (RP 2017) - IGN Geofla
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

25 Nombre de bénéficiaires d'allocations logement (ALS, ALF, APL) au 31.12.2019 pour 1000 ménages



Sources : Caf, MSA, Insee (RP 2017) - IGN Geofla
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

26 Nombre de bénéficiaires de l'allocation de soutien familial (ASF) au 31.12.2019 pour 100 familles avec enfants de moins de 25 ans



Sources : Caf, MSA, Insee (RP 2017) - IGN Geofla
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

Les demandes d'accueil en urgence continuent d'augmenter et se sont modifiées avec l'apparition d'une population (plus jeune, plus féminisée, familles ou femmes accompagnées d'enfants, jeunes présentant des troubles du comportement) qui ne correspondait plus à l'image traditionnelle du sans-abri. Ceci a eu pour conséquence une diversification des formes de réponses: accueil de jour, accueil de nuit, hôtel social, Samu social (plateforme «115», numéro national départementalisé d'urgence et d'accueil des personnes sans-abri, etc.). Dans le but de simplifier les démarches d'accès à l'hébergement et au logement et de coordonner les différents acteurs de la veille sociale et de l'accès au logement, ont été créés les services intégrés de l'accueil et de l'orientation (SIAO). Ils ont pour vocation la mise en réseau du dispositif d'accueil, d'hébergement d'insertion et d'accès au logement des personnes sans abri, risquant de l'être ou mal logées.

Les **établissements d'accueil pour adultes et familles en difficulté sociale** offrent, fin 2018, en **Centre-Val de Loire** près de **4600 places d'hébergement social** (Cada⁽¹⁾, CHRS⁽²⁾, CPH et centres d'accueil non conventionnés au titre de l'aide sociale) et plus de **4900 places en logement accompagné**⁽³⁾ (résidences sociales, maisons relais et pensions de famille, foyers de jeunes travailleurs et foyers de travailleurs migrants).

La **région** dispose, fin 2018, de **1293 places d'hébergement d'urgence** ce qui représente 51,2% de l'ensemble des places, **1102 d'insertion** (43,7%) et **128 de stabilisation**⁽⁴⁾ (5,1%).

Le **taux d'équipement en places d'hébergement est de 2,1 places pour 1000 adultes** de 20 à 59 ans dans la **région** à la fin de l'année 2018. Il est de 2,4 ‰ au niveau national. Le taux varie à l'échelle des départements de la région de 0,8 ‰ dans l'Eure-et-Loir à 2,7 ‰ dans le Loir-et-Cher et le Loiret.

La **couverture maladie universelle complémentaire (CMUC)**⁽⁵⁾ concerne, en 2018, près de **182300 résidents de la région Centre-Val de Loire**, soit un **taux de bénéficiaires de la CMUC de 7,1%** (7,6% au niveau national). L'Eure-et-Loir est le département de la région ayant le plus faible taux de bénéficiaires (6,2%). À l'inverse, le Cher et le Loiret ont le taux le plus élevé (8,0%).

En 2018, plus de **60200 habitants de la région Centre-Val de Loire** ont bénéficié d'une **aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS)**⁽⁶⁾, ce qui représente **2,3% de la population régionale** (2,4% au niveau national). 2,1% de la population du Cher a bénéficié d'une aide au paiement d'une complémentaire santé en 2018 et 2,6% de la population de l'Indre.

Fin 2019, plus de 6200 habitants de la région bénéficient d'une aide médicale d'État⁽⁷⁾ ■

1. Les **Centres d'accueil de demandeurs d'asile (Cada)** offrent aux demandeurs d'asile un lieu d'accueil pendant la durée de l'étude de leur dossier de demande de statut de réfugié. Cet accueil prévoit leur hébergement, ainsi qu'un suivi administratif (accompagnement de la procédure de demande d'asile), un suivi social (accès aux soins, scolarisation des enfants, etc.) et une aide financière alimentaire.

2. Les **Centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS)** ont pour mission d'assurer l'accueil, le logement, l'accompagnement et l'insertion sociale des personnes ou familles connaissant de graves difficultés en vue de les aider à accéder ou à recouvrer leur autonomie personnelle et sociale. Il s'agit notamment de victimes de violence, de personnes confrontées à l'alcoolisme et aux toxicomanies ou de personnes sortant de prison. Les CHRS relèvent de la compétence de l'État et sont régis principalement par la loi contre les exclusions du 28 juillet 1998. Il en existe aujourd'hui différents types: en effet, certains sont des établissements spécialisés pour un type de public (femmes enceintes, personnes sortant de prison,...), d'autres sont des établissements de droit commun dit «tout public» (jeunes errants, grands exclus,...) (Étude ORS/Creai, «Les usagers des CHRS: profils et parcours vers le logement», mars 2013, 76 p).

3. Le terme «**logement accompagné**» recouvre toutes les solutions de logement où un gestionnaire intervient entre le propriétaire et la personne logée. Il comprend le secteur du logement-foyer, à savoir les foyers de travailleurs migrants, les foyers de jeunes travailleurs, les résidences sociales et les pensions de famille. Ces solutions de logement sont liées à l'évolution des politiques publiques du logement sur la prise en charge des publics en difficultés d'accès au logement.

4. L'**hébergement de stabilisation** est une solution intermédiaire entre l'urgence et l'insertion.

5. La **couverture maladie universelle complémentaire (CMUC)** est attribuée à toute personne résidant en France de manière régulière et stable. Elle est délivrée sous conditions de ressources et le montant varie selon la composition du ménage. Elle prend en charge la dispense d'avance de frais de consultations, d'avance de frais de médicaments sur prescription, d'avance de frais pour les analyses médicales. Elle prend également en charge l'intégralité du ticket modérateur, le forfait hospitalier journalier et le dépassement de tarif des professionnels de santé.

6. L'**aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS)** est réservée aux personnes dont les ressources sont légèrement supérieures au plafond d'attribution de la CMUC. Elle donne droit, durant un an, à une aide financière pour payer un contrat de complémentaire santé qui permet de faciliter l'accès aux soins en prenant en charge la part complémentaire des dépenses de santé. Cette aide permet de réduire, et dans certains cas de prendre en charge totalement, le montant de la cotisation annuelle. Lors des visites chez le médecin, l'ACS permet également de bénéficier d'une dispense totale d'avance des frais.

7. L'**Aide médicale de l'État (AME)** vise à permettre l'accès aux soins des personnes étrangères résidant en France, de manière irrégulière (absence de titre de séjour ou de récépissé de demande), depuis une durée ininterrompue de trois mois minimum et ayant sur le territoire français leur foyer ou leur lieu de séjour principal. À titre exceptionnel, l'aide médicale peut être accordée à des personnes de passage sur le territoire français dont l'état de santé le justifie (maladie ou accident survenu de manière inopinée), sur décision individuelle du ministre chargé de l'action sociale.

La demande d'aide médicale est instruite par les caisses d'assurance maladie du régime général.

L'aide médicale est accordée pour un an sous les mêmes conditions de ressources que la CMU complémentaire.

Les soins de maladie et de maternité sont pris en charge à 100% pour les bénéficiaires de l'AME, de même que le forfait hospitalier.

DONNÉES GÉNÉRALES

Lits ou places installés au 31.12.2018 par catégorie d'établissements – Taux d'équipement

Type d'accueil	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
Hébergement social								
Centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) <i>nombre de lits, places</i>	122	136	128	255	152	334	1 127	43 314
Centres d'accueil de demandeurs d'asile (Cada) <i>nombre de lits, places</i>	319	302	138	260	372	549	1 940	39 792
Centres d'accueil non conventionnés au titre de l'aide sociale <i>nombre de lits, places</i>	55	38	121	350	261	543	1 368	36 670
Centres provisoires d'hébergement (CPH) <i>nombre de lits, places</i>	28	20	0	64	0	40	152	4 402
Logement accompagné								
Autres résidences sociales <i>nombre de lits, places</i>	117	600	69	150	0	381	1 317	95 659
Maisons relais, Pensions de famille <i>nombre de lits, places</i>	82	116	73	151	92	151	665	15 856
Foyers de jeunes travailleurs (1) <i>nombre de lits, places</i>	203	250	158	560	467	569	2 207	48 376
Foyers de travailleurs migrants (1) <i>nombre de lits, places</i>	74	82	0	321	0	266	743	39 982
Nombre de places d'hébergement (2)								
<i>Dont urgences</i>	83	38	141	354	144	533	1 293	36 729
<i>Dont stabilisation</i>	0	10	0	14	22	82	128	7 943
<i>Dont insertion</i>	122	126	108	237	247	262	1 102	33 079
Taux d'équipement en places d'hébergement au 31.12.2018 pour 1 000 adultes de 20 à 59 ans	1,3‰	0,8‰	2,6‰	2,1‰	2,7‰	2,7‰	2,1‰	2,4‰

Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
Nombre de bénéficiaires d'une aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS) au cours de l'année 2018 (régime général) (pour 100 habitants)	6 326 2,1%	9 671 2,2%	5 704 2,6%	14 526 2,4%	7 160 2,2%	16 857 2,5%	60 244 2,3%	1 547 760 2,4%
Nombre de bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire (CMUC) en 2018 (pour 100 habitants)	24 593 8,0%	27 058 6,2%	15 457 6,9%	39 219 6,5%	22 280 6,7%	53 675 8,0%	182 282 7,1%	4 896 811 7,6%
Nombre de bénéficiaires de l'aide médicale d'État (AME)* au 31.12.2019	398	1 001	293	1 849	329	2 352	6 222	ND

Sources : Panorama statistique 2019 Jeunesse, sports, cohésion sociale (Sources : Drees, Finess ; Insee, RP exploitation complémentaire, estimations de population 2019 ; DRJSCS ; DGCS), Fonds CMU, *CPAM

(1) Conventionnés ou non en résidence sociale

(2) En CHRS et Centre d'accueil non conventionnés au titre de l'aide sociale



La région compte, fin 2018, plus de **3 100 places d'accueil**⁽¹⁾ **pour enfants et adolescents en difficulté sociale**, soit un **taux d'équipement en établissements de l'aide sociale à l'enfance de 4,4 places pour 1 000 jeunes de 0-20 ans**. Le taux est de 4,8 ‰ au niveau national. Il varie en région de 2,8 ‰ dans le Cher à 7,2 ‰ dans l'Eure-et-Loir.

Les bénéficiaires de l'aide sociale départementale à l'enfance peuvent soit faire l'objet d'une mesure de placement hors du milieu familial, soit être bénéficiaires d'actions éducatives tout en continuant, généralement, à vivre dans leur famille.

Fin 2017, au **niveau national, 51,6 % des mesures d'aide sociale à l'enfance ont concerné des mesures de placements** (enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance (Ase) et placements directs). À l'échelle des départements de la région, le taux le plus faible est relevé dans le Loiret (32,8 %) et le plus élevé dans l'Indre-et-Loire (58,6 %).

Les actions éducatives regroupent :

- les actions éducatives à domicile (AED), qui sont les décisions administratives à la demande ou en accord avec les parents et qui doivent apporter un soutien aux jeunes concernés ainsi qu'à leurs familles,
- les actions éducatives en milieu ouvert (AEMO), décidées par le juge des enfants, qui présentent un caractère contraignant vis-à-vis de la famille.

En **France hexagonale**, fin 2017, **8,8 % des placements sont des placements directs**. En région, il varie entre 2,7 % dans l'Indre-et-Loire et 10,1 % dans l'Eure-et-Loir.

Au total, les mesures d'aide sociale à l'enfance (mesures de placements et actions éducatives) concernent **2,0 % des enfants âgés de 0 à 20 ans en France**, fin 2017. Cela concerne, dans les départements de la région, 1,5 % des 0-20 ans de l'Indre-et-Loire et 2,8 % des jeunes du Loiret ■

1. Les établissements d'accueil mère et enfant ont pour objectif d'aider les femmes enceintes ou les mères isolées accompagnées d'enfant(s) de moins de trois ans qui ont besoin d'un soutien matériel et psychologique. Les foyers de l'enfance accueillent des enfants, des adolescents et des jeunes majeurs (6 à 21 ans) en difficultés sociales et familiales, confiés au Conseil départemental. Suivant les structures, l'âge et les besoins de l'enfant, l'accueil peut se faire en internat, en studio ou en familles d'accueil. Les maisons d'enfants à caractère social (Mecs) sont spécialisées dans l'accueil temporaire de mineurs. Une Mecs peut accueillir des mineurs au titre de la protection de l'enfance (article 375 du code civil) ou de la prévention de la délinquance (ordonnance du 2 février 1945 sur l'enfance délinquante). Les centres de placement familial socio-éducatif sont destinés à accueillir, dans le cadre de la protection administrative ou judiciaire de l'enfance, des jeunes éloignés de leur famille en raison des difficultés d'ordre social ou éducatif, avec le concours d'assistantes maternelles salariées du centre qui participent étroitement à la mise en œuvre du projet pédagogique propre à chacun d'eux, en les recevant à leur domicile.

DONNÉES GÉNÉRALES

Places installées au 31.12.2018 par catégorie d'établissements – Taux d'équipement

Type d'accueil	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher*	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
Établissements d'aide sociale à l'enfance								
Établissements d'accueil mère-enfant								
<i>nombre de places</i>	75	28	9	28	20	30	190	5182
Pouponnières à caractère social								
<i>nombre de places</i>	0	0	0	0	0	0	0	819
Foyers de l'enfance								
<i>nombre de places</i>	82	104	36	45	6	61	334	11201
Maisons d'enfants à caractère social (Mecs)								
<i>nombre de places</i>	0	584	157	543	276	337	1897	52197
Structures intermédiaires de placement social								
<i>nombre de places</i>	0	0	0	0	0	0	0	1089
Lieux de vie et d'accueil								
<i>nombre de places</i>	24	11	0	0	7	0	42	2794
Village d'enfants								
<i>nombre de places</i>	0	50	0	98	0	57	205	1571
Centres de placement familial socio-éducatif								
<i>nombre de places</i>	60	270	0	0	116	0	446	12123
Taux d'équipement en établissements de l'aide sociale à l'enfance au 31.12.2018 pour 1000 jeunes de moins de 20 ans	2,8‰	7,2‰	4,6‰	5,0‰	4,2‰	2,9‰	4,4‰	4,8‰

Sources : Panorama statistique 2019 Jeunesse, sports, cohésion sociale (Drees, Finess ; DRDJSCS ; Insee, estimation de population 2019)

* Sources : Conseil départemental du Loir-et-Cher

Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
Mesures d'Ase (mesures de placements et actions éducatives) en % des 0-20 ans* au 31.12.2017	2,5%	2,1%	2,6%	1,5%	2,6%	2,8%	ND	2,0%
Part des mesures de placement (enfants confiés à l'Ase et placements directs) dans le total des mesures d'Ase (en%)* au 31.12.2017	53,6%	53,9%	44,9%	58,6%	44,9%	32,8%	ND	51,6%
Part des actions éducatives à domicile dans l'ensemble des actions éducatives (en%)* au 31.12.2017	52,4%	27,9%	20,1%	29,0%	35,0%	65,0%	ND	31,2%
Part des mesures administratives dans les mesures de placement (enfants confiés à l'Ase et placements directs) (en%)* au 31.12.2017	27,9%	16,9%	11,3%	12,0%	18,3%	17,4%	ND	19,1%
Part des placements directs dans les mesures de placement (en%)* au 31.12.2017	7,9%	10,1%	5,9%	2,7%	6,1%	6,9%	ND	8,5%

*Sources : Insee (Indicateurs sociaux départementaux - Cnis) : Drees, Enquête Aide sociale ; Insee, estimations provisoires de population au 01/01/2018

 VALEURS COMMENTÉES

Dans le contexte de pandémie de Covid-19 qui s'est répandue sur l'ensemble de la planète, des mesures de confinement ont été mises en place dans de nombreux pays dont en France dès le 17 mars 2020 et ce jusqu'au 11 mai 2020. Depuis cette date, une nouvelle phase de gestion de la pandémie est enclenchée avec des mesures progressives de déconfinement, variables selon les régions. Pour cette phase de déconfinement, la Fnors et les ORS ont décidé de mettre à disposition leur expertise dans le développement et la production d'indicateurs sur la santé et ses déterminants à des niveaux géographiques fins. Ils proposent différents indicateurs permettant de caractériser à la fois la population pouvant être à risque de présenter des formes graves de Covid-19 et les situations démographiques et sociales pouvant favoriser la circulation du SARS-CoV-2 à l'origine de cette maladie.

1250 fiches au niveau national présentent sur 4 pages une série de 34 indicateurs répartis en 5 thèmes :

- démographie,
- conditions de vie,
- caractéristiques socio-économiques,
- pathologies et état de santé à risques de formes graves de Covid-19,
- mobilité et accès aux services et aux soins.

Ces fiches sont disponibles et téléchargeables pour les 82 EPCI de la région à l'adresse suivante :

<https://orscentre.org/publications/observation-sanitaire/45-thematiques/offre-et-recours-aux-soins/302-appui-au-deconfinement-profil-de-territoires>

et au niveau national directement depuis le site internet Score Santé de la Fnors :

https://www.scoresante.org/profil_territoires.html.

Une synthèse nationale présentant une typologie des EPCI de France a été construite à partir de l'ensemble de ces indicateurs et regroupant les EPCI en 7 classes distinctes selon leurs caractéristiques. Elle situe les classes les unes par rapport aux autres et au regard des valeurs au niveau national ■



Méthodologie

Afin d'avoir une synthèse de la situation socio-sanitaire des 1250 EPCI français, deux analyses de données basées sur des méthodes de l'analyse multidimensionnelle ont été réalisées, constituant ainsi une typologie. Une première analyse en composantes principales (ACP) permet de décrire l'ensemble des observations à partir de plusieurs variables quantitatives en construisant des nouvelles variables (axes factoriels) synthétisant les variables initiales. Puis une seconde analyse par classification ascendante hiérarchique (CAH) regroupe les EPCI en un nombre restreint de classes homogènes.

Ces analyses sont basées sur la trentaine d'indicateurs démographiques, sociaux, économiques, d'état de santé (total de personnes en ALD et hospitalisations), de mobilité et d'accès aux services, présentés dans les profils de territoires.

Pour l'analyse finale, parmi les trente-quatre indicateurs, neuf ont été intégrés dans l'ACP comme variables actives (participant à la construction des axes factoriels). Les variables sélectionnées sont les suivantes :

- Part des 85 ans et plus
- Part des personnes de 15 ans et plus vivant seules
- Part des résidences principales sur-occupées
- Taux standardisé de personnes hospitalisées pour complication de diabète
- Taux standardisé de personnes hospitalisées pour maladies respiratoires chroniques ou mucoviscidose
- Taux standardisé de personnes en ALD cancer
- Part des ménages dont la personne de référence est active et ne dispose pas de voiture
- Part des déplacements domicile-travail en transports en commun
- Taux de pharmacies

Les autres variables ont été intégrées comme variables illustratives (aidant à l'interprétation des résultats). Par ailleurs, sept EPCI au niveau national ont été écartés de l'analyse en raison de spécificités trop importantes au regard des autres EPCI. Ces territoires n'ont pas participé à la formation des axes pour ne pas entraîner de distorsions dans les résultats. Ces EPCI sont cependant représentés dans les différentes classes correspondant au mieux à leurs caractéristiques. Les quatre premiers axes factoriels de l'ACP restituent 82,3% de l'information et la CAH a permis de définir sept classes d'EPCI.

Classe A – Plus de facteurs favorisant la circulation du virus, part moindre de population à risque de formes graves de Covid-19

Cette classe regroupe 6 EPCI en région et près de 520 000 habitants soit 19,4% de la population régionale. Cette classe est constituée de communautés d'agglomérations. Ce sont des territoires urbains, bien pourvus en services de soins et commerces alimentaires. Les parts de résidences principales sur-occupées, de ménages dont la personne de référence est active sans voiture, de population vivant dans un quartier prioritaire de la politique de la ville et de familles monoparentales sont élevées. Toutefois, la part de foyers fiscaux non imposés est un peu plus faible qu'en moyenne sur le territoire national. Les personnes isolées y sont également plus nombreuses. Le recours aux transports en commun pour se rendre au travail y est un peu plus fréquent que la moyenne nationale. En termes de santé, les personnes hospitalisées pour des pathologies à risque (diabète, maladies respiratoires et maladies cardiovasculaires) sont proportionnellement moins nombreuses qu'au niveau national. Le temps d'accès aux services d'urgence y est plutôt court.

Classe B – Moins de facteurs favorisant la circulation du virus, part dans la moyenne de population à risque de formes graves de Covid-19

Cette classe regroupe 15 EPCI de la région et 177 000 habitants, soit 6,6% de la population régionale. Il s'agit de territoires ruraux, éloignés des services d'urgence, mais plutôt bien pourvus en commerces alimentaires et pharmacies. Les parts de foyers fiscaux non imposés et de familles monoparentales y sont élevées, de même que la population vivant en communauté. Les personnes isolées y sont également nombreuses. À l'inverse, il est observé peu de familles monoparentales à bas revenus, et moins d'actifs se déplaçant en transports en commun qu'en moyenne au niveau national. Les personnes à risque de présenter des formes graves de Covid-19 du fait de pathologies sont proportionnellement moins nombreuses qu'au niveau national.

Classe C – Moins de facteurs favorisant la circulation du virus, part moindre de population à risque de formes graves de Covid-19 mais plus âgée qu'en moyenne

Cette classe regroupe 26 EPCI et près de 531 000 habitants, soit 19,9% de la population régionale. Il s'agit de territoires peu denses, périurbains ou ruraux, avec une part assez importante de personnes âgées de 65 ans et plus, mais dans un degré moindre que dans la classe B. Les parts de résidences principales sur-occupées et de ménages dont le référent est actif sans voiture y sont assez faibles, à l'inverse de celles des foyers fiscaux non imposés. Les actifs occupés travaillent plutôt à proximité de leur domicile. Il s'agit plus fréquemment d'ouvriers ou d'employés qu'en moyenne en France. Les personnes à risque de présenter des formes graves de Covid-19 du fait de pathologies sont proportionnellement moins nombreuses qu'au niveau national. Le temps d'accès aux urgences est plus long que la moyenne nationale.

Classe D – Plus de facteurs favorisant la circulation du virus, part dans la moyenne de population à risque de formes graves de Covid-19

Cette classe regroupe 2 EPCI en région, les métropoles d'Orléans et de Tours, ce qui représente plus de 579 000 habitants et 21,7% de la population régionale. Ce sont des centres urbains très denses, proches des services, avec, d'une part, une proportion moindre de personnes âgées et, d'autre part, de nombreuses personnes isolées ou avec de faibles ressources. Les déplacements domicile-travail se font beaucoup en transports en commun. En comparaison avec la situation nationale, les résidences principales sur-occupées sont proportionnellement plus nombreuses. Des parts importantes de ménages dont la personne de référence est active sans voiture, de familles monoparentales et de population vivant en quartier prioritaire de la politique de la ville sont relevées dans cette classe. Les taux de personnes hospitalisées pour complication de diabète et ceux de personnes en affection de longue durée (ALD) pour insuffisance rénale chronique, diabète et maladies respiratoires sont supérieurs aux taux nationaux.

Classe E – Facteurs favorisant la circulation du virus dans la moyenne avec une part plus élevée de marqueurs de vulnérabilités sociales, population plus à risque de formes graves de Covid-19

Cette classe regroupe en région 5 EPCI et près de 220 000 habitants soit 8,2% de la population régionale. Ce sont des territoires de densité moyenne, éloignés des métropoles et agglomérations, mais bien dotés en commerces alimentaires. La population y est plus jeune qu'en moyenne au niveau national; elle est aussi plus souvent socialement défavorisée (foyers fiscaux non imposés, allocataires dépendant totalement des prestations sociales, etc.). La part des ouvriers et employés actifs y est plus importante que la valeur nationale, de même que celle des ménages dont le référent est actif sans voiture, alors même que les temps de trajets domicile-travail sont plutôt longs. Une part importante de la population vit dans un quartier prioritaire de la politique de la ville. Les personnes hospitalisées pour des pathologies à risque (diabète, maladies respiratoires et maladies cardiovasculaires) y sont nombreuses. Le temps d'accès aux services d'urgence y est plutôt court.

Classe F – Moins de facteurs favorisant la circulation du virus, part moindre de population à risque de formes graves de Covid-19

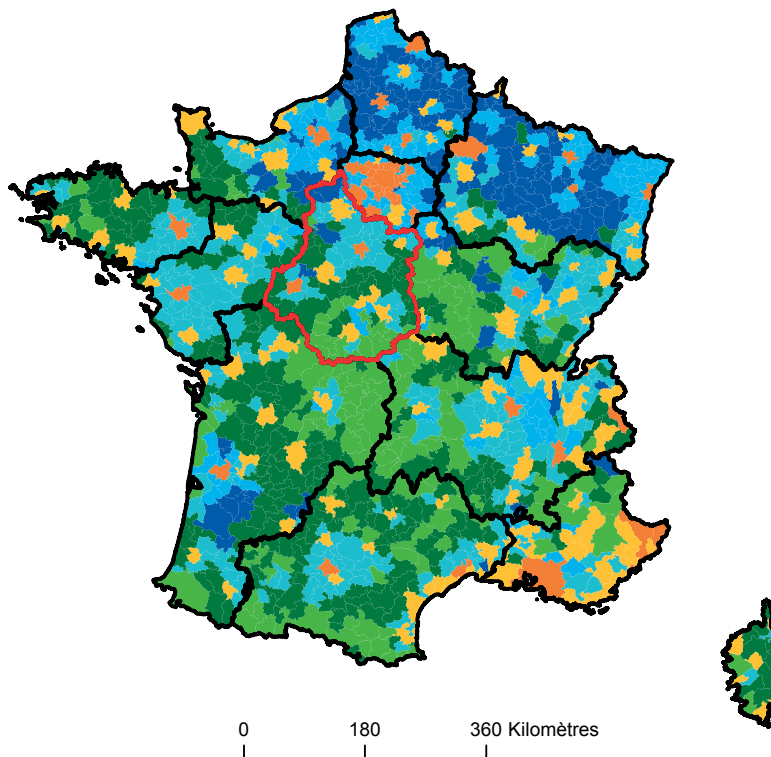
Cette classe regroupe 23 EPCI de la région totalisant plus de 533 000 habitants soit 20,0% de la population. Ces zones périurbaines sont socialement plutôt favorisées, avec peu de personnes isolées et une dotation en soins et services de proximité proche de la valeur nationale. La part de personnes âgées de 65 ans et plus y est relativement faible, de même que celle des familles monoparentales. Pour autant, la part des foyers monoparentaux à bas revenus y est importante. Les résidences principales sur-occupées sont proportionnellement peu nombreuses. Les actifs occupés travaillent souvent en dehors de leur commune de résidence, se déplaçant le plus souvent en voiture vers des zones probablement plus actives que leur commune de résidence. Hormis les hospitalisations pour cancer qui sont plus fréquentes qu'en moyenne sur l'Hexagone, la fréquence des pathologies à risque de forme grave de Covid-19 est inférieure à la valeur nationale.

Classe G – Facteurs favorisant la circulation du virus dans la moyenne, part élevée de population à risque de formes graves de Covid-19

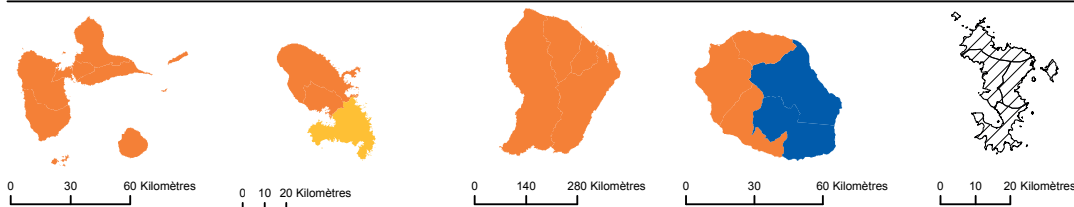
Cette classe regroupe 5 EPCI et plus de 112 000 habitants, soit 4,2% de la population régionale. Ces zones périurbaines sont socialement plutôt favorisées, avec peu de personnes isolées et une dotation en soins et services de proximité proche de la valeur nationale. La part de personnes âgées de 65 ans et plus y est encore plus faible que dans la classe F. Si la part de familles monoparentales est réduite, celles des foyers monoparentaux à bas revenus y est importante. Les résidences principales sur-occupées sont proportionnellement peu nombreuses. Les actifs occupés travaillent souvent en dehors de leur commune de résidence et se déplacent plus souvent en transports en commun qu'en moyenne dans l'Hexagone. À l'inverse de la classe F, la fréquence des pathologies à risque de forme grave de Covid-19 est supérieure à la valeur nationale ■



CARTOGRAPHIE



- Classe A - Plus de facteurs favorisant la circulation du virus, part moindre de population à risque de formes graves de Covid-19
- Classe B - Moins de facteurs favorisant la circulation du virus, part dans la moyenne de population à risque de formes graves de Covid-19
- Classe C - Moins de facteurs favorisant la circulation du virus, part moindre de population à risque de formes graves de Covid-19 mais plus âgée qu'en moyenne
- Classe D - Plus de facteurs favorisant la circulation du virus, part dans la moyenne de population à risque de formes graves de Covid-19
- Classe E - Facteurs favorisant la circulation du virus dans la moyenne avec une part plus élevée de marqueurs de vulnérabilités sociales, population plus à risque de formes graves de Covid-19
- Classe F - Moins de facteurs favorisant la circulation du virus, part moindre de population à risque de formes graves de Covid-19
- Classe G - Facteurs favorisant la circulation du virus dans la moyenne, part élevée de population à risque de formes graves de Covid-19



Sources : Fnors
Exploitation : Fnors



Annexes

Formules de calcul

Index des sigles

Démographie

Densité de population en 2017: (Nombre d'habitants au RP 2017/Superficie en km²)

Taux d'accroissement annuel de la population entre 2012 et 2017: $((\text{Nombre d'habitants au RP 2017} / \text{Nombre d'habitants au RP 2012})^{1/5} - 1) * 100$

Part de la population vivant en quartier prioritaire en 2013: (Nombre de personnes vivant en quartier prioritaire en 2013/Population totale en 2013)*100

Part de la population vivant dans une commune classée en zone de revitalisation rurale en 2015: (Nombre de personnes vivant dans une commune classée en zone de revitalisation rurale au RP 2015/Population totale au RP 2015)*100

Part des moins de 20 ans en 2017: (Nombre de personnes de moins de 20 ans au RP 2017/Population totale au RP 2017)*100

Part des moins de 60 ans en 2017: (Nombre de personnes de moins de 60 ans au RP 2017/Population totale au RP 2017)*100

Part des 20-64 ans en 2017: (Nombre de personnes âgées de 20 à 64 ans au RP 2017/Population totale au RP 2017)*100

Part des 65 ans ou plus en 2017: (Nombre de personnes âgées de 65 ans ou plus au RP 2017/Population totale au RP 2017)*100

Part des 75 ans ou plus en 2017: (Nombre de personnes âgées de 75 ans ou plus au RP 2017/Population totale au RP 2017)*100

Indice de vieillissement en 2017: (Nombre de personnes de 65 ans ou plus au RP 2017/Nombre de personnes de moins de 20 ans au RP 2017)*100

Part des ménages selon le type de ménages en 2017: (Nombre de ménages selon le type de ménages au RP 2017/Nombre de ménages au RP 2017)*100

Part des 25-59 ans en 2017: (Nombre de personnes âgées de 25 à 59 ans au RP 2017/Population totale au RP 2017)*100

Part des 25-59 ans vivant seuls en 2017: (Nombre de personnes âgées de 25 à 59 ans vivant seules au RP 2017/Nombre de personnes de 25 à 59 ans au RP 2017)*100

Part de familles monoparentales en 2017: (Nombre de familles monoparentales ayant des enfants de 0 à 24 ans au RP 2017/Nombre de familles ayant des enfants de 0 à 24 ans au RP 2017)*100

Part d'enfant(s) de familles sans actif occupé en 2017: (Nombre d'enfant(s) de familles sans actif occupé au RP 2017/Nombre d'enfant(s) de moins de 25 ans au RP 2017)*100

Emploi, chômage et revenu

Population active de 15 ans et plus en 2017: (Nombre d'actifs de 15 ans et plus (occupés et chômeurs) au RP 2017/Population totale au RP 2017)*100

Taux standardisé sur l'âge et le sexe des inactifs de 25-54 ans en 2017: Somme des taux d'activité (Nombre d'inactifs d'un groupe d'âge et d'un sexe donnés au RP 2017/Nombre d'actifs et inactifs pour le groupe d'âge et le sexe considérés au RP 2017) par groupes d'âges décennaux et par sexe*100

Part d'actifs de 25-54 ans ayant un emploi précaire en 2017: (Nombre d'actifs de 25-54 ans ayant un emploi autre qu'un CDI à temps plein au RP 2017/Nombre d'actifs de 25-54 ans ayant un emploi salarié au RP 2017)*100

Part des emplois salariés fin 2017: (Nombre d'emplois salariés au 31.12.2017/Nombre total d'emplois au 31.12.2017)*100

Part des emplois salariés selon le secteur d'activité fin 2017: (Nombre d'emplois salariés selon le secteur d'activité au 31.12.2017/Nombre total d'emplois salariés au 31.12.2017)*100

Part d'agriculteurs-exploitants dans la population active en 2017: (Nombre d'agriculteurs exploitants ayant un emploi au RP 2017/Population active ayant un emploi au RP 2017)*100

Part de cadres dans la population active en 2017: (Nombre de cadres ayant un emploi au RP 2017/Population active ayant un emploi au RP 2017)*100

Part d'ouvriers dans la population active en 2017: (Nombre d'ouvriers ayant un emploi au RP 2017/Population active ayant un emploi au RP 2017)*100

Part d'employés dans la population active en 2017: (Nombre d'employés ayant un emploi au RP 2017/Population active ayant un emploi au RP 2017)*100

Part des foyers fiscaux imposés en 2017: (Nombre de foyers fiscaux imposés en 2017/Nombre total de foyers fiscaux en 2017)*100

Pourcentage de familles dont les ressources mensuelles sont inférieures à 0,5 Smic au 31 décembre 2019 (parmi l'ensemble des familles dont les ressources mensuelles sont connues): (Nombre de familles ayant des ressources mensuelles inférieures à 0,5 Smic/Nombre de familles dont les ressources mensuelles sont connues)*100

Pourcentage de familles dont les ressources mensuelles sont inférieures à 0,75 Smic au 31 décembre 2019 (parmi l'ensemble des familles dont les ressources mensuelles sont connues): (Nombre de familles ayant des ressources mensuelles inférieures à 0,75 Smic/Nombre de familles dont les ressources mensuelles sont connues)*100

Densité de situations soumises aux commissions de surendettement en 2019: (Nombre de situations soumises aux commissions de surendettement en 2019/Population de 15 ans et plus)*100

Taux de chômage localisé au 4^e trimestre 2019: (Nombre de chômeurs moyen au 4^e trimestre 2019/Population active)*100

Part des DEFM de catégorie ABC ayant plus d'un an d'ancienneté parmi les DEFM de catégorie ABC au 31 décembre 2019: (Nombre de DEFM de catégorie ABC ayant plus d'un an d'ancienneté au 31.12.2019/Nombre de DEFM de catégorie ABC au 31.12.2019)*100

Part des femmes DEFM de catégorie ABC parmi les DEFM de catégorie ABC au 31 décembre 2019: (Nombre de femmes DEFM de catégorie ABC au 31.12.2019/Nombre de DEFM de catégorie ABC au 31.12.2019)*100

Part des femmes DEFM de catégorie A parmi les DEFM de catégorie A au 31 décembre 2019: (Nombre de femmes DEFM de catégorie A au 31.12.2019/Nombre de DEFM de catégorie A au 31.12.2019)*100

Part des hommes DEFM de catégorie ABC parmi les DEFM de catégorie ABC au 31 décembre 2019: (Nombre d'hommes DEFM de catégorie ABC au 31.12.2019/Nombre de DEFM de catégorie ABC au 31.12.2019)*100

Part des hommes DEFM de catégorie A parmi les DEFM de catégorie A au 31 décembre 2019: (Nombre d'hommes DEFM de catégorie A au 31.12.2019/Nombre de DEFM de catégorie A au 31.12.2019)*100

Part des jeunes (moins de 25 ans) DEFM de catégorie ABC parmi les DEFM de catégorie ABC au 31 décembre 2019: (Nombre de jeunes (moins de 25 ans) DEFM de catégorie ABC au 31.12.2019/Nombre de DEFM de catégorie ABC au 31.12.2019)*100

Part des jeunes (moins de 25 ans) DEFM de catégorie A parmi les DEFM de catégorie A au 31 décembre 2019: (Nombre de jeunes (moins de 25 ans) DEFM de catégorie A au 31.12.2019/Nombre de DEFM de catégorie A au 31.12.2019)*100

Part des seniors (50 ans ou plus) DEFM de catégorie ABC parmi les DEFM de catégorie ABC au 31 décembre 2019: (Nombre de seniors (50 ans ou plus) DEFM de catégorie ABC au 31.12.2019/Nombre de DEFM de catégorie ABC au 31.12.2019)*100

Part des seniors (50 ans ou plus) DEFM de catégorie A parmi les DEFM de catégorie A au 31 décembre 2019: (Nombre de seniors (50 ans ou plus) DEFM de catégorie A au 31.12.2019/Nombre de DEFM de catégorie A au 31.12.2019)*100

Enseignement, scolarité

Taux de collégiens boursiers (public + privé sous contrat) (année scolaire 2019-2020): (Nombre d'élèves boursiers en collège/Nombre total d'élèves en collège)*100

Taux de lycéens boursiers (public + privé sous contrat) (année scolaire 2019-2020): (Nombre d'élèves boursiers en lycée/Nombre total d'élèves en lycée)*100

Proportion d'élèves de familles défavorisées parmi les collégiens (public et privé) (année scolaire 2019-2020): (Nombre de collégiens de familles défavorisées/Nombre total de collégiens dont la PCS était précisée dans Scolarité)*100

Proportion d'élèves de familles défavorisées parmi les lycéens (public et privé) (année scolaire 2019-2020): (Nombre de lycéens de familles défavorisées/Nombre total de lycéens dont la PCS était précisée dans Scolarité)*100

Proportion d'élèves de familles défavorisées parmi les élèves de classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) (année scolaire 2019-2020): (Nombre d'élèves en classes préparatoires aux grandes écoles de familles défavorisées/Nombre total d'élèves en classes préparatoires aux grandes écoles dont la PCS était précisée dans Scolarité)*100

Proportion d'élèves de familles défavorisées parmi les élèves en section de technicien supérieur (STS) (année scolaire 2019-2020): (Nombre d'élèves en section de technicien supérieur de familles défavorisées/Nombre total d'élèves en section de technicien supérieur dont la PCS était précisée dans Scolarité)*100

Taux d'accès au diplôme national du brevet (DNB) (session 2019): Somme des taux d'accès par âge: ((lauréats d'âge 13 ans ou moins à la session N/population d'âge 12 ans à la rentrée N-1) + (lauréats d'âge 14 ans à la session N/population d'âge 13 ans à la rentrée N-1) + ... + (lauréats d'âges 18 ans et plus à la session N/population d'âge 17 ans à la rentrée N-1))*100

Taux d'accès des élèves de seconde générale et technologique au baccalauréat général et technologique (session 2019) et Taux d'accès des élèves de seconde professionnelle au baccalauréat professionnel (session 2019) (On distingue les bacheliers par âge mais les classes ou regroupements d'âge sont différents selon la série de baccalauréat pour tenir compte de parcours scolaires différents (pour les baccalauréats général et technologique, la tranche d'âge est de 15 à 23 ans, pour le baccalauréat professionnel la tranche d'âge est de 18 à 30 ans).

Modalité de calcul: ((bacheliers d'âge 15 ou moins à la session n/population d'âge 14 ans à la rentrée n-1) + (bacheliers d'âge 16 ans à la session n/population d'âge 15 ans à la rentrée n-1) + (bacheliers d'âge 17 ans à la session n/population d'âge 16 ans à la rentrée n-1) + ... + (bacheliers d'âge 23 ans à la session n/population d'âge 22 ans à la rentrée n-1)) * 100:

Taux de poursuite des bacheliers dans l'enseignement supérieur (année scolaire 2018-2019): (Nombre d'élèves en formations universitaires (ou rattachées) et post-bac de l'année scolaire n qui ont obtenu leur bac à la session n/Nombre total de bacheliers de la session n)*100

Part des jeunes de 16 à 24 ans scolarisés (année scolaire 2017-2018): (Nombre de jeunes de 16 à 24 ans scolarisés dans un opérateur de formation/Nombre total de jeunes de 16 à 24 ans)*100

Part des jeunes de 16 à 24 ans scolarisés dans le secondaire (année scolaire 2017-2018): (Nombre de jeunes de 16 à 24 ans scolarisés dans le secondaire/Nombre total de jeunes de 16 à 24 ans)*100

Part des jeunes de 16 à 24 ans scolarisés dans le supérieur (année scolaire 2017-2018): (Nombre de jeunes de 16 à 24 ans scolarisés dans le supérieur/Nombre total de jeunes de 16 à 24 ans)*100

Part des jeunes de 20 à 24 ans non diplômés en 2017: (Nombre de jeunes de 20 à 24 ans sortis des cursus scolaires et non titulaires au minimum d'un CAP, d'un brevet de compagnon, d'un brevet d'études professionnelles ou d'un baccalauréat au RP 2017/Nombre de jeunes de 20 à 24 ans non inscrits dans un établissement d'enseignement au RP 2017)*100

Part de jeunes de 20 à 29 ans peu ou pas diplômés en 2017: (Nombre de jeunes de 20 à 29 ans sortis des cursus scolaires et non titulaires au minimum d'un CAP, d'un brevet de compagnon, d'un brevet d'études professionnelles ou d'un baccalauréat au RP 2017/Nombre de jeunes de 20 à 29 ans non inscrits dans un établissement d'enseignement au RP 2017)*100

Part de la population de 15 ans et plus non scolarisée, sans qualification ou de faible niveau de formation en 2017: (Nombre de personnes de 15 ans et plus non scolarisées sans diplôme ou titulaires uniquement d'un CEP, d'un BEPC ou du brevet des collèges au RP 2017/Nombre de personnes de 15 ans et plus non scolarisées au RP 2017)*100

Part de la population de 15 ans et plus non scolarisée, titulaire d'un bac+2 en 2017: (Nombre de personnes de 15 ans et plus non scolarisées titulaires au minimum d'un bac+2 au RP 2017/Nombre de personnes de 15 ans et plus non scolarisées au RP 2017)*100

Part des jeunes de 18 à 25 ans non insérés en 2016: (Nombre de jeunes de 18 à 25 ans sans emploi et qui ne sont ni étudiants, ni élèves, ni stagiaires au RP 2016/Nombre de jeunes de 18 à 24 ans au RP 2016)*100

Personnes en situation de handicap

Adultes en situation de handicap

Taux d'équipement en places d'accueil spécialisé pour 1000 adultes de 20 à 59 ans au 31.12.2018: (Nombre de places d'accueil spécialisé pour adultes handicapés/Nombre de personnes âgées de 20 à 59 ans)*1000

Taux d'équipement en places d'accueil médicalisé pour 1000 adultes de 20 à 59 ans au 31.12.2018: (Nombre de places d'accueil médicalisé pour adultes handicapés/Nombre de personnes âgées de 20 à 59 ans)*1000

Taux d'équipement en places dans les foyers de vie pour 1000 adultes de 20 à 59 ans au 31.12.2018: (Nombre de places en foyer de vie pour adultes handicapés/Nombre de personnes âgées de 20 à 59 ans)*1000

Taux d'équipement en places dans les établissements de service d'aide par le travail (Esat) pour 1000 adultes de 20 à 59 ans au 31.12.2018: (Nombre de places en Esat pour adultes handicapés/Nombre de personnes âgées de 20 à 59 ans)*1000

Taux de bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé (AAH) pour 100 adultes de 20 à 64 ans au 31 décembre 2019: (Nombre de bénéficiaires de l'AAH au 31.12.2019/Nombre de personnes âgées de 20 à 64 ans au RP 2017)*100

Taux d'allocataires de la prestation de compensation du handicap (PCH) pour 1000 personnes de moins de 60 ans au 31 décembre 2018: (Nombre d'allocataires de la PCH au 31.12.2018/Nombre de personnes âgées de moins de 60 ans, estimations Insee au 01.01.2019)*1000

Taux d'allocataires de la prestation de compensation du handicap (PCH) pour 1000 personnes de plus de 60 ans au 31 décembre 2018: (Nombre d'allocataires de la PCH au 31.12.2018/Nombre de personnes âgées de plus de 60 ans, estimations Insee au 01.01.2019)*1000

Taux de bénéficiaires de l'allocation compensatrice tierce personnes (ACTP) pour 1000 personnes de moins de 60 ans au 31 décembre 2018: (Nombre d'allocataires de l'ACTP au 31.12.2018/Nombre de personnes âgées de moins de 60 ans, estimations Insee au 01.01.2019)*1000

Taux de bénéficiaires de l'allocation compensatrice tierce personnes (ACTP) pour 1000 personnes de plus de 60 ans au 31 décembre 2018: (Nombre d'allocataires de l'ACTP au 31.12.2018/Nombre de personnes âgées de plus de 60 ans, estimations Insee au 01.01.2019)*1000

Taux de bénéficiaires de l'allocation compensatrice tierce personne (ACTP) ou de la prestation de compensation du handicap (PCH) pour 1000 personnes de moins de 60 ans au 31 décembre 2018: (Nombre d'allocataires de l'ACTP ou de la PCH au 31.12.2018/Nombre de personnes âgées de moins de 60 ans, estimations Insee au 01.01.2019)*1000

Taux de bénéficiaires de l'allocation compensatrice tierce personnes (ACTP) ou de la prestation de compensation du handicap (PCH) pour 1000 personnes de plus de 60 ans au 31 décembre 2018: (Nombre d'allocataires de l'ACTP ou de la PCH au 31.12.2018/Nombre de personnes âgées de plus de 60 ans, estimations Insee au 01.01.2019)*1000

Enfance et jeunesse en situation de handicap

Taux d'équipement global en établissements pour enfants handicapés (hors Sessad, jardins d'enfants spécialisés et accueil temporaire) pour 1000 jeunes de moins de 20 ans au 31.12.2018 : (Nombre de places en établissements/Nombre de jeunes de moins de 20 ans)*1000

Taux de bénéficiaires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) pour 1000 jeunes de moins de 20 ans au 31 décembre 2019 : (Nombre d'allocataires de l'AEEH au 31.12.2019/Nombre de jeunes de moins de 20 ans au RP 2017)*1000

Scolarité des enfants en situation de handicap

Proportion d'élèves handicapés parmi les élèves scolarisés dans le 1^{er} degré (public et privé) (année scolaire 2019-2020) : (Nombre d'élèves handicapés scolarisés dans le 1^{er} degré (public + privé)/Nombre total d'élèves scolarisés dans le 1^{er} degré (public + privé))*100

Proportion d'élèves handicapés parmi les élèves scolarisés dans le 2nd degré (public et privé) (année scolaire 2019-2020) : ((Nombre d'élèves handicapés scolarisés dans le 2nd degré (public + privé)/Nombre total d'élèves scolarisés dans le 2nd degré (public + privé))*100

Répartition des élèves handicapés en classes ordinaires (a) et en classes spéciales (b) dans le 1^{er} degré (public et privé) (année scolaire 2019-2020) : ((a): (Nombre d'élèves handicapés scolarisés en classe ordinaire dans le 1^{er} degré (public + privé)/Nombre total d'élèves handicapés scolarisés dans le 1^{er} degré (public + privé))*100; (b): (Nombre d'élèves handicapés scolarisés en enseignement spécial dans le 1^{er} degré (public + privé)/Nombre total d'élèves handicapés scolarisés dans le 1^{er} degré (public + privé))*100))

Répartition des élèves handicapés en classes ordinaires (a) et en classes spéciales (b) dans le 2nd degré (public et privé) (année scolaire 2019-2020) : ((a): (Nombre d'élèves handicapés scolarisés en classe ordinaire dans le 2nd degré (public + privé)/Nombre total d'élèves handicapés scolarisés dans le 2nd degré (public + privé))*100; (b): (Nombre d'élèves handicapés scolarisés en enseignement spécial dans le 2nd degré (public + privé)/Nombre total d'élèves handicapés scolarisés dans le 2nd degré (public + privé))*100))

Personnes âgées

Part des 75 ans et plus vivant seuls à domicile en 2017 : (Nombre de personnes âgées de 75 ans ou plus vivant seules à domicile au RP 2017/Nombre de personnes de 75 ans ou plus au RP 2017)*100

Part des 75 ans et plus vivant en logement ordinaire ou en institution sociale de court séjour, dans un service ou un établissement de moyen ou long séjour, une maison de retraite, un foyer logement ou une résidence sociale en 2017 : (Nombre de personnes âgées de 75 ans ou plus vivant en logement ordinaire ou en institution sociale de court séjour, dans un service ou un établissement de moyen ou long séjour, une maison de retraite, un foyer logement ou une résidence sociale au RP 2017/Nombre de personnes de 75 ans ou plus au RP 2017)*100

Indice de grand vieillissement en 2017 : (Nombre de personnes âgées de 80 ans ou plus au RP 2017/Nombre de personnes de 65 ans à 79 ans au RP 2017)*100

Part des 85 ans et plus parmi les 65 ans et plus en 2017 : (Nombre de personnes âgées de 85 ans ou plus au RP 2017/Nombre de personnes âgées de 65 ans et plus au RP 2017)*100

Taux d'équipement en places dans les structures d'hébergement non Ehpad pour 1000 personnes âgées de 75 ans ou plus au 31.12.2018 (places en établissements non Ehpad, logements de résidences-autonomie, places en USLD) : (Nombre de places dans les structures d'hébergement pour personnes âgées non Ehpad/Nombre de personnes âgées de 75 ans ou plus)*1000

Taux d'équipement en places dans les Ehpad pour 1000 personnes âgées de 75 ans ou plus au 31.12.2018 : (Nombre de places en Ehpad/Nombre de personnes âgées de 75 ans ou plus)*1000

Taux d'équipement en places dans les centres de jour pour 1000 personnes âgées de 75 ans ou plus au 31.12.2018 : (Nombre de places en centres de jour/Nombre de personnes âgées de 75 ans ou plus)*1000

Taux de bénéficiaires de l'aide personnalisée à l'autonomie (Apa) pour 1000 personnes de 75 ans ou plus au 31 décembre 2018: (Nombre de bénéficiaires de l'Apa au 31.12.2018/Nombre de personnes de 75 ans ou plus, estimations de population Insee au 01.01.2019)*1000

Taux de bénéficiaires de l'aide personnalisée à l'autonomie (Apa) à domicile pour 1000 personnes de 75 ans ou plus au 31 décembre 2018: (Nombre de bénéficiaires de l'Apa à domicile au 31.12.2018/Nombre de personnes de 75 ans ou plus, estimations de population Insee au 01.01.2019)*1000

Taux de bénéficiaires de l'aide personnalisée à l'autonomie (Apa) en établissement pour 1000 personnes de 75 ans ou plus au 31 décembre 2018: (Nombre de bénéficiaires de l'Apa en établissement au 31.12.2018/Nombre de personnes de 75 ans ou plus, estimations de population Insee au 01.01.2019)*1000

Taux d'allocataires du minimum vieillesse pour 1000 personnes de 65 ans et plus au 31 décembre 2019: (Nombre d'allocataires du minimum vieillesse au 31.12.2019/Nombre de personnes de 65 ans ou plus au RP 2017)*1000

Taux de bénéficiaires d'une aide financière pour une aide ménagère à domicile pour 1000 personnes de 75 ans ou plus au 31 décembre 2019: ((Nombre de bénéficiaires d'une aide financière pour une aide ménagère à domicile au 31.12.2019/Nombre de personnes de 75 ans ou plus au RP 2017)*1000

Lutte contre les exclusions et indicateurs de pauvreté

Taux de pauvreté monétaire en 2017: (Proportion d'individus dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté en 2017)

Taux de pauvreté monétaire par âge en 2017: (Proportion d'individus par grandes classes d'âge dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté en 2017)

Taux d'allocataires au 31 décembre 2019: (Nombre d'allocataires de la Caf ou de la MSA au 31.12.2019/Nombre de ménages au RP 2017)*100

Part de la population couverte par les allocations au 31 décembre 2019: (Nombre de personnes couvertes par les allocations au 31.12.2019/Nombre d'habitants au RP 2017)*100

Taux d'allocataires du revenu de solidarité active (RSA) socle pour 100 personnes âgées de 15 à 64 ans au 31 décembre 2019: (Nombre d'allocataires du RSA socle au 31.12.2019/Nombre de personnes âgées de 15 à 64 ans au RP 2017)*100

Taux d'allocataires du revenu de solidarité active (RSA) socle majoré pour 100 familles monoparentales ayant des enfants de moins de 25 ans au 31 décembre 2019: (Nombre d'allocataires du RSA socle majoré au 31.12.2019/Nombre de familles monoparentales ayant des enfants de moins de 25 ans au RP 2017)*100

Pourcentage d'allocataires dont les prestations sociales Caf représentent 50% des revenus au 31 décembre 2019 (parmi l'ensemble des familles dont les ressources mensuelles sont connues): (Nombre d'allocataires dont les prestations sociales Caf représentent 50% des revenus/Nombre de familles dont les ressources mensuelles sont connues)*100

Pourcentage d'allocataires dont les prestations sociales Caf représentent 100% des revenus au 31 décembre 2019 (parmi l'ensemble des familles dont les ressources mensuelles sont connues): (Nombre d'allocataires dont les prestations sociales Caf représentent 100% des revenus/Nombre de familles dont les ressources mensuelles sont connues)*100

Taux d'allocataires de l'ASS pour 1000 personnes de 18 à 59 ans au 31 décembre 2019: (Nombre d'allocataires de l'ASS au 31.12.2019/Nombre de personnes de 18 à 59 ans au RP 2017)*1000

Taux d'allocataires de l'ASI pour 1000 personnes de 25 à 59 ans au 31 décembre 2018: (Nombre d'allocataires de l'ASI au 31.12.2018/Nombre de personnes de 25 à 59 ans au RP 2017)*1000

Densité de logements sociaux (Enquête RPLS au 01.01.2019): (Nombre de logements sociaux au 01.01.2019/Nombre de résidences principales au RP 2017)*100

Taux d'allocataires de l'APL pour 1000 ménages au 31 décembre 2019: (Nombre d'allocataires de l'APL au 31.12.2019/Nombre de ménages au RP 2017)*1000

Taux d'allocataires de l'ALS pour 1000 ménages au 31 décembre 2019: (Nombre d'allocataires de l'ALS au 31.12.2019/Nombre de ménages au RP 2017)*1000

Taux d'allocataires de l'ALF pour 1000 ménages au 31 décembre 2019: (Nombre d'allocataires de l'ALF au 31.12.2019/Nombre de ménages au RP 2017)*1000

Taux de bénéficiaires d'allocations logement (APS, ALS, ALF) pour 1000 ménages au 31 décembre 2019: (Nombre de bénéficiaires d'allocations logement au 31.12.2019/Nombre de ménages au RP 2017)*1000

Taux d'allocataires de l'ASF pour 1000 familles avec enfants de moins de 25 ans au 31 décembre 2019: (Nombre d'allocataires de l'ASF au 31.12.2019/Nombre de familles avec enfants de moins de 25 ans au RP 2017)*1000

Adultes et familles en difficulté

Taux d'équipement en places d'hébergement pour 1000 adultes de 20 à 59 ans au 31.12.2018: (Nombre de lits ou places d'hébergement/Nombre de personnes de 20 à 59 ans)*1000

Taux de bénéficiaires d'une aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS) pour 100 personnes en 2018: (Nombre de bénéficiaires de l'ACS en 2018/Population totale (estimations Fonds CMU))*100

Taux de bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire (CMUC) pour 100 personnes au 31.12.2018: (Nombre de bénéficiaires de la CMUC au 31.12.2018/Population totale (estimations Fonds CMU))*100

Protection de l'enfance

Taux d'équipement en établissements de l'aide sociale à l'enfance pour 1000 jeunes de 0-20 ans au 31.12.2018: (Nombre de places en établissements d'aide sociale à l'enfance/Nombre de jeunes de 0-20 ans, estimations de population Insee)*1000

Taux de bénéficiaires de mesures d'aide sociale à l'enfance (mesures éducatives et mesures de placement) pour 100 jeunes de 0 à 20 ans au 31 décembre 2017: (Nombre de mesures éducatives AED, AEMO, mesures de placements au 31.12.2017/Nombre de jeunes de 0 à 20 ans, estimations Insee au 01.01.2018)*100

Taux de mesures de placement (enfants confiés à l'Ase et placements directs) parmi l'ensemble des mesures de placements de l'aide sociale à l'enfance au 31 décembre 2017: (Nombre de mesures de placement au 31.12.2017/Nombre de mesures de l'aide sociale à l'enfance au 31.12.2017)*100

Taux d'actions éducatives à domicile parmi l'ensemble des actions éducatives au 31 décembre 2017: (Nombre d'actions éducatives à domicile au 31.12.2017/Nombre total d'actions éducatives au 31.12.2017)*100

Taux de mesures administratives parmi l'ensemble des mesures de placements de l'aide sociale à l'enfance (enfants confiés à l'Ase et placements directs) au 31 décembre 2017: (Nombre de mesures administratives au 31.12.2017/Nombre de mesures de placements au 31.12.2017)*100

Parts des placements directs dans les mesures de placements au 31 décembre 2017: (Nombre de mesures de placements directs au 31.12.2017/Nombre de mesures de placements au 31.12.2017)*100

Autres indicateurs

*Taux d'allocataires de la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje) pour 1000 familles ayant des enfants au 31 décembre 2019: (Nombre d'allocataires de la Paje au 31.12.2019/Nombre de familles ayant des enfants au RP 2017)*1000*

A

AAH	Allocation adulte handicapé
ACP	Analyse en composantes principales
ACS	Aide au paiement d'une complémentaire santé
ACTP	Allocation compensatrice pour tierce personne
ADA	Allocation demandeur d'asile
AED	Actions éducatives à domicile
AEEH	Allocation d'éducation de l'enfant handicapé
AEMO	Actions éducatives en milieu ouvert
ALD	Affection de longue durée
ALF	Allocation de logement à caractère familial
ALS	Allocation de logement à caractère social
AME	Aide médicale d'État
ANCT	Agence nationale de la cohésion des territoires
APA	Aide personnalisée à l'autonomie
API	Allocation parent isolé
APL	Aide personnalisée au logement
ARS	Agence régionale de santé
ASE	Aide sociale à l'enfance
ASI	Allocation supplémentaire d'invalidité
ASPA	Allocation de solidarité aux personnes âgées
ASS	Allocation spécifique de solidarité
ASV	Allocation supplémentaire du minimum vieillesse
ATA	Allocation temporaire d'attente

B

BIT	Bureau international du travail
------------	---------------------------------

C

CADA	Centre d'accueil des demandeurs d'asile
CAF	Caisse d'allocations familiales
CAH	Classification ascendante hiérarchique
CARSAT	Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail

CEPIDC	Centre d'épidémiologie sur les causes médicales de décès
CCMSA	Caisse centrale de la mutualité sociale agricole
CDAPH	Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées
CESEDA	Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile
CHRS	Centre d'hébergement et de réinsertion sociale
CMU	Couverture maladie universelle
CMUC	Couverture maladie universelle complémentaire
CNAMTS	Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés
CPAM	Caisse primaire d'assurance maladie
CPGE	Classe préparatoire aux grandes écoles
CPH	Centre provisoire d'hébergement
CS8	Certificat de santé du 8 ^e jour

D

DARES	Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques
DEFM	Demandeur d'emploi en fin de mois
DGI	Direction générale des impôts
DIRPJJ	Direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse
DIRECCTE	Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
DNB	Diplôme national du brevet
DREAL	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
DREES	Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques
DRDJSCS	Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale

E	
EHPAD	Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
EPLS	Enquête sur le parc locatif social
ESAT	Entreprise et service d'aide par le travail
F	
FAM	Foyer d'accueil médicalisé
FINES	Fichier national des établissements sanitaires et sociaux
FJT	Foyer de jeunes travailleurs
FNORS	Fédération nationale des observatoires régionaux de la santé
FTM	Foyer de travailleurs migrants
I	
IEM	Institut d'éducation motrice
IME	Institut médico-éducatif
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
ITEP	Institut thérapeutique, éducatif et pédagogique
M	
MAS	Maison d'accueil spécialisée
MDPH	Maison départementale des personnes handicapées
MECS	Maison d'enfants à caractère social
MSA	Mutualité sociale agricole
O	
ORS	Observatoire régional de la santé
OSC	Observation sociale du Centre-Val de Loire
P	
PAJE	Prestation d'accueil du jeune enfant
PCH	Prestation de compensation du handicap
PPA	Prime pour l'activité
PUMA	Protection universelle maladie
Q	
QPV	Quartier prioritaire de la politique de la ville
R	
RMI	Revenu minimum d'insertion
RP	Recensement de la population
RSA	Revenu de solidarité active
RSI	Régime social des indépendants
S	
SAMSAH	Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés
SASPA	Service de l'allocation de solidarité aux personnes âgées
SAVS	Service d'accompagnement à la vie sociale
SESSAD	Service d'éducation spéciale et de soins à domicile
SIAO	Service intégré de l'accueil et de l'orientation
STATISS	Statistiques et indicateurs de la santé et du social
STS	Section de technicien supérieur
U	
ULIS	Unité localisée pour l'inclusion scolaire
USLD	Unité de soins de longue durée
Z	
ZRR	Zone de revitalisation rurale

